Jean De Néercassel

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1645

Vicaire apostolique en Hollande

Né à Gorchum (Hollande), le 1626

Mort à Zwol, (ibid.), le 8 juin 1686.

Notes bio-bibliographiques

L. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Adry : t. IV. p. 104. 106.

Batterel : t. III, p. 209-240 notice
t. II, p. 187, 281, 374, 483, 487
t. IV, p. 296, 439, 467

Bicaïs : t. I, p. 600.

Bougerel : t. I. p. 301.

Bonardi, p. 625-633.

Cloyseault : Catalogue 560
" Menologe, p. 168.
" Vies, t. III. p. 58 notice Tome II p. 696-725

Ste Beuve : Port-Royal, 2e édition,
t. III. p. 144, 531, 580.
t. IV. p. 267, 270, 334, 337, 343, 380.
t. V p. 103, 144, 147. 170, 171, 176.

Dom Clémencet et Guettée : Histoire littéraire de Port-Royal, 1868 p. 160 et 226-247

L'Oud Catholic.
L'intermédiaire des chercheurs 25 mars 1888.

Bossuet : Lettres, édition Vivès, t. XXVI. p. 200.

Barbier, N° 21. 590

Pérennès : t. I. p. 453

Ingold : Supplément à l'Essai de bibliog. Paris, Téqui, 1882. p.

Batavia sacra d'Heussénius, 2e partie, page 482.

Dupin : auteurs ecclésiastiques XVII siècle.

Causa quesnelliana

Hoynck Van Papendrecht, archiprêtre de Malines : Historia Ecclesiæ ultrajectinæ, Malines, 1725 in fo

Nécrologe des plus célèbres défenseurs, 1761, page 223 et supplément p. 264.

Histoire ecclésiastique de R. Tome XIII

Hoefer : Nouvelle biog. générale, Paris Didot 1863. t. XXXVII, col. 609.

Chaudon et Delandine : Dict. historique, Paris, Ménard, 1822, t. XX. p. 224

Pérennès : Biog. universelle, Paris, 1848, t IX. p. 185.

Patouillet : Dict. des livres jansénistes. Anvers, 1752, t. I p. 48.

Dictionnaire de théologie catholique, XI, 58-60, Article Carreyre

Sur Jean de Neercassel

voir DTC t 11 I P.

col 60 une abondante

bibliographie

BIBLIOTHÈQUE DE L'ORATOIRE

BIER & Cie

de Neercassel M. 219

Grand médaillon dans encadrement carré avec armes et cartouche

armes trois poissons debout tournés dos à dos

tête avec perruque et haute barrette belle mais air sévère
3/4 tourné sur sa gauche, camail, pas de mains, pas de croix épiscopale
le col rabattu

cadre ovale sans inscription

N. Habert sculpsit

dans le pied

Illustrissimus ac Reverendissimus
Dominus Joannes Van Neercassel
episcopus Castoriensis per fœd. Belg. Vic. apost.

à la main en bas mort le 6 juin 1686

D. D. Clemencet, Hist. litté.
de P. R. ij a l'épitaphe
de Neercassel, I, p. 231.

Cf un document sur
Neercassel dans
chemise Rondeau

Cf DTC Article Neercassel
(J Carreyre t XI col 58-60)

LE PÈRE

JEAN DE NEERCASSEL

(1626-1686)

Sommaire. — État de la religion catholique dans les Provinces-Unies des Pays-Bas. — Naissance du P. Jean de Neercassel; son pays et ses parents. — Ses études en France. — Sa vocation à l'Oratoire. — Son institution. — Il reçoit les saints ordres. — Son séjour à Saint-Magloire. — Il est employé aux missions. — Il est demandé au pape pour commissaire apostolique dans les Provinces-Unies. — Il est fait évêque de Castorie. — Il conserve toujours le même genre de vie. — Le roi s'étant rendu maître de la ville d'Utrecht et de tout le pays, y rétablit l'exercice public de la religion catholique. — Le roi ayant rendu le pays aux Hollandais, les catholiques retombent dans leur premier état. — Les ministres tâchent de noircir le P. de Neercassel dans l'esprit des seigneurs du pays, mais inutilement. — Quelques religieux le calomnient auprès du pape, qui le cite à Rome. — Il est très bien reçu du pape, qui est pleinement convaincu de son innocence. — Il compose un livre sur le culte de la sainte Vierge, un autre sur l'Écriture sainte et le juge qui doit l'interpréter, un troisième traité pour prouver la nécessité de l'amour de Dieu dans le sacrement de pénitence. — Combien sa mémoire est en vénération.

Lorsque les Provinces-Unies des Pays-Bas secouèrent le joug de la domination d'Espagne, elles bannirent de leurs États l'exercice de la religion catholque et changèrent les églises en temples, où les ministres protestants, tant calvinistes que luthériens et anabaptistes, prêchèrent publiquement leurs hérésies et firent leur cène. Quoique depuis ce temps-là les principaux sei-

gneurs et les magistrats qui gouvernent tout le pays, aient fait publier plusieurs édits pour abolir entièrement la religion catholique et en chasser tous ceux qui en font profession, cela n'empêcha pas qu'il n'y ait encore un très grand nombre de véritables et bons catholiques dans ces provinces, particulièrement en celles d'Utrecht et de Hollande; où le plus grand nombre des habitants, tant des villes que des campagnes, sont catholiques, ont leurs paroisses, leurs curés et leurs églises, où l'on fait le service divin et toutes les fonctions ecclésiastiques comme en France, avec cette différence que les églises ne sont pas distinguées à l'extérieur des autres maisons, qu'elles ne sont point sur les rues, qu'elles n'ont point de cloches, et que les prêtres ne portent ni habits ni autres marques extérieures qui les distinguent du reste du peuple. Toutes les persécutions qu'ils ont endurées pour la foi n'ont servi qu'à les y fortifier davantage, et ceux qui ont voyagé dans ces pays disent qu'on y voit parmi les catholiques beaucoup plus de religion, de piété, de zèle et de modestie que dans les autres pays où il n'y a point d'autre exercice que de la religion catholique.

Le P. Jean de Neercassel y naquit l'an 1626, à Gorcum, dans la province de Hollande, de parents riches et nobles [1] qui, nonobstant toutes les persécutions, avaient toujours persévéré dans la religion catholique. Ils n'épargnèrent rien pour lui donner une éducation chrétienne. Ils l'envoyèrent en France, où, après avoir achevé ses humanités et son cours de philosophie [2], il se détermina

[1] Le fameux Estius, dit Batterel, était un de ses alliés. Ses ancêtres avaient été magistrats de la ville sous le gouvernement des rois d'Espagne. Mais son père, par un effet du malheur des guerres de ce pays-là, n'était qu'un brasseur de bière.

[2] D'après Batterel, qui paraît mieux renseigné, il fit sa philosophie à Louvain.

à entrer dans la congrégation de l'Oratoire[1]; mais, avant que d'exécuter son dessein, il fit plusieurs prières, jeûnes, communions et aumônes pour connaître la volonté de Dieu, et à la fin une retraite de quelques jours avec une confession générale.

Pendant l'année de son institution, il ne se distingua pas moins des autres confrères par la solidité de son esprit que par sa rare piété. Il fit paraître un grand amour pour la prière et pour la méditation de l'Écriture sainte. Lorsqu'on l'interrogeait sur les questions du Nouveau Testament, qui se proposent tous les matins à la fin des récréations, on était charmé d'entendre les réflexions saintes qu'il y faisait, et on admirait souvent qu'il y découvrait des vérités qu'on ne trouve pas dans les plus savants commentaires. Son humilité le faisait aimer de tout le monde; car, quoiqu'il eut des talents qui le distinguaient du commun, néanmoins il avait tant de respect et de déférence pour tous ceux avec qui il demeurait, qu'il se considérait comme le dernier de tous, et qu'il les prévenait en honneur en toutes occasions, ce qu'il faisait avec une modestie et une candeur qui augmentaient de beaucoup le mérite de ses actions.

Au sortir de son institution on l'envoya étudier en théologie, à Saumur, dans la maison de Notre-Dame-des-Ardilliers; il y fit un progrès si notable en cette science divine, qu'au bout de ses deux ans il aurait été en état de l'enseigner avec éclat en quelque célèbre université. Il concevait les plus grandes difficultés avec une ouverture merveilleuse. Cette facilité lui donnait encore une plus grande ardeur pour l'étude. On fut obligé de lui défendre de veiller les nuits, autrement il les aurait passées à étudier. On l'avertit de se disposer pour recevoir les

[1] Le 28 septembre 1645, à Saint-Honoré.

saints ordres. Il ressentait en lui-même un grand éloignement pour un état si saint, dont son humilité fut l'unique cause ; mais le respect qu'il avait pour ses supérieurs fit qu'il se soumit humblement à tout ce qu'ils lui ordonnèrent. A la fin de sa théologie, étant prêtre, il vint demeurer au séminaire de Saint-Magloire. Il s'y appliqua à l'étude des saints Pères et à celle de l'histoire ecclésiastique. Il y trouva des personnes consommées en l'une et l'autre de ces deux sciences. Il les consulta souvent, et ils lui réglèrent ses études, de telle manière qu'en peu de temps il y fit un grand progrès. Il s'adonna particulièrement à la lecture de saint Augustin, et il se remplit tellement de sa doctrine et de ses principes, que de sa vie il ne les a oubliés, comme on peut le remarquer dans les livres qu'il a donnés au public. Il a souvent dit que jamais il n'avait été ni plus heureux ni plus content qu'à Saint-Magloire ; il y aurait volontiers passé le reste de ses jours, mais on l'en retira pour l'employer en des missions [1]. Son zèle trouva dans cette fonction sainte et apostolique de quoi se satisfaire. Il n'eut pas plus tôt assisté à la première qu'il quitta volontiers ses études, auxquelles il avait auparavant tant d'attache, pour s'y donner entièrement. Il était infatigable : rien ne lui faisait peine. Il demeurait des jours entiers au confessionnal. Il fallait l'en retirer comme par force pour venir prendre ses repas. Il avait un plaisir extrême à faire le catéchisme et des instructions familières. Il avait pour l'un et l'autre un talent particulier ; ce qui rebute les autres faisait sa joie ; il n'était jamais plus content que quand quelques vieux pécheurs s'adressaient à lui ; il était ingénieux à trouver des raisons pour les toucher et

[1] Entre son séjour à Saint-Magloire et le temps où le P. de Neercassel commença à s'appliquer aux missions, il faut placer un séjour de quelques années au séminaire de Malines.

les convertir; il savait s'attirer leur confiance, et il suffisait qu'ils se fussent adressés à lui une seule fois pour y retourner toujours, jusqu'à ce qu'ils fussent véritablement changés.

Il était ainsi saintement occupé, lorsqu'en 1661 le vicaire apostolique dans les Provinces-Unies des Pays-Bas mourut [1]. Car les hauts et puissants seigneurs de ces provinces ne voulant pas souffrir d'archevêque dans Utrecht, qui est la seule ville de tout le pays où il y avait autrefois un archevêque dont le diocèse renfermait ces sept provinces, le Pape y nomma un évêque *in partibus*, qu'il fit son vicaire apostolique pour avoir soin des catholiques qui y sont, y faire toutes les fonctions épiscopales, visiter les paroisses, ordonner des prêtres et confirmer les fidèles.

La vertu et la capacité du P. Jean de Neercassel étant connues de la plupart des catholiques du pays par quelques voyages qu'il y avait faits depuis qu'il était prêtre de l'Oratoire, ils le demandèrent pour vicaire apostolique au pape Alexandre VI, qui écrivit au R. P. Bourgoing, pour lors général de l'Oratoire, pour en savoir son sentiment. Celui-ci en rendit un témoignage fort avantageux, conforme à la vérité, et le Pape le choisit pour son vicaire apostolique, et pour cet effet il le fit évêque de Castorie *in partibus*, l'an 1662.

Le P. de Neercassel se disposa à son sacre comme à

[1] A la mort du P. Jacques de la Torré, vicaire apostolique dans les Pays-Bas, de 1640 à 1661, et également Oratorien, on lui donna pour successeur Baudoin Cotzius, avec le titre d'archevêque de Philippe. Mais le grand âge du nouvel évêque lui fit donner immédiatement un coadjuteur en la personne du P. de Neercassel, et ils furent sacrés ensemble à Cologne, le 9 septembre 1662. Cotzius mourut, du reste, peu après, chez nos Pères de Louvain, le 18 mai 1663.

sa seconde naissance en JÉSUS-CHRIST, et pour en être tout à fait rempli il tâcha de mettre son cœur dans le plus grand vide qu'il lui fût possible. Il s'était déjà vidé depuis longtemps de l'amour du monde, de toutes ses vanités et de toutes ses prétentions ; mais avant que de recevoir l'imposition des mains qui le devait établir pasteur dans l'Église du Fils de Dieu, il entra dans un détachement encore plus grand de toutes choses. Il fit une retraite de plusieurs jours pendant lesquels il expia par de fréquentes prières, de continuelles macérations et de fréquents jeûnes, ce qui pouvait rester d'imperfection en lui. Enfin le jour de son sacre fut un jour de Pentecôte pour lui, auquel il fut rempli de l'esprit de Dieu pour aller prêcher ses merveilles dans les provinces abandonnées.

Cette sublime dignité ne fit aucun changement dans son extérieur. Il vécut toujours dans la même modestie et dans la même simplicité. Il conserva le même genre de vie, les mêmes habits et les mêmes manières d'agir ; mais pour l'intérieur il n'en fut pas de même. Il parut beaucoup plus humble, plus appliqué à la prière, plus pénitent et plus austère pour lui-même qu'il n'était auparavant. Il passait souvent les nuits à pleurer, à gémir, à soupirer devant Dieu pour tant d'âmes malheureusement engagées dans l'hérésie dans le troupeau qui lui était confié. Il n'y faisait jamais réflexion que les larmes ne lui vinssent aux yeux.

Le principal lieu de sa résidence était la ville d'Utrecht, où le plus grand nombre des habitants étaient catholiques. Il s'y trouve plusieurs églises, et il n'y a pas de jour qu'on n'y dise plus de cinquante à soixante messes. Mais le P. de Neercassel passait la plus grande partie de l'année à visiter les catholiques dispersés dans les sept provinces, à les fortifier dans la foi, les consoler dans

leurs afflictions, les assister dans leurs besoins et leur administrer les sacrements. Il répandit partout, par sa piété, par sa modestie et par sa mortification, une si grande odeur de sainteté, qu'il ne fut pas moins respecté des hérétiques que des catholiques. Il fut obligé plusieurs fois d'aller à Amsterdam parler aux puissants seigneurs qui gouvernent le pays, à la Haye, à la cour du prince Guillaume d'Orange, dernier stathouder, pour plusieurs affaires qui concernaient la religion catholique, et partout il fut reçu avec un honneur et un respect tout particulier, non à cause de sa dignité d'évêque, pour laquelle on sait que les hérétiques font gloire de n'avoir aucune déférence, mais à cause de la sainteté de sa vie. On lui accorda presque toujours ce qu'il demandait. Lorsqu'il visitait des seigneurs dans leurs palais, les enfants de la maison et les domestiques s'assemblaient pour le voir, et le plus souvent se mettaient à genoux devant lui pour lui demander sa bénédiction. Il est même arrivé souvent que, la lui demandant en présence de ces seigneurs, il faisait difficulté de la leur donner, de peur que ceux-ci ne le trouvassent mauvais; mais, bien loin de cela, ils le priaient de ne la leur point refuser et même se découvraient par respect comme pour la recevoir eux-mêmes dans le temps qu'il la donnait, tant la vie sainte des ministres de l'Église fait d'impression sur l'esprit des hérétiques.

L'an 1672, le roi de France s'étant rendu maître de toute la Hollande, rétablit le service libre et public de la religion catholique dans la ville d'Utrecht, fit rendre les églises aux prêtres, et voulut qu'on rebâtît la cathédrale et qu'on y célébrât tout l'office divin. Il y assista lui-même le jour de la Fête-Dieu; on tapissa toutes les rues et on fit une procession générale du Saint-Sacrement par toute la ville, que notre pieux évêque porta,

accompagné de plus de soixante à quatre-vingts prêtres et de la musique du roi. Qui pourrait exprimer la consolation dont son cœur fut rempli ? On remarqua que pendant toute la procession les larmes lui coulaient des yeux, non de tristesse, mais de la joie qu'il ressentait en lui-même de voir ainsi triompher JÉSUS-CHRIST au milieu de ses ennemis. Il sollicita auprès du roi que non seulement dans la ville d'Utrecht, mais encore dans toutes les autres qu'il avait conquises et même dans les villages, l'exercice public de la religion catholique fût rétabli, que les églises fussent ôtées aux hérétiques, qui les avaient usurpées pour en faire leurs prêches, et qu'elles fussent rendues aux catholiques, ce qu'il obtint sans aucune difficulté, et il alla lui-même dans la plupart des lieux pour rebénir les églises, y rétablir des curés et régler tout ce qui était nécessaire pour le bon ordre de la religion. Ce qui ne put se faire sans beaucoup de travail et de contradiction. Mais ce qui aurait fait de la peine à un autre, faisait sa joie et son plaisir dans cette occasion. Lorsque les catholiques se plaignaient des fatigues continuelles qu'il lui fallait essuyer nuit et jour, il leur répondait avec l'Apôtre : *Ego libentissime impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris* [1].

Mais cette consolation ne fut pas de longue durée, car le roi, ayant fait la paix avec les Hollandais, leur rendit tout leur pays, et les catholiques furent contraints de cesser l'exercice public de leur religion, de céder leurs églises aux hérétiques et de s'abstenir à l'extérieur de toutes fonctions ecclésiastiques. Les ministres d'Utrecht, qui pendant quelque temps s'étaient vus humiliés, se trouvant alors les maîtres, conspirèrent sensemble pour perdre notre évêque, et firent auprès des seigneurs tous

[1] Saint Paul aux Corinthiens.

leurs efforts pour le noircir dans leur esprit. On crut qu'ils le feraient arrêter, et que le moins qui pût lui arriver, c'était d'être enfermé toute sa vie dans un cachot. Quelques-uns même disaient publiquement qu'il était un traître, et qu'il méritait de perdre la vie sur un échafaud. Il fut obligé pendant quelque temps de se cacher pour éviter la fureur tumultueuse de la populace hérétique ; mais, après avoir beaucoup prié dans la retraite et fait des pénitences extraordinaires, mettant toute sa confiance en Dieu, il alla lui-même à la Haye trouver le prince d'Orange et les principaux seigneurs, leur rendre compte de sa conduite et leur exposer sincèrement de quelle manière les choses s'étaient passées pendant que le roi avait été le maître du pays. L'estime qu'ils avaient de sa sainteté fit qu'ils le reçurent avec tout l'honneur possible, et que, bien loin de le condamner, ils le louèrent à cause de son zèle pour la religion et défendirent qu'on lui fît aucune injure. Ils lui permirent même de continuer ses fonctions selon les lois du pays, et lorsqu'il fut dans leur palais pour les remercier en particulier de leur protection, il y en eut qui lui témoignèrent qu'ils reconnaissaient que la religion romaine était la véritable et la meilleure, et que s'il leur avait été libre ils l'auraient embrassée de tout leur cœur ; qu'ils plaignaient leur malheur d'être nés de parents protestants et de se trouver engagés par leur condition à faire profession de leur religion, mais que, puisqu'il leur était impossible de changer, ainsi qu'ils disaient, ils espéraient que Dieu leur ferait miséricorde, pourvu qu'ils vécussent bien dans leur religion. D'autres, et en plus grand nombre, lui avouèrent que l'Église romaine était la véritable Église, qui avait toujours subsisté depuis les Apôtres, dans laquelle on pouvait se sauver ; que les protestants s'en étaient séparés trop légèrement, et qu'il aurait été à sou-

haiter que jamais cette séparation ne fût arrivée, mais qu'on pouvait se sauver dans toutes les sociétés chrétiennes. Ce qui est l'erreur la plus commune des gens d'esprit et des lettrés dans la Hollande, et en retient un grand nombre dans l'hérésie.

Qui ne sera surpris que pendant que les ministres les plus animés contre notre pieux évêque ne purent par tous leurs efforts le noircir dans l'esprit des puissants seigneurs hérétiques du pays, lui causer le moindre chagrin ni même empêcher de continuer ses fonctions épiscopales, il se trouva des religieux qui le calomnièrent auprès du Saint-Père, et qui, ne pouvant rien trouver dans sa vie, tant elle était sainte et irréprochable, l'accusèrent d'être d'une morale outrée et d'une doctrine suspecte, mais avec des termes si noirs et si malins que le Pape le fit mander à Rome et le menaça de révoquer sa commission. Les persécutions qui viennent de la part des hérétiques, ou des catholiques inquiets et libertins, font la joie des gens de bien. Ils trouvent leur consolation et leur force dans l'Écriture, et dans l'exemple des saints et du Saint des saints, de JÉSUS-CHRIST. Mais lorsqu'elles viennent à un évêque, d'une vie sainte et d'un zèle infatigable, de la part des prêtres et des religieux qui sont sous sa conduite, et qu'elles le rendent suspect pour sa foi dans l'esprit du souverain Pontife, rien ne lui peut être plus sensible; notre saint évêque fut touché de se voir ainsi traité. Il fallut pourtant obéir et aller à Rome rendre compte de sa conduite, et répondre à tous les crimes dont on l'avait calomnié auprès du Saint-Père. Son unique consolation, dans une si grande affliction, fut qu'en passant par la France il eut occasion de voir et de s'entretenir avec plusieurs saints prêtres de l'Oratoire, ses anciens amis. Mais Dieu, qui ne permet que ses élus soient persécutés que pour les rendre plus glorieux, et quel-

quefois même dans le temps, voulut que le Pape fût entièrement désabusé de tout ce qu'on lui avait dit contre lui avant même qu'il arrivât à Rome. Il le reçut de la manière du monde la plus gracieuse, lui donna plusieurs audiences et lui fit toutes les caresses possibles. Il prit un plaisir singulier d'apprendre de quelle manière les catholiques vivaient en Hollande, et il l'exhorta à continuer ses soins pour y conserver la foi et les bonnes mœurs parmi les fidèles; et, quand il partit, il lui fit présent de deux belles médailles, l'une d'or et l'autre d'argent, sur le revers desquelles il était représenté vêtu de ses habits pontificaux. Ce voyage ne lui fut pas inutile, car depuis ce temps il fut puissamment soutenu du Pape et du nonce des Pays-Bas contre les religieux ennemis de la discipline et de la juridiction épiscopale, qui souvent le contrariaient dans ses meilleurs desseins ou tâchaient de le décrier dans l'esprit des peuples.

Quand il fut de retour en Hollande, bien loin de leur témoigner aucun ressentiment de toute la peine qu'ils lui avaient faite, il ne laissa échapper aucune occasion de leur rendre service et de leur faire plaisir. Il les prévenait en toutes rencontres, ce qui édifia beaucoup tout le pays. Il entreprit une visite générale de toutes les églises, étant seulement accompagné d'un prêtre et d'un valet. Partout il prêcha, il confessa et il donna la confirmation. Il apprit dans cette visite que quelques ministres invectivaient souvent dans leurs prêches contre les catholiques et les accusaient d'être idolâtres, d'adorer la sainte Vierge et les saints, leurs reliques et leurs images, ce qui lui donna occasion de composer un traité du culte des saints et de la Vierge, imprimé à Utrecht, en 1673[1], dans le-

[1] Cet ouvrage, écrit en latin, fut traduit en flamand et en français.

quel il défend le culte raisonnable des saints et de la sainte Vierge contre les protestants, en rejetant les excès que l'ignorance et la superstition pourraient avoir fait recevoir à quelques particuliers et que l'Église n'a jamais approuvés.

On peut tirer deux sortes de fruits et deux utilités différentes de cet ouvrage, car c'est tout ensemble un livre de controverse et de dévotion. Ce pieux et savant prélat y combat les hérétiques qui improuvent les célébrations des fêtes de la sainte Vierge et des autres saints, leur invocation et le culte de leurs reliques et de leurs images, et il propose et explique les règles que l'on doit observer dans ces pratiques de piété, afin qu'elles soient agréables à Dieu et avantageuses au salut. L'instruction morale y est tellement mêlée avec la controverse, que les mêmes lumières qui découvrent l'égarement des adversaires de l'Église justifient et animent au culte des saints les fidèles qui les révèrent avec une dévotion solide, et retirent doucement de leur illusion les ignorants et les faux dévots qui altèrent ce culte par des pratiques superstitieuses.

En parlant de l'institution des fêtes, il fait voir que dès les premiers siècles on a établi des jours solennels pour célébrer la mémoire des martyrs, et que les protestants calvinistes, qui approuvent la célébration des fêtes qui est en usage parmi les prétendus reformés d'Angleterre, ont tort d'improuver ces mêmes fêtes dans la communion des catholiques, car, selon les protestants, ces fêtes des Anglais sont consacrées à Dieu pour célébrer son nom en mémoire des grâces qu'il a faites aux saints. Les catholiques sont dans la même intention. L'honneur qu'ils rendent aux saints se termine à Dieu, qu'ils regardent comme le centre de tout honneur et de tout culte religieux.

Il montre que l'on ne diminue rien de l'honneur qu'on doit à Dieu, en lui dédiant des églises en mémoire des

saints, et qu'elles peuvent et doivent être ornées, en sorte néanmoins que l'on préfère le soulagement des pauvres à la décoration des temples.

En traitant du culte des images, il distingue très judicieusement trois sortes d'honneurs : savoir la souveraine adoration qui n'est due qu'à Dieu, le culte d'amour et de société que l'on rend aux saints et aux autres créatures intelligentes, capables de connaître Dieu et de l'aimer ; et un honneur inférieur que l'on doit rendre aux images sacrées comme à des signes, étant naturel d'estimer les signes qui nous renouvellent et conservent le souvenir de ce que nous aimons ; sur quoi il observe que l'égarement des iconoclastes n'est venu que de ce qu'ils ne faisaient pas cette distinction, et que celui des protestants n'est guère moins grand, parce qu'ils ne sauraient nier qu'ils honorent également plusieurs signes.

Le P. de Neercassel composa un second traité en 1677, imprimé à Emmerich, sur la lecture de l'Écriture sainte et sur le juge qui a droit de l'interpréter. Le but qu'il s'y propose est de montrer d'un côté que l'Église romaine n'interdit point aux fidèles la lecture de l'Écriture sainte, et ne veut pas de l'autre qu'ils s'établissent juges du sens de l'Écriture, mais qu'ils reconnaissent l'Église, dont le témoignage est infaillible, pour l'interprète légitime de l'Écriture sainte. Il marque qu'en lisant l'Écriture sainte on peut être en deux dispositions bien différentes, dont l'une est hérétique et l'autre est catholique. L'hérétique est de la lire pour apprendre ce qu'on doit croire et ce qu'on doit faire, comme la seule règle de foi et des mœurs, et d'être persuadé que l'on est en droit et en état de juger par la lecture de tous les articles de foi et de tous les préceptes de morale. La catholique est de lire l'Écriture dans l'intention d'apprendre, de nourrir et d'affermir sa foi et sa piété, en écoutant toujours l'in-

struction de l'Église plutôt que son esprit particulier.

Il réfute par plusieurs arguments de controverse la première manière de lire l'Écriture sainte, en faisant voir qu'il est impossible que les simples soient assurés par eux-mêmes du vrai sens de l'Écriture. Il prouve qu'il faut nécessairement avoir recours à la tradition et à l'autorité de l'Église, à laquelle l'Écriture sainte et les Pères nous renvoient. Il soutient que la défense de ne rien ajouter à la parole de Dieu ne s'entend point précisément de l'Ecriture sainte, mais de ce que Dieu a révélé, soit par l'Écriture, soit par la Tradition, et que les protestants violent cette règle en enseignant des nouveautés contraires à l'ancienne doctrine de toutes les Églises. Il montre d'un côté que l'Écriture sainte n'est pas si claire sur tous les dogmes de foi que les ministres le prétendent, et que cependant elle a assez de lumière pour instruire et pour enseigner, avec les secours nécessaires, les hommes bien disposés. Il reprend encore les prétendus réformés de ce qu'ils prétendent pouvoir s'assurer par l'Écriture seule de tous les dogmes nécessaires au salut. Il fait voir que cet examen est impossible à l'égard des simples, et que les ministres n'ont encore pu s'acquitter de la promesse qu'ils ont faite plusieurs fois de montrer clairement par l'Écriture que les dogmes des catholiques sont faux, erronés et pleins de blasphèmes. Le concile de Trente défend à la vérité de lire l'Écriture sainte dans des dispositions hérétiques, mais il ne détourne pas les catholiques qui sont dans d'autres dispositions de la lecture et de l'étude de l'Écriture sainte. Le décret de Pie IV ne le défend pas non plus, puisqu'il permet de lire la traduction de la Bible en langue vulgaire, en prenant l'avis de son curé ou de son confesseur. On ne peut pas dire que ce soit défendre la lecture de l'Écriture sainte, si l'on ne veut pas dire que les ministres défendent la cène, parce

qu'ils ne permettent de s'en approcher qu'à ceux qu'ils jugent dignes de la recevoir. La raison de la défense de Pie IV est encore fondée sur la quantité de versions infidèles et dangereuses. Quelques grandes que doivent être les dispositions des fidèles pour s'approcher du mystère de l'Eucharistie, cela n'empêche pas que les Pères n'exhortent fortement les chrétiens à la communion. De même, quelques dispositions que l'Église demande dans ceux qui lisent l'Écriture sainte, cela n'empêche pas qu'elle n'exhorte les chrétiens à cette lecture ; car quoiqu'elle ne soit pas absolument nécessaire pour le salut des âmes, cependant elle y est très utile. C'est par le témoignage et l'autorité de l'Église catholique que l'on connaît les livres canoniques ; mais de dire pour cela que la vérité de l'Écriture dépende de l'autorité humaine, c'est s'abuser. C'est l'Église qui nous apprend quels sont les livres qui contiennent la parole de Dieu. C'est aussi à elle à nous apprendre le sens véritable de ces livres ; c'est sa doctrine qui en est l'interprète. Il faut avoir la foi avant que de lire l'Écriture sainte, et cette foi est la règle de notre jugement. Sans cette autorité de l'Église, tout ce qui est dit de JÉSUS-CHRIST peut être révoqué en doute et traité de fable. Il n'y a que les catholiques dont la foi soit raisonnable ; celle des protestants est sans fondement. Notre pieux évêque rapporte ensuite les qualités nécessaires pour profiter de la lecture de l'Écriture sainte. Il faut être éclairé des lumières de la foi, avoir le cœur pur, prier avec humilité, y chercher la charité qui s'y trouve partout. Ceux qui la liront dans ces dispositions en tireront un profit considérable, et l'on ne saurait trop les exhorter après les saints Pères à la lecture des livres sacrés.

Dans la dissertation de l'interprétation de l'Écriture qui suit ce traité, il réfute ceux qui prétendent que la philosophie et la grammaire sont les seules règles qu'on

doit suivre pour l'interprétation de l'Écriture sainte, et il montre par les Pères et par les Conciles que la doctrine de l'Église, c'est-à-dire les connaissances des vérités divines dont JÉSUS-CHRIST a instruit les fidèles par la prédication, et qui ont été conservées dans l'Église par une succession non interrompue, sont la règle suivant laquelle on doit expliquer l'Écriture sainte. Il dit enfin qu'il faut lire les livres de l'Écriture sainte avec le même esprit de vérité et de charité qu'ils ont été écrits.

Enfin, en 1683, le P. de Neercassel composa un troisième traité, intitulé : *L'Amour pénitent*, où il prouve la nécessité de l'amour de Dieu dans le sacrement de pénitence. Quelque temps après qu'il eut paru, il fut défendu par un décret de l'inquisition de Rome, à la sollicitation de ses premiers calomniateurs, jusqu'à ce qu'il fût corrigé, ce qui le porta à s'informer par ses amis des endroits qui auraient déplu à Rome dans son ouvrage, d'en faire une nouvelle édition beaucoup plus ample, munie de plusieurs approbations et à laquelle on n'a pas touché à Rome. Cet ouvrage est partagé en deux livres. Il entreprend de prouver dans le premier qu'aucun homme coupable de crime ne peut être justifié sans amour de Dieu, et dans le second que les prêtres ne peuvent donner l'absolution qu'aux pécheurs véritablement pénitents ; qu'il n'y a point de véritable pénitence sans amour, et que cet amour ne vient pas ordinairement en un moment ; que pour connaître si un homme est vraiment pénitent, les paroles et les promesses ne suffisent pas, mais qu'il faut des actions et des œuvres de pénitence ; que l'on peut utilement différer l'absolution, même pour des péchés légers, et qu'il faut que les confesseurs suivent les règles que saint Charles leur a données dans son instruction, particulièrement à l'égard des ecclésiastiques qui sont dans le dérèglement ; qu'on ne peut pas à présent renou-

veler la sévérité des anciens canons pour la pénitence, mais qu'on ne peut pas se dispenser au moins de suivre les règles prescrites par saint Charles. Ce sont les maximes que ce pieux évêque établit dans les deux parties de son ouvrage.

Sa mémoire est et sera toujours en bénédiction parmi les catholiques de Hollande, pour lesquels il a travaillé avec un zèle infatigable, et qu'il a instruits et édifiés par ses paroles, par ses exemples et par ses écrits. Ses ouvrages sont non seulement pleins d'onction et de piété, mais aussi d'une science vraiment chrétienne et de raisonnements très solides. Ils sont fondés principalement sur l'Écriture et sur les sentiments des Pères, dont il était plein. Le bien de l'Église, le salut des fidèles et la conversion des hérétiques était l'unique but qu'il se proposait.

Nous avons dit peu de chose de sa vie, parce que nous n'avons pu en avoir de mémoires plus amples. Il serait à souhaiter que quelque catholique des Provinces-Unies en écrivît l'histoire entière[1]. Ce serait sans doute un ouvrage très utile pour tout le monde. Les ecclésiastiques et les évêques y trouveraient un modèle à imiter, et quantité d'instructions et d'exemples qui les animeraient à s'acquitter fidèlement de leurs devoirs. Il mourut dans le cours de ses visites, le 8 juin 1686, âgé de 60 ans, à Zuvol en Zulphanie, après avoir confirmé dans le temps de six semaines plus de trente mille personnes, prêché tous les jours et donné des preuves sensibles qu'il était en tout animé d'un zèle vraiment apostolique.

[1] L'auteur de la *Batavia sacra* réalisa ce désir du P. Cloyseault. Mais ses tendances jansénistes doivent mettre en défiance contre son témoignage. Il ne peut cependant s'empêcher de reconnaître que le P. de Neercassel signa, en 1671, le formulaire d'Alexandre VII.

Batterel t. III p. 209-239
Notice XIX

XIX. — Le Père Jean de Néercassel,

Evêque de Castorie et vicaire apostolique en Hollande,

Entré en 1645, évêque en 1663, mort en 1686.

Jean de Néercassel naquit à Gorcum, diocèse d'Utrecht en 1625 (1), de Godefroy de Néercassel et de Méchthilde Van Wevelinchoven (2). Le fameux Estius, qui était de la même ville, était un de ses alliés. Ses ancêtres en avaient été magistrats sous le gouvernement des rois d'Espagne. Mais son père, par un effet du malheur des guerres de ce pays-là, n'était qu'un brasseur de bière, et sa mère fut une sainte femme, qui l'éleva très chrétiennement.

Après sa philosophie qu'il fit à Louvain, il vint à Paris, et entra dans l'Oratoire. Il y fut reçu le 28 septembre 1645 dans la maison de la rue Saint-Honoré, âgé de 20 ans, disent nos registres ; ce qui ne le suppose né qu'en 1625. L'Institution était alors sous la direction du saint Père Nicolas Jourdain. Il s'exerça sous lui à toutes les vertus de la vie chrétienne et ecclésiastique, particulièrement à la mortification des sens; jusque-là que, pour tempérer le plaisir de la bouche dans ses repas, il mêlait de l'absinthe à ce qu'il mangeait.

De là il fut envoyé à Saumur pour étudier en théologie ;

(1) L'auteur du *Batavia Sacra* s'est trompé vraisemblablement. Il devait le faire naître en 1625 ou 1626, car, selon nos livres, il ne se donnait que vingt ans, quand il entra chez nous au mois de septembre 1645, et selon son épitaphe, monument encore plus sûr, il n'en avait que 60, quand il mourut en 1686.

(2) *Batavia sacra*, in-f°, p. 476. — *Registre de l'Institution de Paris.* — Cloyseault, *Recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire.* [T. III, p. 57]

ce qu'il fit avec tant d'assiduité et de pénétration qu'à la fin de son cours, ses maîtres le jugèrent propre à en donner des leçons. Aussi y fut-il bientôt destiné, car, après un cours de philosophie qu'il fut chargé d'enseigner en 1650 et 1651 à nos confrères dans la maison de Paris où il résidait, étant jeune prêtre (1), il fut comme forcé par l'obéissance, en 1652, d'être professeur de théologie dans le séminaire archiépiscopal de Malines (2).

Sa modestie le porta alors à consulter le Père Jourdain, en qui il avait toute confiance, sur la manière dont il devait s'y prendre, tant pour l'ordre et la méthode de ses études, que pour la règle de sa conduite. Ce Père qui, dans sa réponse, entre avec lui en un grand détail, le loue d'abord de sa piété tendre et fervente envers Dieu, de son zèle pour les intérêts de l'Eglise, de sa reconnaissance envers la Congrégation, de son attention à veiller sur lui, à règler ses mœurs, son temps, ses études. Il approuve fort la conduite qu'il a tenue en quittant la Hollande et Utrecht, où il avait été faire un tour, dans un temps de brouillerie entre le Vicaire Apostolique d'alors, M. de la Torré, et son clergé au sujet des privilèges que ce prélat venait d'accorder aux Jésuites. Il le félicite d'avoir préféré l'avantage de vivre particulier, à une dignité qu'on lui avait offerte dans son pays. Il l'exhorte cependant à travailler bien sérieusement à se rendre digne d'être, quand il plaira à Dieu, un saint ministre de la nouvelle alliance dans la mission de Hollande, et il lui donne sur cela des leçons si touchantes et si lumineuses que je ne pourrais me dispenser de les rapporter ici, si je ne les avais pas déjà insérées sous l'article du Père Jourdain.

Ce temps, auquel son directeur le préparait, arriva bientôt. Il aida d'abord quelques curés de ce pays-là, et dans

(1) *Registre du Conseil.*
(2) *Batavia sacra.*

l'exercice de ces fonctions, ses rares talents pour la direction des âmes et pour l'administration de la parole de Dieu l'ayant fait connaître pour ce qu'il était, M. de la Torré le fit un de ses grands vicaires.

Pendant qu'il l'était, il découvrit l'imposture d'un religieux, que l'auteur du *Batavia sacra* nous donne, ce semble, pour un Jésuite (1), lequel, par ses prestiges et ses faux miracles, se faisait suivre de plusieurs hommes, et qui pis est, de quelques femmes, qui étaient folles de lui, et qu'il avait engagées à confesser et à administrer les autres sacrements de l'Eglise, en ayant fait des prêtresses. On fut redevable à la sagacité du Père de Néercassel de ce que cela se dissipa sans éclat et sans aucunes suites fâcheuses.

Après la mort de Jacques de la Torré, le pape Alexandre VII lui donna pour successeur dans la charge de Vicaire Apostolique Baudouin Catzius, qui fut sacré Vicaire Apostolique dans les Provinces-Unies, sous le titre d'archevêque de Philippe ; et, comme Catzius était fort âgé, Rome lui donna en même temps pour coadjuteur, sur la postulation du clergé de Hollande, le P. de Néercassel, sous le titre d'évêque de Castorie. Le Pape le fit aussi sur le témoignage du Père Bourgoing, à qui il crut devoir faire demander son avis (2) sur cette nomination d'un de ses sujets encore jeune à une prélature de cette importance, car il n'avait alors que 38 ans. Son humilité lui fit craindre qu'il n'eût ni assez de lumière, ni assez de force pour la conduite d'un troupeau, dont le premier pasteur était hors d'état d'agir. Il exposa ses peines au Pape ; et Alexandre VII lui fit faire cette réponse par son neveu, le cardinal Chigy, du 4 février 1662.

« *Ea est Sanctissimi Domini Nostri opinio de pietatê et doctrinâ Dominationis vestræ, deque zelo quo flagrat erga*

(1) Il le désigne de cette sorte : P. Bontius, S. J.
(2) Cloyseault, *Ibid.* [T. III, p. 61].

catholicam religionem, ut quemadmodum ipsi propterea committendam putavit gravissimam, difficillimamque provinciam procurandæ in istis regionibus animarum salutis ; ità omnino confidat Sanctitas Sua præclarè actum iri cum istis catholicis, atque eo uberiores fructus in eos derivaturos quo modestius et religiosius Dominatio Vestra de se sentire videtur. »

Il se rendit après cela, et la cérémonie de son sacre se fit en même temps et en même lieu que celle de Catzius, à Cologne le 9 septembre 1662. Le clergé de Hollande, charmé des égards que le Pape avait eus à sa postulation par ce choix, lui écrivit le 28 octobre pour le remercier de ce qu'il avait pourvu leur Eglise « *de tali viro quo melior, ne longissimâ quidem disquisitionê potuisset reperiri.* » Ils ajoutent : « *Ita existimamus coram Deo, ita illum vulgi sermo celebrat* », et ils assurent le Pape que sous un tel Vicaire Apostolique ils vivront en paix, et s'appliqueront avec tant de zèle et une si parfaite union à l'avancement de l'œuvre de Dieu dans leurs contrées que Sa Sainteté n'aura jamais sujet de se repentir, et se saura, au contraire, très bon gré de leur avoir accordé ce digne prélat.

L'événement vérifia bientôt leur promesse, car Baudouin Catzius étant mort à Louvain chez nos Pères le 18 mai de l'année suivante 1663, son coadjuteur, le Père de Néercassel, entra aussitôt dans le plein et libre exercice de toute son autorité de Vicaire Apostolique, et se conduisit avec tant de douceur, de sagesse, de condescendance pour tout le monde, que jamais prélat ne fut plus universellement au goût de son Eglise.

Un de ses premiers actes fut de déclarer, le 22 avril 1664, qu'il reconnaissait, et voulait que tous les catholiques de Harlem reconnussent les chanoines de cette Eglise pour un vrai chapitre de cathédrale, dont aussi il prétendait employer les membres, et s'en faire aider dans l'exercice de ses fonctions. Il rétablit aussi le vicariat du chapitre d'Utrecht ;

ce qui le mit très bien, et le fit toujours agir d'un grand concert avec ces deux corps. Il n'était point moins estimé des hautes puissances, et tout cela joint ensemble l'autorisa à l'employer utilement à la suppression de bien des abus parmi son clergé, que l'absence ou la tiédeur de quelques-uns de ses prédécesseurs avaient laissé introduire.

En 1664, la peste était dans ce pays-là ; et M. de Castorie ne manqua pas d'exhorter ses curés par une lettre pastorale à faire leur devoir en cette occasion. Elle est fort touchante et fort pathétique. On y sent, comme dans tous ses autres écrits de ce genre, un esprit de zèle tempéré par la douceur et la sagesse, et partout un air et des manières paternelles jointes à beaucoup de dignité. Il les exhorta plus efficacement encore par son exemple,ne se ménageant en rien. Aussi n'y avait-il qu'une commune voix sur son compte, que c'était un véritable pasteur, plein de charité et de tendresse pour son troupeau ; et, à mon avis, c'est un des prélats formés dans le sein de la Congrégation, qui, à tout prendre, lui a fait plus d'honneur à plus juste titre.

Le Nonce Rospigliosi lui écrivait de Bruxelles, le 30 novembre 1665, qu'il admirait ses vertus, « *inter quas*, ajoutait-il, *peculiariter elucet sollicitudo et charitas vere apostolica, ac merito ab universis, non præsentibus tantum, sed et posteris collaudanda. Est sanè*, lui dit-il encore, *quod catholici inter assiduas, quibus agitantur, molestias, sibi gratulentur talem sortiti præsulem qui in passionibus pro illis gaudeat, ad complendum ea quæ desunt fidei ipsorum, cupiens populo commisso non solum Evangelium tradere, sed et animam suam.* »

Il publia, en 1668, les statuts synodaux qu'il avait dressés pour régler la vie et les fonctions de ses clercs selon les diverses occurences de leur ministère, et pour réprimer ou prévenir les abus qui pouvaient se glisser parmi eux. Ils m'ont paru un très beau morceau, digne du zèle, de la pureté et de la sagesse des premiers siècles.

Il soutenait merveilleusement par ses bons exemples cette exactitude de discipline, qu'il exigeait de son clergé. Sa maison était une vraie église domestique. On y faisait en commun la prière du matin et du soir, et c'était lui-même qui la faisait. Il n'avait que son aumônier, qui lui servait de secrétaire, et un valet de chambre pour tout domestique. Toutes ses journées étaient partagées entre le soin de se nourrir de saintes lectures et celui d'instruire son peuple. Il disait régulièrement tous les jours la messe, excepté une fois chaque semaine, que, s'en abstenant par humilité, il assistait à celle de son chapelain. Ses habits et sa table tenaient un honnête milieu de frugalité et de propreté. Ses prêtres étaient toujours bien venus à manger avec lui ; mais il faisait presque toujours lire à ses repas. Il jeûnait tous les vendredis et samedis, n'avait qu'un seul laquais sans livrée, et obligé, quand il fut à Rome, d'en prendre un second, il ne se mit point en peine de le mettre à l'uniforme : de sorte que, se trouvant tous deux habillés de différentes couleurs, il prêta à rire aux seigneurs romains peu accoutumés à voir la simplicité ecclésiastique poussée si loin, et leur donna sujet de dire : « *Questo vescovo ita in ristretto.* » Quand il se mettait au lit, il se faisait lire jusqu'à ce qu'il se fût endormi. En voyage, il mêlait fréquemment les prières vocales à ses entretiens. Il n'abordait nulle part qu'il ne fit aussitôt des prières particulières aux saints tutélaires du lieu, et il en usait de même en sortant.

Jamais prélat ne remplit avec plus d'exactitude la fonction du ministère de la parole de Dieu. Point de semaine qu'il ne prêchât ou publiquement ou dans sa maison. Il le faisait jusqu'à trois ou quatre fois par jour dans le cours de ses visites épiscopales ; il ne donnait presque jamais la confirmation ou les ordres sans faire auparavant une exhortation sur ces sacrements. Il a été souvent obligé de prêcher en pleine campagne, ne trouvant pas d'église assez vaste pour le peuple qui accourait à ses instructions.

Il fit le voyage de Rome en 1670, sous le Pontificat de Clément X, et il le fit, selon l'usage de ses prédécesseurs, tant pour rendre compte de l'état de ses missions à la Congrégation de la Propagande, que pour défendre les anciens concordats passés entre son clergé et les réguliers. Car, quelque attention qu'il eut de vivre en paix avec les Jésuites et le reste des religieux de ce pays-là, je vois qu'il fut commis plus d'une fois avec eux ; mais jamais qu'en exécution des ordres précis, qu'il avait reçus de la Congrégation de la Propagande, de ne pas souffrir qu'ils s'ingérassent dans aucune fonction sans l'agrément spécial de lui ou de ses curés ; et cela uniquement pour les réduire à se contenir dans les termes des concordats passés avec eux devant le Saint-Siège.

Il en obtint presque tout ce qu'il avait à lui demander, fut bien reçu des principaux cardinaux et du Pape même, qui, en le quittant, tira son propre anneau de son doigt, et lui en fit présent, en signe d'estime ; mais les religieux n'en furent que plus indisposés contre lui.

Il revint de Rome l'année suivante, 1671. Il voulait à son retour passer par Paris. Des amis sages l'en dissuadèrent, de peur qu'il ne donnât prétexte aux Jésuites de dire qu'il y était venu chercher les Jansénistes, avec lesquels ils l'accusaient d'être en liaison.

Le bruit courut en Hollande qu'un cardinal des plus fameux, peut-être le cardinal Bona, l'avait engagé, avant de partir, de signer le formulaire d'Alexandre VII ; et on lui rendait cette justice qu'il l'avait fait non en vue d'aucun intérêt temporel, mais uniquement en vue des facilités qu'on lui fit entendre que cette démarche lui donnerait d'obtenir bien des grâces du Saint-Siège pour son Eglise, étant sans doute d'ailleurs très persuadé qu'il pouvait le faire sans intéresser en aucune façon sa conscience.

« *Or, s'il l'a fait,* dit son historien, *c'est apparemment imbu des maximes qu'il avait sucées en France pendant ses*

études (1), *plusieurs théologiens et même plusieurs évêques y étant convaincus que la souscription ne tombe que sur le droit, et non sur le fait. Cependant quelques-uns assurent qu'il eut ensuite beaucoup de regret de l'avoir donnée et que c'est là une faute qu'il a suffisamment expiée par ses sueurs dans l'exercice de la charité du prochain, comme saint Augustin dit que saint Cyprien lava la sienne dans son sang.* » Tel est le tour que donne à ce fait le sieur Van Heussen, dans son *Batavia sacra*, de qui je tire les principaux traits du portrait de ce saint évêque.

En 1672, le roi s'étant rendu maître de la Hollande, et ayant poussé ses conquêtes jusqu'à Utrecht, les églises furent rendues aux catholiques ; le cardinal de Bouillon s'y rendit pour les expier, et le culte public de la religion fut rétabli en son entier dans ce pays-là. Alors M. de Castorie en exerça ses fonctions dans son église cathédrale de Saint-Martin d'Utrecht avec un zèle et une consolation indicibles (2).

Des larmes de joie lui coulaient des yeux en offrant le saint sacrifice ou faisant publiquement et avec toute la majesté convenable les saintes cérémonies de l'Eglise, dont il avait fallu jusque-là se cacher. Il prêcha souvent plusieurs articles importants de controverse avec un succès et un concours de peuple extraordinaire.

Il voulait établir l'Oratoire à Utrecht et à Deventer et y

(1) C'est-à-dire sans doute celles qu'il avait faites dans l'Oratoire.

(2) « *Quis meus sensus ! Quod gaudium ! Quæ cordis in Domino exultatio ob instauratum hic in summâ æde et per alia loca in aliis basilicis religionis cultum ! Instar Jacobi de gravi somno evigilantes, quæ videmus, vix credimus. Dum Sionis Cantica ipsi in summâ ædê audimus, dum ipsi in eâ populum docemus, dum auditorum copiosissima cingimur coronâ, reviviscit spiritus noster, et summorum compotes votorum clamamus: Sufficit nobis Christum Nostrum stabulis in quibus vix illum adorare sinebamur, suis esse basilicis restitum..... Nihil ergo ultra cupimus nisi ut persecutores nostri fiant socii nostri et hoc nobiscum adorent quod in nobis blasphemabant.* » (Néercassel, Lettre du 29 juillet 1672 au P. de Sainte-Marthe).

vivre lui-même en communauté selon nos usages avec quelques autres ecclésiastiques élevés dans l'Oratoire. Tout paraissait favoriser ce dessein ; mais il échoua aussitôt par l'abandon que le roi fit de ses conquêtes de Hollande (1).

L'année suivante 1673, comme il était fort considéré à la cour de France, il vint à Paris, à la prière de ses principaux citoyens demander grâce au roi pour son pays désolé par les ravages et le dégât qu'y faisaient nos troupes. Voici ce qu'il nous apprend lui-même sur cela dans sa lettre au Père de Sainte-Marthe, du 18 janvier 1673 : « *Scripsi 10ª hujus mensis totam hanc civitatem* (Utrecht) *mærore oppressam et in amarissimas effusam lacrymas, quod die 11ª ingentem pecuniæ vim solvere deberet ad quam per longe maxima impar esset, etiamsi sua omnia seque ipsos sub hastâ vendidissent. Civitas in eo mærore posita me permovit ut ducem Luxemburgium et nostræ civitatis gubernatorem adirem supplex, rogaremque indictam pecuniarum exactionem. In quam petitionem cum consensissent, factum est ut tota civitas me ut suum liberatorem venerata sit, et hæretici passim in compitis me clamarent suum redemptorem, et incredibilibus reverentiæ signis prosequerentur. Unde etiam me ordinum deputati accesserunt rogantes vellemne civium saluti impendere, et regia clementia supplicare parceret subjectis, nec redigeret civitates in solitudinem. Pro eo affectù maximo quo veneror regem à justitiâ et clementiâ celebratissimum, et pro eâ charitatê quâ commissum gregem diligere debeo, non potui non acquiescere petitioni ordinum et mœstissimæ civitatis. Vos ergo quantocius adibo ; habeo jam tantam proficiscendi causam, ut major esse non possit. Heri, serâ vesperâ, impetravi a Duce Luxemburgico quod a pauperibus nihil exigeretur præter solita vectigalia, quousque responsum a Sua Majestate retulissem, et quod ab opulentioribus non nisi pars tertia impositi tributi postularetur, a duabus aliis futuri liberi, si Suam Majestatem potero exorare.* »

(1) Néercassel, *Lettre au P. de Sainte-Marthe*, de novembre 1672.

Mais, comme peu après son départ de Hollande, le roi prit la résolution d'abandonner ses conquêtes et de faire retirer ses troupes de ce pays-là, M. de Castorie prit le parti de s'arrêter à Anvers, n'osant retourner à Utrecht, depuis que les Hollandais protestants en étaient redevenus les maîtres, et craignant le ressentiment qu'avaient inspiré contre lui les ministres à leurs hautes puissances de la liberté avec laquelle il avait agi pendant le libre exercice de la religion catholique, sous la courte domination des Français. Car ils ne parlaient de rien moins que de le faire enfermer pour toute sa vie dans un cachot (1) ; quelques-uns disaient même publiquement que c'était un traître qui méritait de perdre la tête sur un échafaud. Sa fidélité envers sa patrie était pourtant hors d'atteinte ; mais pour donner le temps de se calmer à la fureur tumultueuse de la populace hérétique excitée par les ministres (2), d'Anvers, où on le fit plusieurs fois prêcher, il vint s'établir en une petite ville de son diocèse, que nos troupes avaient conservée, où les catholiques venaient, selon leurs besoins, le consulter en secret et prendre ses instructions. Il y établit même un séminaire, d'où sont sortis plusieurs bons sujets qu'il avait formés. Il eut ensuite le courage de s'aller présenter à la Haye au prince d'Orange et aux magistrats du pays pour leur rendre compte de sa conduite, leur exposer sincèrement de quelle manière il s'était conduit, pendant que le roi avait été maître de leur pays. L'estime, qu'ils faisaient de sa probité, le fit écouter favorablement. Il se justifia si parfaitement que, bien loin de le condamner, ils firent défense qu'on l'insultât ; et ils lui permirent même de continuer ses fonctions d'évêque, selon les lois du pays (3).

C'est qu'il répandait partout par sa modestie et sa gra-

(1) Cloyseault, *Ibid.* [T. III, p. 65]
(2) *Batavia Sacra.*
(3) Cloyseault, *Ibid.* [T. III, p. 65].

vité une si grande odeur de piété qu'il ne fut pas moins considéré des hérétiques que des catholiques mêmes. Obligé d'aller quelquefois chez les magistrats et les grands seigneurs du pays solliciter des affaires qui concernaient les intérêts de la religion, ils le recevaient avec distinction ; leurs enfants et leurs domestiques s'assemblaient pour le voir, et, le plus souvent, se mettaient à genoux, quoique calvinistes, pour lui demander sa bénédiction, tant il imprimait de respect pour sa personne. Il est même arrivé quelquefois que, la lui demandant en présence de leurs pères et de leurs maîtres, il faisait difficulté de la leur donner, de peur que ces magistrats ne le trouvassent mauvais ; mais, bien loin de cela, ils le priaient de ne la leur point refuser, et même se découvraient par respect, tandis qu'il la leur donnait, comme pour la recevoir eux-mêmes.

Il est assez surprenant que les plus grandes contradictions qu'il a eues à essuyer lui soient venues de la part des siens et de la portion de son troupeau qui devait lui être d'autant plus dévouée qu'elle lui était plus chère, je parle des religieux ; et que la plus grande partie n'ait cessé de vouloir le faire passer pour suspect dans la foi et outré dans les règles de la morale, malgré l'extrême modération dont il faisait profession, et les services importants qu'il leur rendit plus d'une fois.

Les Etats de Hollande, ayant voulu chasser les religieux, qui sont dans les Provinces-Unies (1), à cause du préjudice qu'ils apportaient au pays en transportant dans les Pays-Bas espagnols de grandes sommes d'argent, qu'ils amassaient en Hollande, quoique cela leur ait été souvent défendu par le Saint-Siège, M. de Castorie employa efficacement tout son crédit pour empêcher l'exécution de ce dessein ; et toute la récompense qu'il en eut, à Rome et dans le pays, furent qu'ils le calomnièrent en ces deux endroits,

(1) Arnauld, *Lettre 313e*, T. IV.

comme si c'eût été lui-même qui eût inspiré cette pensée aux Etats, de les faire sortir du pays. La même chose lui arriva quelques temps après. Ce que le roi fit à l'égard des religionaires de France après la révocation de l'édit de Nantes ayant fort irrité les protestants de Hollande contre les Jésuites, comme ayant été la principale cause en la personne de leur Père de la Chaise, confesseur du roi, ils songèrent de nouveau à l'expulsion des Jésuites et des autres réguliers ; et on avait commencé par interdire les Jésuites et les Dominicains de la ville de Leyde. M. de Castorie travailla encore pour eux, et employa le crédit de l'envoyé extraordinaire de l'empereur près des Etats, qui était fort de ses amis. Ces bons Pères ne lui en surent pas plus de gré. Ils renouvelèrent même les calomnies, répandant partout qu'il y avait de la collusion entre lui et les protestants pour les faire chasser du pays (1). C'est en propres termes ce qu'en écrivit un Récollet de Flandres à un de ses Pères de Rome (2). Enfin ils favorisèrent, autant qu'ils purent, les injustes prétentions des gentilshommes catholiques des Pays-Bas sur le patronage des curés (3).

Il lui était bien dur d'éprouver une pareille ingratitude de la part de ceux qu'il ne perdait aucune occasion d'obliger et de voir qu'ils ne cessaient de le décrier à Rome, dans le temps même qu'il les servait si utilement auprès des Etats, puisque sans lui, qu'ils regardaient comme leur ennemi, il est bien sûr que par deux fois ils étaient chassés de leurs missions de Hollande ainsi qu'il ne put s'empêcher de le mander au cardinal Carpégna. Mais l'estime, que faisait de lui le pape Innocent XI, sous lequel ceci se passait, le consolait, et le dédommageait de ces préventions (4).

(1) *Batavia Sacra.*

(2) Arnauld, *Lettres.* T. IV, du 1er février 1686.

(3) Idem. *Ibid.* 1er mars 1686.

(4) *Batavia Sacra,* p. 486.

Il lui écrivit un bref très honorable en date du 4 septembre 1677, où il lui disait : « *Quia vero multa et sane præclara intelligimus de eximio zelo quo muneris tui partes implere satagis, pro comperto te habere volumus, id nobis non minori solatio fuisse quam curæ sit dilectissimi istius gregis salus et felicitas ; paratosque nos semper futuros ad omnia quæ ad eam procurandam, tibi adjumento et præsidio esse poterunt. Reliquum est ut constanter atque alacriter pergas in instituto de rê catholicâ bene merendi, atque in visitatione, quam adornas, ita te geras ut uberem nobis lœtitiæ messem præbeas.* »

M. de Castorie adressa, cette même année, une lettre pastorale fort belle et fort lumineuse à son peuple, au sujet du jubilé que ce Pape venait d'accorder. On l'a insérée, comme les autres que j'ai citées de lui, dans le *Batavia sacra.*

Nous avons d'autres ouvrages plus considérables de ce digne évêque.

Dès 1670, il composa un petit traité en la langue du pays, dont le titre peut se rendre par celui-ci :

L'affermissement dans la foi et la consolation dans les persécutions. Bruxelles, 1670. Voici ce titre : *Bevestiging int geleof en de Troost in vervolging.* C'est un in-8°, également pieux et savant, écrit avec pureté et éloquence, de sorte que les protestants mêmes en aimaient la lecture à cause de la pureté du langage.

Tractatus de sanctorum ac præcipue Beatissimæ Mariæ Virginis ; auctore perillustri et Reverendissimo Dnô Joan. Episc. Castoriensi, Vicario apostolico. Ustra jecti, apud Arnaldum ab Eyndem, 1665, in-8°.

Il le fit pendant son séjour d'Anvers, au retour de son voyage de Rome, à l'occasion des disputes qui régnaient alors dans le Brabant, sur l'étendue et les règles de ce culte par rapport à la Sainte Vierge,

Il est divisé en trois livres. Il étend, dans les deux premiers, deux sermons qu'il avait prêchés à Anvers, l'un à la fête de l'Assomption, l'autre sur la dévotion au Rosaire. Il s'y propose d'établir le culte des saints et en particulier celui de la Sainte Vierge contre les protestants, et de règler ce culte par rapport aux catholiques.

Il a été traduit depuis en flamand à raison de son utilité, et même en français et par M. Le Roy, abbé de Haute-Fontaine, imprimé à Paris en 1679 (1).

Le Jésuite, auteur de la *Bibliothèque Janséniste*, a mis, de son autorité, celui-ci parmi les livres notés sur ce fondement que M. de Castorie débute, dit-il, dans la page 5 par cette étrange proposition à laquelle les calvinistes souscrivent sans peine : « *Catholici colunt sanctos in cælo commorantes eodem modo quo colunt sanctos hic in terra exulantes.* » En quoi il faut être bien ignorant ou bien effronté pour oser lui faire un crime d'une maxime, dont il donne aussitôt la preuve complète, dans ce texte qu'il adopte, et qu'il rapporte de saint Augustin : « *Colimus ergo martyres eo cultû dilectionis et societatis quo in hâc vitâ coluntur sancti Dei homines, quorum cor ad talem pro evangelicâ veritate passionem paratam esse sentimus ; sed illos tanto devotius, quanto securius, post certamina tolerata.* »

Tractatus de lectionê Scripturarum, in quo Protestantium eas legendi praxis refellitur, catholicorum vero stabilitur ; accedit dissertatio de interpretê Scripturarum, Embricæ pro Arnaldo ab Eyndem, 1677, in-8° de 145 pages.

Dans son Epître dédicatoire à tous les catholiques des Provinces-Unies, il dit qu'il s'est proposé dans ce livre : 1° de combattre la témérité de ceux qui se croient assez éclairés pour décider, par l'Ecriture-Sainte entendue à leur manière, toutes les questions qui peuvent s'agiter sur la foi ; 2° de démontrer que c'est à l'Eglise catholique d'en

(1) Moreri, Edition de 1725.

fixer et déterminer infailliblement le vrai sens ; 3° que ce n'est pas tant sur la critique et les autres connaissances humaines que sur l'autorité de la tradition qu'il faut fonder la vérité et la certitude du sens qu'on lui donne.

Il prouve au chap. 9 que le Concile de Trente n'a pas prétendu interdire la lecture de l'Ecriture-Sainte aux catholiques qui s'y appliquent avec les dispositions requises ; et au 10e, que cette lecture, quoique non absolument nécessaire, leur est fort utile.

L'abbé de Haute-Fontaine le traduisit aussi en français, et le fit imprimer à Cologne in-12, en 1680 (1) ; d'autres disent en 1682 (2). Il s'en fit une autre traduction en flamand.

Il parut une critique de ce livre, où l'on s'efforçait d'en renverser les principes. L'auteur était, à ce qu'on croit, un Jésuite, qui avait déguisé son nom sous celui de Suivius. M. de Castorie répliqua par un petit ouvrage flamand in-8°, sous ce titre : *Gods Wordt verdedigt*, c'est-à-dire, *La parole de Dieu défendue.*

Tous ces ouvrages sont non seulement pleins de doctrine et de piété, mais aussi d'une science vraiment chrétienne et de raisonnements très solides. Quant au style, il n'y faut pas rechercher beaucoup de politesse et d'éloquence ; mais on y trouvera de la simplicité et de la netteté, qui répondent à la candeur de ses mœurs et à la droiture de l'esprit de l'auteur (4).

Son tendre amour pour l'Eglise et son zèle pour la propagation de la foi le portèrent à traduire en latin le *Traité de l'exposition de la foi de M. Bossuet*, qui lui en fit de grands remerciements par une lettre du 22 mai 1678 (5).

(1) Lelong, *Bibliothèque sacrée*, in-folio. T. II.
(2) Moreri, *Edition de 1725.*
(3) Van-Heussen, *Lettre du confrère Save.*
(4) Dupin, *Bibliothèque du XVIIe siècle.* — Moreri, *Edition de 1725.*
(5) *Batavia Sacra.*

L'archevêque de Malines le consulta sur la validité des mariages contractés devant les magistrats protestants ou leurs ministres par ceux d'entre les hérétiques qui revenaient à la communion de l'Eglise. M. de Castorie décida nettement et avec beaucoup de solidité et de lumière, qu'il les tenait pour légitimes, non à titre de sacrements, mais comme de véritables contrats civils, qu'il croyait être indissolubles. Sa longue lettre, qu'il lui en écrivit, est du mois de juin 1681, et se trouve tout entière dans le *Batavia sacra* (1). Il dit qu'étant à Rome, il s'en expliqua de même devant les cardinaux, qui lui déclarèrent qu'il n'avait qu'à s'en tenir là dans la pratique, et qu'un prêtre de l'Oratoire flamand, nommé le P. Stalenus avait publié, il y avait déjà deux ou trois ans, un livre sur le même sujet, où il faisait voir que tel était l'usage constant d'Allemagne, lequel avait eu l'approbation de toute l'Université de Cologne.

Il écrivit plusieurs autres lettres à des savants du pays, qui sont des dissertations en forme sur diverses questions importantes, telle que la dispute qu'il eut avec un fort habile homme, D. Snellartio, au sujet de la succession des évêques d'Angleterre, que M. de Castorie ne croyait pas légitime, sur ce fondement qu'ils ne regardent pas comme un sacrement la prêtrise, qui est la base de l'épiscopat.

Après que, sur la fin de 1679, M. Arnauld se fut retiré de France, il fut passer quelque temps chez notre prélat. Ce fut pour M. de Castorie, qui avait toujours eu pour ce célèbre docteur une vénération singulière, une consolation indicible. Voici comme il s'en explique dans une de ses lettres (2) à M. l'abbé de Pontchateau du 17 juillet 1680 : « *Virum quem ob fidei integritatem, ob doctrinæ altitudinem, ob variam reconditamque eruditionem, et præsertim ob mores ab omni fastu et ambitione et cupiditate alienissimos, semper*

(1) Page 481.

(2) Arnauld, *Lettres*, T. III.

summâ cum observantiâ colui, tandem in ædibus meis accipere merui. C'est ainsi qu'il la commence, et il ajoute : « *Exulto autem in Deo salutari meo, dum tam fideli, tam humili servo ejus, angustias cordis mei licet aperire, atque ab eo discere quid a me is postulat, cui vivere morique debeo.* »

De son côté, M. Arnauld l'estimait autant que ce prélat le trouvait lui-même estimable. Il mandait à sa sœur, la mère Angélique (1) que « *l'Eglise serait florissante, si elle avait beaucoup de tels pasteurs. Il semble qu'on soit au temps de ces anciens évêques qui ne se discernaient que par le zèle et par la charité qu'ils avaient pour leurs troupeaux, et en qui il ne paraissait rien du siècle.* » Et, entrant dans une autre lettre (2) en quelques détails du bien qu'il faisait, il dit : « *J'ai été assez longtemps dans ce pays-ci pour connaître les missions de Hollande, surtout pour ce qui regarde le clergé séculier. Rien ne me paraît plus édifiant, et je ne crois pas qu'en un pays de pareille étendue, il y ait un si grand nombre de bons pasteurs dans tout le reste de la chrétienté. Cependant je sais qu'une grande partie de ce bien là est due au soin et à la vigilance de leur évêque, tant par l'exatitude qu'il a de n'admettre au sacerdoce et aux fonctions pastorales que des personnes capables et bien appelées, que pour avoir travaillé avec un soin infatigable à empêcher qu'il ne se glisse parmi eux aucun désordre, de ceux-mêmes qui se tolèrent ailleurs, parce qu'ils sont trop communs.* » C'était en effet sa règle constante d'examiner avec grand soin par lui-même ses clercs, qu'il faisait élever dans un séminaire à Louvain, avant que de leur conférer les ordres, de ne les donner jamais qu'à des personnes de bonnes mœurs et bien reconnues pour telles ; et c'était toujours le mérite qui l'emportait sur son esprit dans la distribution des cures et autres emplois, sans nul égard à la recommandation de qui

(1) Idem, *Lettres*, T. III. Lettre du 19 octobre 1681.
(2) *Lettre à Duvaucel* du 14 août 1684.

que ce fût, et à toutes les raisons étrangères (1). Et ce qui achevait de couronner l'œuvre, « *était l'exemple de sa sainte vie, toute appliquée à son ministère, la sagesse de sa conduite, qui lui avait attiré tant d'estime parmi les protestants mêmes, et ses prédications ferventes, qui répandaient partout avec efficace ce que saint Paul appelle la bonne odeur de J.-C. en tout lieu* (2). »

Ainsi écrivait à Rome à son sujet M. Arnauld, dans une occasion où l'intérêt de la vérité lui fit prendre la défense de notre prélat de la manière la plus véhémente. M. de Castorie avait donné son *Traité de la pénitence*, qu'il intitula : *Amor pœnitens, sive de recto clavium usû.* Il parut pour la première fois à Utrecht en 1683 (3). C'est assurément son chef-d'œuvre.

Cependant les réguliers, qui lui en voulaient toujours, le déférèrent à Rome ; et la cabale était si puissante qu'on craignait qu'ils ne le fissent flétrir par quelque décret. Mais M. Arnauld, qui ne cessait d'écrire lettre sur lettre pour arrêter le coup, ne pouvait se persuader qu'Innocent XI en vint jamais là. « *Non*, dit-il, *je ne saurais croire que sous un si bon Pape, et qui a jusqu'ici témoigné tant de zèle pour la pureté de la morale chrétienne, il arrive un si grand scandale dans l'Eglise de Dieu. Car c'en serait un assurément très grand qu'un livre si pieux et si solide, fait par un si saint évêque, se trouvât flétri par une condamnation de Rome à la sollicitation de quelque religieux, qu'on sait être ses ennemis déclarés.*

Hoc Ithacus velit, et magno mercentur Atridœ.

On ne pourrait réjouir davantage les hérétiques, ni leur donner lieu d'insulter aux catholiques avec plus d'insolence... Il y va de l'honneur du Saint-Siège, à qui ces jugements

(1) *Batavia sacra.*

(2) Arnauld, *Lettre du 14 août 1684.*

(3) M. Arnauld, 9e partie, *Difficultés proposées à M. Stayaert*, dit que ce fut en 1682.

précipités et obtenus par surprise, font beaucoup de tort.»

On attaquait ce livre par deux endroits (1). On prétendait faussement qu'il était opposé à la Bulle contre Baïus dans ce qu'il disait de la nécessité de l'amour dominant de Dieu pour être justifié. Mais il ne la heurtait nullement sur ce point, puisqu'il soutenait, après saint Thomas, que l'amour de Dieu sur toutes choses, qu'il exigeait dans le sacrement de Pénitence, était toujours justifiant avec le seul désir du sacrement et avant sa réception actuelle ; de quoi Baïus ne ne voulait pas convenir. Une seconde prétention aussi fausse était que le décret d'Alexandre VII avait imposé silence à tous ceux qui voudraient écrire sur la question de la contrition et de l'attrition, au lieu qu'il s'était contenté de défendre de qualifier d'erronnées et d'hérétiques les opinions que l'on combattait dans ses adversaires sur cette matière ; ce qu'on n'avait pas fait dans l'*Amor pœnitens*. Et s'il y avait en un ou deux endroits quelque chose de dur contre les attritionnaires, outre que ce n'était point une qualification odieuse et qui s'appelle proprement *nota theologica*, on l'avait changé dans une nouvelle édition corrigée et augmentée, que l'auteur se hâta d'en donner, et qui parut en 1685 sous ce titre :

Amor pœnitens, sive de divini amoris ad pœnitentiam necessitatè, et recto clavium usû, libri duo. Cum appendicê in quâ peccatorum nonnulæ difficultates proponuntur et demonstratur vera sententia sancti Thomæ Aquinatis de sacramento pœnitentiæ. Authore Joanne, episcopo castoriensi, secunda editio auctior. Embricæ, apud Joanem Arnoldi et socios, 1685, in-8°, en deux volumes, le premier volume de 484 pages, le second de 349 pages sans l'appendice qui en a 82.

La dissertation sur le sentiment de saint Thomas, contenue dans cet appendice, est de M. Arnauld, M. de Casto-

(1) Arnauld, T. IV. Lettre du 9 août 1684.

rie, l'ayant trouvée belle et solide, crut devoir l'adopter et l'insérer à la fin de son ouvrage (1).

Cette deuxième édition est munie des approbations de Mgr Henri Arnauld, évêque d'Angers, de Mgr Fouquet, évêque d'Agde, de Mgr de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, outre celles de plusieurs docteurs flamands et français, dont quelques-uns s'excusent de ce qu'ils osent donner leur approbation à l'ouvrage de celui qui, par son caractère, est leur docteur et leur maître, et de qui leur propre doctrine aurait bien plus besoin d'être approuvée pour être sûre.

Ce n'est pas sans bonne raison que Mgr de Castorie recommande fort qu'on lise la lettre pastorale, qui est à la tête de son livre. Car, outre qu'il y rend raison, comme dans la première édition, du sujet qui l'a porté à le composer, il y donne des éclaircissements sur les principaux endroits contre lesquels on s'était prévenu, et dont plusieurs avaient pris prétexte de décrier et de vouloir faire censurer son ouvrage à Rome.

Or l'occasion de ce livre, c'est la fameuse question agitée alors, si la seule crainte de l'enfer sans amour de Dieu suffit pour être justifié dans le sacrement de pénitence, et cette autre, qui en est une suite, si un grand pécheur accoutumé à abuser de la facilité de son confesseur par des promesses d'amendement qu'il a toujours violées, doit en être cru sur sa parole, toutes les fois qu'il assure d'être repentant de ses crimes, et qu'il s'en veut corriger. Et comme ces deux propositions sont d'une pernicieuse conséquence dans la pratique, il crut que son devoir l'engageait à prémunir son clergé et son peuple contre l'une et l'autre, 1° en établissant à fond la nécessité d'un commencement d'amour de Dieu dominant sur tout autre amour, dans quelque degré de faiblesse qu'il soit d'ailleurs en lui-même, pourvu

(1) Arnauld, *Lettres*, T. VI, note sur la lettre 511.

qu'il domine sur tous les autres, pour être reconcilié avec Dieu ; et c'est la matière du premier volume ; 2° en prouvant la nécessité de s'assurer, par le témoignage des œuvres, de la sincérité du retour des pécheurs qui ont déjà abusé de la bonne foi de leurs confesseurs ; non qu'il prétende que la satisfaction expiatoire doive nécessairement précéder, de la part du pécheur, l'absolution du ministre, mais seulement que le confesseur doit faire passer son pénitent par les épreuves des satisfactions médicinales, jusqu'à ce qu'il ait prudemment lieu de croire qu'à la faveur de ces œuvres, l'amour dominant de Dieu a commencé de se rendre maître du cœur. Ce que je donne ici pour échantillon de la manière dont l'auteur propose ses éclaircissements, plutôt, ce semble, pour prévenir des difficultés qui se pourraient élever, que pour résoudre celles que l'on aurait déjà faites ; et ainsi à l'égard des autres. Il finit sa préface en déclarant que, faisant la fonction de vicaire apostolique, il lui convient plus qu'à un autre évêque de ne parler et de ne penser que conformément à celui dont il est le vicaire, et tient la place en Hollande ; qu'ainsi, soumettant au Pape Innocent XI, tout ce qu'il a fait ou fera désormais d'écrits, il lui dit comme saint Jérôme au Pape Damase : « *Ego nullum primum sequens, Beatitudini tuæ, id est Cathedræ Petri, communione consocior, super illam petram ædificatam ecclesiam scio.* »

L'estime que ce saint Pape faisait de lui, sauva l'ouvrage de la censure (1). Il fit surseoir l'examen qu'en faisait la Congrégation du Saint-Office, et permettre le débit du livre, dont cette deuxième édition était arrêtée. Il prit même hautement le parti et du livre et de son auteur, disant à ceux qui lui en parlaient : « *Il libro à Buono, è l'autore santo* (2). » Je sais bien que le Jésuite, auteur de la *Bibliothèque Janséniste*, obligé de convenir que ce Pape ne vou-

(1) Arnauld, T. IV, Lettre du 8 mars 1685.

(2) *Batavia sacra.* — Arnauld, T. IV, Lettre du 18 avril 1686.

lut pas qu'on le condamnât, nie absolument ce qu'on lui fait dire pour le défendre, que le livre était bon et l'auteur un saint, traitant cela « *de fable débitée par le parti*, comme il conste, dit-il, par le *Causa Quesnelliana.* » Mais M. Arnauld et M. Van Heussen, qui rapportent ce mot du Pape, et qui le tenaient de leur agent à Rome, sont des témoins tout autrement dignes de foi que le P. de Colonia (1).

Ce ne fut pas à la vérité sans se donner bien de mouvements que Mgr de Castorie engagea le Pape à se déclarer pour lui. Car, après la permission donnée en 1685 pour le débit de la deuxième édition, au commencement de 1686, qui fut l'année de la mort de ce prélat, la tempête recommença des plus belles, et ses ennemis, toujours acharnés à la suppression, voulaient qu'on le fit passer par un nouvel examen ; ce qui obligea l'auteur à produire divers écrits pour sa justification adressés à Rome, qui sont restés mss. En voici les principaux :

Une *lettre apologétique à un cardinal*, du 2 avril 1686, de 10 pages.

Une autre *Lettre à un cardinal* du 18 avril 1686, de 4 pages.

Une *Apologie de l'Amor pœnitens, où l'on répond à cent dix-sept objections*, de 138 pages.

Un *Mémorial présenté à la Congrégation*, de 60 pages,

Une *Réponse à la lettre d'un Jésuite, nommé Honoratus Faber, à un de ses amis au sujet de l'Amor pœnitens*, de 180 pages.

Une *Déclaration de M. de Castorie sur les divers points qu'on trouve à redire dans son ouvrage*, de 36 pages.

Une *Dissertation, où l'on fait voir qu'il faut, pour être justifié, avoir un amour de Dieu dominant*, de 74 pages.

(1) Colonia, *Bibliothèque janséniste.*

Une *Lettre de M. de Castorie à M. l'évêque de Grenoble Le Camus sur l'Amor pœnitens pour le prier d'en prendre la défense auprès du Pape*, du 16 février 1685, de 60 pages,

M. Arnauld, de son côté, ne cessait d'exhorter son agent à Rome de faire les plus vives représentations au Pape et auprès des autres personnes de cette cour pour empêcher un aussi grand scandale qu'eût été, selon lui, la condamnation d'un si excellent livre, surtout depuis qu'il avait été retouché, et qu'on y avait adouci quelques-unes des expressions, dont on s'était formalisé par une mauvaise délicatesse. Il commence ainsi une de ses lettres (1) : « *Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrimarum ! Et je ne comprends pas qu'on puisse être dans un autre sentiment, lorsqu'on a un peu d'amour pour la vérité, pour l'Eglise et pour le Saint-Siège. Car il faudrait bien manquer de lumière ou d'attention pour ne pas voir quel préjudice on ferait à ces trois choses, si un livre si bon en soi et si recommandable par le mérite de son auteur, était flétri par une censure de Sa Sainteté ou qui portât le nom de ces tribunaux, où l'on croit dans le monde que rien ne se fait sans le Pape. Mais je ne saurais croire que Dieu le permette, et le Saint-Esprit fera faire à Sa Sainteté une nouvelle attention à ce que lui a écrit sur ce sujet le cardinal Grimaldy, qui a répandu dans l'Eglise une si grande odeur de sainteté. Il a jugé qu'une telle censure serait fort préjudiciable. Ceux qui en jugent autrement, le valent-ils, et méritent-ils qu'on ait plus de créance en eux ? On trouve dans ce livre les plus importantes et les plus saintes maximes de l'Evangile, appuyées de l'autorité des saints Pères, et expliquées d'une manière noble et pleine d'onction. On doit donc s'attendre que si ce livre était condamné, comme la censure ne dirait point pourquoi, les casuistes relâchés ne manqueraient pas de répandre dans le monde que ce serait pour ces maximes exactes, et ils ne trouveraient que trop de personnes à qui ils le persuaderaient... Ce serait rendre un*

(1) Arnauld, T. IV. Lettre du 1er mars 1686.

prélat inutile à l'Eglise, ou diminuer de beaucoup le pouvoir qu'il avait de servir son peuple par ses exhortations et par ses exemples que de lui faire perdre sa réputation en tout ou en partie. Or c'est, ce qu'on ne peut douter, ce qui arriverait à celui-ci, qui a rendu de si grands services à l'Eglise, si on censurait le livre que tout le monde regarde comme son chef-d'œuvre, et où il a renfermé tout ce qu'il a jugé de plus solide et de plus avantageux pour la conduite des âmes... Les protestants, sous lesquels cet évêque vit, ne manqueraient pas de prendre des grands avantages de cette condamnation pour décrier le Saint-Siège et pour profiter de ces divisions entre les catholiques... Enfin on sait à la Propagande que de toutes les missions dans les Etats hérétiques, il n'y en a pas qui soit plus réglée, et qui fasse plus d'honneur à la religion catholique que celle que le Saint-Siège a mise sous la conduite de M. l'évêque de Castorie. On sait combien il a travaillé par ses soins, par son exemple et par ses instructions à la rendre florissante en science et en piété. Mais on sait en même temps ce qu'il y a eu à souffrir, de la part des réguliers, que le Pape n'ignore pas avoir une grande pente à l'indépendance et à se soumettre, le moins qu'ils peuvent, aux vicaires apostoliques, lors même que le Saint-Siège leur commande plus expressément de leur obéir ; et c'est ce que ce bon évêque a bien éprouvé. Quel sujet ne prendraient-ils pas de cette censure de le décrier partout, puisqu'ils le font déjà sans sujet ? »

Toutes ces considérations affermirent Innocent XI dans la résolution de ne point toucher à ce livre, malgré les instances de la cabale qui en poursuivait la condamnation avec une chaleur étonnante, ayant à sa tête le cardinal Capisuchi. Mais, après la mort de notre saint prélat et celle du Pape, ses ennemis implacables parvinrent, sous Alexandre VIII, successeur immédiat d'Innocent XI, à le faire supprimer par un décret (1), jusqu'à ce qu'il fut corrigé, sans dire en quoi, ni comment, mais non, certainement

(1) *Batavia sacra.*

comme *favorisant ouvertement ce dogme proscrit par le Concile de Trente, que la crainte des peines de l'enfer est mauvaise et nous rend encore plus méchants*, maxime qu'on n'y trouve nulle part, et que le Père de Colonia lui a calomnieusement imputée (1).

L'Amour pénitent. T. I., *de la nécessité et des conditions de l'amour de Dieu pour obtenir le pardon des péchés.* T. 2., *de l'usage légitime des clefs, ou conduite des confesseurs par rapport au sacrement de pénitence.* A Utrecht, chez Corneille le Fèbvre, 1741. in-12, 3 volumes. C'est la première traduction, qui ait paru jusqu'ici de l'excellent ouvrage *Amor pœnitens*, composé par M. de Neercassel, évêque de Castorie et vicaire général du Pape dans les Provinces-Unies (2).

La dernière année de sa vie, Dieu, qui voulait pouvoir le couronner comme un bon soldat sur le champ d'honneur, lui inspira de faire la visite de son diocèse du côté de Deventer. Il l'entreprit avec un courage, un travail et un zèle infatigable. Il composa lui-même un *Journal* de ce qu'il y fit, et la mort qui le surprit dans le cours de cette visite, ne lui ayant pas permis de l'achever, il en chargea son secrétaire, qui l'a fait depuis imprimer. Je l'ai parcouru. C'est un petit in-8°, écrit d'un style fort simple, où il rend compte des diverses fonctions qu'il exerça. A travers de la modestie et de la simplicité, dont les faits y sont racontés, on y aperçoit ce prélat appliqué sans relâche à prêcher et catéchiser ses diocésains ; à donner la confirmation à plus de trente mille personnes dans l'espace de six semaines. On y voit qu'il fut souvent obligé de prêcher en pleine campagne, ne trouvant point d'église ou de lieu assez vaste pour contenir l'affluence du peuple qui venait l'entendre ; que les efforts qu'il fit pour se faire ouïr de cette multitude,

(1) Colonia, *ibid.*

(2) *Journal des savants*, février 1741.

et le repos qu'il se refusait pour se prêter aux divers besoins des uns et des autres, altérèrent notablement sa santé, et lui donnèrent quelques atteintes de fièvre, nonobstant laquelle, ayant voulu continuer ses fonctions, il devint la victime de son zèle dans peu de jours.

Pendant le cours de sa maladie il fit, selon sa coutume, distribuer aux pauvres des aumônes plus abondantes qu'à l'ordinaire, ayant pour maxime de s'acquitter par soi-même de ce devoir plutôt que d'en laisser le soin à ses héritiers. Il reçut ensuite le viatique le 2 juin, jour de la Pentecôte; et pour le faire avec plus de respect, il se fit mettre à genoux dans sa chambre. Après quoi, ses clercs ne cessèrent de lui lire, par son ordre, la passion de N.-S. ou de lui réciter des psaumes, qu'il suivait du cœur, et même de la voix autant qu'il pouvait, ce qui dura sans discontinuation jusqu'au 6 juin 1686 qu'il rendit son âme à Dieu, à Zuvol en Zutphanie, peu après avoir prononcé ces belles paroles: « *Frumenti adipe satia me, Domine.* »

Les magistrats de Zuvol, qui étaient hérétiques, voulaient arrêter le corps du défunt pour s'emparer après de ses effets; mais, par les instances qu'on fit auprès d'eux, ils consentirent qu'on le transportât en lieu catholique, et il fut enseveli le 10 du même mois dans un lieu nommé Glania, du diocèse de Munster, dans l'église d'un monastère de religieuses du Tiers-Ordre de saint François, où on lui fit des funérailles aussi honorables que les circonstances des temps et des lieux le purent permettre; et l'on grava sur son tombeau l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Hic requiescit a laboribus suis
Joannes Néercassel, Gorcomio Batavus,
Ex Oratorii Domini Jesu Presbytero
Episcopus Castoriensis,
Ac per Belgium fœderatum
Vicarius apostolicus :
Ut digitate, sic

Opere, Sermone, scriptis,
Moribus denique et vitâ
Verè apostolicus.
Quod vixit,
Ecclesiæ et veritati
Vixit !
Illi pascendæ, isti tuendæ
Immortuus,
Veritatem
Sic deperiit ut uni placere studeret ;
Sic docuit ut unctio docere videretur ;
Sic defendit ut victricem semper faceret ;
Ecclesiæ regendæ onus tremendum
Quod
Horruit vocatus,
Subiit invitus,
Gessit indefessus,
Oppressus pondere diei et œstûs
Cum vitâ posuit.
In pastoralis visitationis cursû
Zuvolæ in Transisulaniâ
8° Idûs Junii anno 1686,
Ætatis ann. 60. Episcopatûs 24.

M. Arnauld donnant avis de sa mort à un prélat romain des amis de M. de Castorie, après une description des exercices de sa dernière visite, dit (1) : « *Un travail si saint l'ayant consumé, selon qu'il l'avait lui-même prédit à ses plus intimes amis, ne semble-t-il pas qu'au lieu de pleurer, on doit plutôt avoir de la joie des grâces que Dieu lui a faites ? Il l'a toujours comblé de ses bénédictions ; il l'a préparé de bonne heure à être un jour un des princes de son peuple ; il ne s'est pas poussé de lui-même à un ministère si redoutable ; il n'y est entré que pour n'avoir pas à résister à la volonté divine ; il n'y a jamais recherché aucun honneur, aucun intérêt, mais la seule gloire de Dieu et le salut des âmes qu'il lui avait confiées ; il a regardé comme un avantage que la place, où Dieu le mettait, lui donnait moyen de vivre dans la simplicité des évêques des premiers siècles, qu'on ne connaissait*

(1) Arnauld, T. IV, Lettre du 11 juin 1686.

presque, pour ce qu'ils étaient, que par leurs travaux apostoliques. C'est le modèle qu'il s'était proposé, priant, travaillant, se nourrissant de la parole de Dieu pour en nourrir les autres, ou de vive voix ou par écrit, n'épargnant ni son bien, ni son temps, ni ses peines, pour pourvoir, autant qu'il était en lui, aux besoins de tous ceux dont il ne se considérait pas seulement comme le pasteur, mais comme le Père; et se gouvernant en toutes choses avec tant de sagesse, de charité et de douceur qu'il a été toujours aimé, estimé, honoré aussi bien par ceux qui étaient dehors que par ceux qui étaient dedans, comme parle l'apôtre. Que lui restait-il donc pour le sceau de tant de grâces que d'être appelé par son divin Maître, lors que, bien loin d'être endormi, il lui donnait plus que jamais des marques si éclatantes de sa vigilance pastorale? »

M. Nicole rendit aussi de lui un témoignage non moins honorable, quoique en beaucoup moins de paroles : « *Je vous avoue,* dit-il dans une de ses lettres, *que j'ai eu une aussi grande idée de M. Castorie que d'aucun évêque de ces derniers temps. Il me semble qu'il avait tout à la fois ce qui a manqué aux plus grands évêques. Il était puissant en paroles et en œuvres. Il était aussi grand prédicateur que M. de Grenoble; mais il avait outre cela tout le zèle et toute la chaleur dont on manque d'ordinaire en ce pays-ci. Il a défendu la foi contre les hérétiques par des livres très bons ; et il y a toujours de la dignité, de l'onction et de la solidité dans tout ce qu'il a écrit. Ainsi il a rempli toutes les parties de son ministère d'une manière excellente.* »

Enfin M. de Tillemont en faisait grand cas (1); et, quand il fit le voyage de Flandre pour voir M. Arnauld, il passa ensuite de Flandre en Hollande tout exprès pour aller visiter M. de Castorie. Celui-ci lui fit ensuite présent de son livre de *l'Amour pénitent,* et entr'autres motifs pour lesquels il le lui avait envoyé, il alléguait celui-ci dans une lettre du 17 février 1684 : « *J'ai voulu aussi faire souvenir*

(1) *Vie de Tillemont,* page 14.

votre piété d'offrir pour moi vos prières à Dieu, qui est charité, afin qu'il me fasse la grâce d'allumer en moi le feu de son amour. Je n'ai rien tant à désirer que de sentir tous mes désirs se porter vers Dieu, que de me voir brûler d'ardeur pour lui, que de l'aimer autant que j'en suis capable, que d'être tout embrasé de ce feu divin. Secondez donc, mon très illustre monsieur, ce désir que j'ai. Je sais combien vous avez trouvé grâce devant le Seigneur, et que vous pouvez lui rendre agréables ceux qui, réfléchissant sur leur vie, n'y trouvent, comme moi, que trop sujets de crainte que le Seigneur ne les rejette de devant lui. »

Après de tels suffrages, auxquels on pourrait joindre ceux de plusieurs autres personnes illustres tels que le cardinal Casoni, qui écrivait qu'à sa mort, le Saint-Siège avait perdu un de ses plus saints et plus illustres prélats (1); M. Bossuet, qui l'assurait par écrit que par son dernier livre il avait obligé tous ceux qui avaient du zèle pour la véritable piété (2); M. l'évêque d'Arras, Gui de Seve de Rochechouart, qui ne feignait point de dire qu'on ne pouvait aimer l'Eglise et n'être point sensible à la perte d'un homme qui l'avait tant édifiée par sa sainte vie, et si bien défendue par l'érudition de ses écrits, sa bonne doctrine, et les travaux de son zèle (3) : après, dis-je, de tels suffrages, on ne peut qu'être scandalisé de l'acharnement de ses ennemis à le déchirer jusqu'après sa mort, en faisant courir contre lui une cruelle satire où ils avaient l'audace de le traiter de novateur, et qui finissait par ces mots : « *Qui nova hujus dogmata sectaris, ejus exitium perhorresce.* »

Le docteur Steyaert (4) voulut aussi se mêler de donner son coup de dent au livre de l'*Amour pénitent*. « *Il n'y a guères*, dit-il dans la dispute 22e de la 2e partie de ses *Aphorismes, qu'afin qu'un certain livre fût regardé comme*

(1) *Batavia sacra.*

(2) Arnauld, Lettre du 22 juillet 1683.

(3) *Batavia sacra.*

(4) Arnauld, 9e partie des *Difficultés proposées par M. Steyaert*, p. 74.

bon par certaines personnes, il leur suffisait qu'ils se pussent vanter qu'un Pape avait dit de vive voix (ce qui néanmoins était faux) : *ce livre est bon et l'auteur est un saint. Plut à Dieu que présentement le décret solennel publié par le commandement d'un autre Pape suffise pour leur faire croire qu'il y a des erreurs dans ce livre !* » Mais M. Arnauld releva fort bien le docteur flamand en lui faisant voir (1) que « *le témoignage d'Innocent XI en faveur et du livre et de son auteur était si vrai qu'il le défiait de lui montrer le contraire, et que le décret d'Alexandre VIII ne tombant que sur la première édition du livre, la seule mise à l'index* donec corrigatur *ne portait en aucune manière sur la seconde, à laquelle le Pape n'avait point touché, et où l'auteur avait adouci ce qu'il disait de fort contre les attritionnaires dans la première.* »

Enfin presque de nos jours les préventions de ses ennemis étaient encore aussi fortes contre sa personne que de son vivant (2). « *M. de Néercassel,* disait, il n'y a pas longues années, son successeur, *n'a pu échapper à leur malignité. Tant qu'il a vécu, ils ont exercé sa patience par de fausses accusations et par des calomnies avec une aigreur et une opiniâtreté incroyables. Leur haine, qui n'a pu mourir avec ce grand homme, l'a poursuivi jusque dans le tombeau, et nous les voyons encore tous les jours outrager ses cendres par d'infâmes écrits, pour flétrir la mémoire d'un homme, dont la foi et la conduite ont toujours été hors d'atteinte.* »

M. Van Heussen, son parfait disciple et le fidèle compagnon de ses travaux (3), hérita de lui un *Traité* mss., qu'il avait composé en latin *sur l'adoration en esprit et en vérité* qui contenait de très belles instructions sur les devoirs de la vie ecclésiastique ; un autre *sur le sacrement de la confirmation,* ainsi que tous ses autres ouvrages mss., dont j'ai déjà parlé. Il avait envoyé au Père Quesnel les principaux

(1) Page 85.
(2) Codde, *Déclaration apologétique,* p. 9.
(3) *Batavia sacra.*

faits concernant la vie de ce prélat, qui lui furent apparemment enlevés avec sa cassette.

C'eût été pour nous de précieux monuments pour faire honneur à la mémoire d'un Père de l'Oratoire, qui en a tant fait lui-même à son corps, « *auquel il a toujours été très affectionné et uni de cœur* (3). » Aussi notre Nécrologe ne manqua pas de faire mention de lui et de le recommander aux prières de la Congrégation avec tous les éloges qui étaient dûs à son rare mérite.

(1) ~~*Ménologe*~~ *oratorien*, année 1686.

H Nécrologe

+ Lormoy ce 25 juin 1942

Mon révérend Père, P. Bonnardet

Un de mes confrères, ancien élève de l'Université de Louvain, prépare actuellement sa thèse de doctorat sur le début du Jansénisme aux Pays-Bas autour de la personne de Jean-Baptiste van Meercassel (ou Mr de Castorie). Ancien collaborateur du P. Ingold, historien qualifié de l'Oratoire vous avez probablement rencontré sur votre chemin Van Meercassel qui a été élevé chez les Oratoriens de Paris et de Saumur. Aussi bien le P. de Veer se demande s'il ne trouverait pas auprès de vous quelques suggestions ou quelques directives pour mener à bonne fin un travail qui lui est assez difficile de fait que toutes ses notes ont été brulés lors de l'incendie de Louvain.

S'il y avait soit dans les archives accessibles de l'Oratoire soit dans les dossiers, manuscrits etc. de la Bibliothèque nationale ou ailleurs, un ensemble de renseignements utiles pour le travail en cours, le P. de Veer n'hésiterait pas à venir de Nimègue et travailler sur place. Il serait très heureux de vous rencontrer et de bénéficier de votre science.

Je m'excuse, mon révérend Père, de solliciter ces renseignements; je n'aurais peut être pas osé vous importuner si les R. P. Pourrat et de Givry ne m'avaient assuré

que votre bonté était à toute épreuve et j'ai vous prenez plaisir à communiquer votre longue expérience aux jeunes chercheurs.

Daignez agréer, mon révérend Père, l'hommage de mon religieux et profond respect.

P. Gabel
a.a

Lormoy
par Montlhéry (S.et O.)

Bonardi = Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire, Mss de 1722, p. 625-630

Le Père Jean de Neercassel

— Evêque de Castorie et vicaire apostolique des Pays-bas en 1662.

— Il est de Gorkum en Hollande, mort le 8 juin 1686, âgé de 60 ans.

— Voyez un abrégé de sa vie dans Batavia sacra et la lettre citée p. 130 du livre intitulé: Defensio archiepiscopi Sebastiani, imprimée en 1717

Ouvrages

— Traité de la lecture de l'Ecriture sainte en 1677 et en français en 1680

— Traité de la nécessité de l'amour de Dieu dans le sacrement de pénitence, intitulé: Amor penitens

— Traité du culte des saints et de la Vierge.

— Voyez ce que M. Arnauld rapporte du Pape Innocent XI en sa faveur et de son Amor penitens (9e Steyaerde p. 21, 63 et suivantes)

— Voyez une lettre sur sa mort et son éloge dans le T. II des Lettres de Nicole, publiées en 1719.

— Son traité du culte des saints a été traduit en français par M. L. B. D. de H. Ce qui signifie selon moi: M. l'abbé Leroy, abbé de Hautefontaine. Il a été imprimé à Paris en 1679 in 8

Voir le IIe journal de 1679.

— page 25 de la protestation du P. Quesnel en français. Il y est parlé d'un écrit flamand du P. Hazard, jésuite, contre le Traité de la lecture de l'Ecriture sainte et de la réponse qu'il y fit.

— Difficultés à M. Steyaert, 3e partie, p. 53, il y a un bel éloge de M. de Castorie et de son livre.

— Défense de la Version du sens contre Maillet, T. II. p. 377, un bel éloge de ce prélat. M. Arnauld parle ainsi: "J'ai trouvé tout cela (sur les 2 servitudes dont parle S. Paul) si excellemment expliqué et d'une manière si noble, si solide et si pieuse dans le dernier des 4 Traités, du culte de la Ste Vierge et des saints faits par M. l'évêque de Castorie, qu'il y a lieu d'espérer que M. Maillet se rendra à une lumière si vive qui lui sera présentée par un auteur non suspect et qui n'a eu pour but que de retirer, autant qu'il pourrait, des ténèbres de l'erreur ceux qui, par de fausses préventions ne souffrent les titres de Dame et de Reine que l'Eglise donne à la Vierge.

— Quesnel : Lettres t. I, p. 157, imprimées chez Barois : « Il paraît de nouveau un livre qui a pour titre : « Amor poenitens », qui fait voir d'une manière bien solide, bien noble et pleine d'onction la nécessité de l'amour de Dieu pour la pénitence. Il y a une 2e partie dans le même volume, qui est de recto usû clausum. C'est un livre excellent pour les confesseurs. Il est composé par M. l'évêque de Castorie, vicaire apostolique dans toute la Hollande, autrefois prêtre de l'Oratoire. C'est un des plus grands évêques de l'Eglise.

— Il y a un fort bel éloge de ce saint prélat dans le Nécrologe de Port-Royal.

— M. Pelt'pied ; réponse à M. de Soissons, 6e partie, p. 181, autre bel éloge.

— Remontrances à M. de Malines, p. 76. Les jésuites firent après sa mort des satyres contre lui.

— M. de Villemont l'alla voir en Hollande et ils s'estimaient infiniment l'un et l'autre. Voyez la Vie de M. de Villemont, p. 15, où il y a une belle lettre du prélat à lui

— Quesnel : 6e Mémoire, page 169

— Abbé de la Roque : Mémoires de l'Eglise p. 680 : Epitaphe et relation de la mort de M. de Castorie.

— Le sieur de Cort fut emprisonné à Amsterdam en 1669 à la poursuite du célèbre janséniste M. de Saint Amour, qui se faisait appeler Louis Gorin. Avant que d'être mis en prison, il fut rudement censuré par un évêque qui le traita d'hérétique et d'homme qui convoitait les biens de ce monde au dommage de ceux qu'il avait trompés en vendant des terres en Noordstrant, — d'homme adonné à la boisson et suspect d'avoir perdu la foi et la chasteté et même qui se laissait séduire par une fille de Lille avec laquelle il demeurait, au grand scandale d'un chacun. (Tiré de la Vie continuée d'Antoinette Bourignon) p. 21

Voyez la même chose dans le dictionnaire de Bayle de 1720 p. 641 où il est dit en marge que cet évêque était apparemment M. de Castorie.

— sur les écrits de M. de Castorie lisez Arnauld avertissement contre la grâce générale de Nicole, p. 44

— les jésuites dans leur Recueil de Bulles, édition de 1710 p. 643, ont ajouté un catalogue de livres qui ont rapport aux erreurs du temps, outre ceux dont il est parlé dans cet ouvrage, tous censurés par le Pape et défendus sous peine d'excommunication. Et ensuite ils commencent :

Amor poenitens contre l'attrition par Mgr de Castorie, donec corrigatur, par un décret 2 juin 1690

— Lamy : Entretiens sur les sciences p. 296.

— Duguet: Lettres, T. II p. 210 Eloge de l'amor poenitens.

— Bibliothèque janséniste p. 6 Contre

— Bossuet: Exposition de la foi a été traduite en flamand dans la ville d'Anvers par les soins de M. de Castorie. Voyez l'avertissement de 1679 et le Journal de Paris de 1679, p. 229.

— Schurius Gorcomiensis Epistolarum libro I p. 23: « Praesul, vir sapiens est et probus, veritatem novit et amat, bonis ex animo bene cupit: si pectus adesset contra ingruentes procellas plane firmum et inconcussum, posset meo judicio apostolicis comparari, nam incomparabili facundiae vi et splendore dicendi, docendique, omnes quos mihi audire contigit, multis parasangis praecellit, ne jam reliquas ejus virtutes commemorem. Sed quis vam expers humanae conditionis inter mortales vivit, quem non aliquando affectus specie pietatis, animum pulsans transverorum agat?

Idem, p. 140: « Mitto... constitutiones Episcopi Castoriensis, una cum concordatis quae vocant. His addendus erat libellus quidam de obitu ejusdem episcopi, quem non potui nancisci: aiunt non fuisse evulgatum, quam ob causam nescio. Hujus loco habes nostras naenias in mortem praesulis. 1690

p. 210 : Scarabaeus e tumulo depulsus, sive Epitaphium Reverendissimi clarissimique viri, Joannis, episcopi castoriensis, vestitutum. Laudemus viros gloriosos et parentes nostros (Eccles. 44, 1)

Joannes Neercasselius, episcopus castoriensis, vir magnis tum a naturâ dotibus ornatus, tum divinae gratiae muneribus excultus, per annos fere viginti quatuor episcopale munus in foederatis Belgii provinciis, summâ cum laudâ, gessit. Fulgebat in eo singularis quaedam vitae integritas cum eruditione haud vulgari conjuncta, quod tot voluminibus in lucem editis abunde testatum est. Morum comitate omnibus amabilis, gravitate venerabilis fuit.

Quérard = La France littéraire: Paris, Didot, 1834, T. VI p. 398

Jean de Neercassel, évêque de Castorie

L'amour pénitent, traduit du latin de l'évêque de Castorie par l'abbé Guilbert, Utrecht, Lefèvre 1741

3 vol in 12

---

179 **Cohen** (Gust.). Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du 17e s. *Champion*, 1920, gr. et fort in-8 br. 125 »

Epuisé. Très rare. Orné de 52 pl. hors texte. Un poète-soldat : Jean de Schelandre gentilhomme verdunois, professeurs et étudiants français à l'Université de Leyde, la philosophie indépendante : R. Descartes en Hollande. Envoi d'auteur. Cachets.

Neercassel.

Voir le Oud-Katholiek, du
4 avril 1887, p. 31.
– ibid. 6 juin 87, p. 45. (épitaphe)

Paris, le 18.2.'62

Mon Père,

Je vous remercie de votre aimable lettre du 3 février et de l'intérêt effectif que vous témoignez à mon travail sur Mr. von Mercassel. Hélas mes occupations aux "Études Augustiniennes" me laissent peu de loisirs de travailler à ce sujet qui m'est cher à bout de titres.. et la poussière envahit mes tiroirs de notes glanées pendant de longs et laborieux mois

dans la correspondance volumineuse de Mr de Castorie que nos frères séparés d'Utrecht conservent dans leurs archives... il y a là aussi quelques ouvrages inédits, peut-être pas très originaux, mais néanmoins d'un certain intérêt pour la spiritualité sacerdotale.

Je ne manquerai pas de me souvenir de votre invitation et de venir profiter des richesses de votre bibliothèque. Pour vous dire aussi - malgré ce qu'en ait dit Pitra! - combien les Pays Bas catholiques doivent de reconnaissance au cher Oratoire. Veuillez agréer, mon révérend Père l'expression de mon religieux respect.

P. Aubert C. de Vers

ÉTUDES AUGUSTINIENNES
8, RUE FRANÇOIS-1er
PARIS-8e
TÉL. BAL. 83-37

Paris, 2.6.'63

Mon révérend Père,

Je vous remercie d'avoir bien voulu vous souvenir de moi et m'informer que vous avez en double de Neucassel. Tract. de lect. script. 1678.

Je possède l'ouvrage, mais il est possible qu'un de mes amis et collègues hollandais y soit intéressé. Je vous en informerai dès que j'aurai de ses nouvelles.

Veuillez agréer, mon père, l'expression de mes religieux respects

Albert C. de Vries

R.K. PASTORIE
ANTONIUS ABT
Oosterweg 4
6602 HD Wijchen
Tel. 08894 - 2627
Giro 92 16 42

R.P. Jean Groot
75 Rue de Vaugirard
75006 P A R I S
FRANCE

Wijchen, 29 octobre 1979

Zeer Eerwaarde Pater,

Vooreerst wil ik U hartelijk dank zeggen voor Uw schrijven van 8 october l.l., waarmee U zo prompt en vriendelijk hebt gereageerd op mijn schrijven van 3 october; en ook voor de moeite die U hebt willen doen om iets omtrent Neercassel in de archieven van het Oratoire te achterhalen.

Vervolgens bied ik U mijn excuus aan voor deze late reactie, die te wijten is aan de omstandigheid, dat ik het een en ander na moest zoeken om op Uw vragen te kunnen antwoorden.

Het is jammer, dat Uw nasporingen omtrent Neercassel niets opgeleverd hebben. Dat het werk Amor Poenitens niet in die archieven is te vinden is begrijpelijk, daar Neercassel dat werk geschreven heeft, toen hij al lang en breed in het tegenwoordige Nederland verbleef. Dat er echter in die archieven niets te achterhalen is omtrent Neercassel zelf, verwondert mij, daar het zeker is, dat Neercassel in de nazomer van 1645 naar Parijs vertrok, waar hij in het Oratoire van de rue Saint-Honoré zijn „proefjaar" begon (Parijs, Bibliothèque Nationale, N.A.F., no 6653, BICAIS, L'Oratoire de France, fol. 1). Op 28 sept. 1645 werd Jean van Neercassel lid van het Oratoire en ontving hij de "robe" (Parijs, Bibl. Nat., M.F. ~~8862~~ 8622 Noms des Religieux de l'Oratoire 1641-1729 [no 118]. Hij was toen 19 jaar. fol 16 v.) Zijn Parijse superieuren rapporteerden over hem: "c'est un sujet qui donne de belles espérances". (Parijs, Archives Nationales. M.M. 623, p. 237). Voor 16 oct. 1646 vertrok Neercassel naar ~~naar~~ Saumur, waar hij in "La Maison des Ardilliers" ~~de Saumur~~ zijn theologische vorming zou voortzetten (A.W. Goisnard, L'école de théologie de Notre-Dame des Ardilliers de Saumur, typescript, aanwezig in Maison d'Instruction de l'Oratoire, te Monsoult, p.16-22) Uit de wijdingsbrieven, aanwezig in het archief van de Oud-Bisschoppelijke-Cleresie te Utrecht (OBC) n. 581 blijkt, dat Neercassel op 25 mei 1646 uit handen van Johannes Franciscus Paulus de Gondy, coadjutor van Johannes Franciscus de Gondy, aartsbisschop van Parijs, het H.Vormsel en de kruinschering ontvangen heeft, en de dag daarop de lagere wijdingen uit handen van Isaac Habert te Parijs. Op paaszaterdag 11 april 1648 werd hij door Victor le Bouthillier, aartsbisschop van Tours, tot subdiaken gewijd. Zijn diakenwijding ontving hij te Parijs van de Parijse aartsbisschop op 16 april 1652. Wanneer hij tot priester is gewijd is niet te achterhalen.

Sinds het studiejaar 1647-1648 was Neercassel opgenomen in het docentencorps te Saumur, tot 1650 onderwees hij daar filosofie (A.W.Goisnard, o.c. p.18-22). Van 1650 tot 1652 onderwees hij filosofie in het seminarie in Saint-Honoré te Parijs.

Zijn benoemingsbrief tot bisschop van Castorie i.p.i. en coadjutor van Boudewijn Catz (23 juni 1662) bevindt zich in OBC 581. In datzelfde archief bevindt zich het document, waardoor hij op 8 oct. 1656 wordt benoemd tot aartsdiaken van de metropolitaan-kerk te Utrecht (OBC 568).

De hier vermelde gegevens heb ik voor een groot deel geput uit het artikel van M.G.Spierts, Jeugd- en vormingsjaren van Johannes van Neercassel, apostolisch vicaris (1663-1686) in AGKKN XVIII (1976), 169-197.

Neercassel gebruikte, om verschillende redenen, af en toe diverse pseudonymes schuilnamen. Dat is misschien de reden, waarom hij onder zijn eigen naam niet in het archief van het Oratoire te vinden is. Enkele van zijn schuilnamen waren: Johannes Nieuport van Gorcum, Jan Goverts, Godefroid.

Met het bovenstaande hoop ik U voldoende ~~nadere~~ enkele gegevens (aanknopingspunten) verschaft te hebben voor nader onderzoek, zoals U mij verzocht.

In de hoop, dat dat onderzoek iets meer zal opleveren en U bij voorbaat dankend voor de te nemen moeite, teken ik met vriendelijke groeten

t.t. in X°

C. P. Voorvelt Opm

„Amor Poenitens" écrit ultér^t aux Pays-Bas

Année probatoire 1645: Oratorien 28 sept 1645

16 oct 1646 → poursuite études théologiques à Saumur

le 25 mai 1646 à Paris confirmation et tonsure

Le lendemain ordres mineurs

11 avril 1648 sous-diacre à Tours

16 Avril 1652 diacre à Paris

Date prêtrise inconnue

De 1647 à 50 prof de philo à Saumur

de 1650 à 1652 rue St Honoré Paris

Lettre de nomination évêque de Castorie et coadjuteur 23 juin 62

8 oct. 1656 Archi-diacre église métropolitaine d'Utrecht

Précisions
sur le puits
Neercassel

R.K. PASTORIE
ANTONIUS ABT

Oosterweg 4
6602 HD Wijchen
Tel. 08894 - 2627

Giro 92 16 42

Aan de Zeereerw. Pater Groot
Association Pierre de Bérulle
75, Rue de Vaugirard
P A R I S

FRANCE

Wijchen, 3 october 1979

Zeer Eerwaarde Pater,

Al sinds enige jaren verdiep ik mij in het leven en werken van Joannes van Neercassel, van 1663-1686 apostolisch vicaris van de Hollandse Missie, en speciaal in het ontstaan en de lotgevallen van zijn hoofdwerk "Amor Poenitens". Neercassel was Oratoriaan en heeft o.a. in Saumur gestudeerd en in Parijs aan zijn jongere medebroeders les gegeven. Door vriendelijke bemiddeling van prof Goliet te Nijmegen kwam ik er achter, dat het archief van het Oratorium zich in Parijs bevindt en wel in de Rue de Vaugirard.

In de hoop uit dat archief meer zekerheid te putten aangaande de precieze geboorte-datum van Neercassel, die nog steeds onzeker is, ben ik dezer dagen, terugkerend van een korte vacantie in de Vendée, afgestapt in Parijs en heb ik mij op woensdag 26 september l.l. vervoegd op het adres 75, Rue de Vaugirard. Ik kreeg daar pater Dibon te spreken, die mij zei, dat de archivaris voor enige dagen afwezig was; in ieder geval voor mij te lang om op zijn terugkomst te wachten. Pater Dibon raadde mij aan U als mijn landgenoot een brief te schrijven met vermelding van wat ik in het archief had willen nazoeken. Welnu, wat ik zoek is, zoals gezegd, precieze gegevens over de geboortedatum van Neercassel. Ik hoop en verwacht, dat het archief van het Oratorium daarover directe of indirecte gegevens bevat. Tevens zou ik graag weten, of het archief nog gegevens of correspondentie bevat betreffende de "Amor Poenitens". En mijn verzoek aan U is: zoudt U zo goed willen zijn het een en ander voor mij na te gaan of te laten nagaan.

Graag wil ik - zo nodig - weer naar Parijs komen om het een en ander zelf te onderzoeken. Indien U dat opportuun en de moeite waard acht, dan verzoek ik U vriendelijk voor mij een bezoek aan het archief te arrangeren.

In de hoop, dat U zo goed wilt zijn op dit schrijven te reageren en U bij voorbaat dankend voor de te nemen moeite, teken ik met oprechte hoogachting,

t.t. in Christo

C. P. Voorvelt O.F.M.

(C.P. Voorvelt O.F.M.)
Oosterweg 4
6602 HD W I J C H E N

KATHOLIEKE UNIVERSITEIT

Instituut voor
Nieuwe Geschiedenis

NIJMEGEN,
Oranjesingel 41
Tel. 2 51 41
Toestel 78

Venue le 19 juillet 1966

Monsieur l'abbé

S'il Vous plait, je veux consulter les archives de Votre Maison, specialement les archives ou dossiers de Neercassel, le Chronicon Oratorii de De Swaert — au 19, 20, 21 juillet prochaines.

J'ai la possibilité de venir aux ces dates à Paris. Au mois d'août, je ne suis pas en France.

Veuillez-Vous m'écrire si ces dates Vous plaient?

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de mes sentiments

bien dévoué

M. SPIERTZ

M. Spiertz

KATHOLIEKE UNIVERSITEIT

Instituut voor
Nieuwe Geschiedenis
Prof. Dr. J. J. POELHEKKE

NIJMEGEN, 3-IV-'66
Oranjesingel 41
Tel. 5 87 11
Toestel 2173

Monsieur l'abbé,

C'est une difficulté très réelle pour moi a arriver après le 13 avril Mon visite a Montsoult a Paques a une caractère provisoire

En aout, j'ai beaucoup de temps pour rentrer et s'il vous plait a rester quelques jours.

A ce moment je veux inspecter les documents à Montsoult pour comparer les documents, qui sont là et qui sont à Utrecht, dont j'ai une liste très complète.

Je vous prie d'agréer Monsieur l'Abbé, l'expression de mes sentiments bien dévoués

M. G. Spiertz

Nimegue 19-III-1966

Monsieur l'Abbé,

Pour votre lettre de 13 décembre 1965 et votre disposition pour tous les renseignements, dont j'aurai besoin, je vous remercie de tout mon coeur. Il est vrai que Neercassel est un homme important et intéressant.

Dans les environs de Pâques j'ai la possibilité de vous visiter, s'il vous plaît. En ce cas je veux arriver à Montsoult à mercredi le 13 avril 1966 à 10 heures. J'espère que cet occasion est agréable pour vous, Monsieur l'abbé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Abbé, l'éxpression de mes sentiments respectueusement dernés,

M. G. Spiertz

M.G. SPIERTZ.

Oranjesingel 41
Nimegue.

KATHOLIEKE UNIVERSITEIT

Instituut voor
Nieuwe Geschiedenis

Pays-Bas
NIJMEGEN, 10-XII-1965
Oranjesingel 41
Tel 25141
Toestel 78

Réverend Père

Le signataire, collaborateur scientifique de l'institut moderne de l'université catholique à Nimegue, vous demande quelques renseignements sur Johannes van Neercassel, membre de l'Oratoire et vicaire apostolique en Hollande (1661 - 1686).

Neercassel a studié chez l'Oratoire (1640 - 1650) (Maglione), et à Saumur; il a fait son noviciat a Paris et il est parti pour Malines en Belgique en 1652, où il était dans la Maison des Oratoriens.

Le premier supérieur de l'Oratoire à Paris, le réverend Père Nicolas Jourdin a donnés des éloges sur Neercassel en 1652 (8 juillet).

Connaissez-vous, Réverend Père, archives de cette temps ou je peut quelques renseignements sur le séjour de Neercassel en France. Possible est il, que vous pouvez me donner des titres sur l'histoire de l'Oratoire de cette période en France et Belgique. Naturellement sont les indications sur le seminaire Maglione, et vos seminaire a Saumur et Malines très agreables

L'assistance que vous lui accorderez seront très appréciées par le signataire

En vous remerciant d'avance, je vous prie, Révérend Père, d'agréer mes salutations distinguées,

M.G. SPIERTZ.

dr. M.G. Spiertz

Nimègue 21-XI-1966

Monsieur l'Abbé

Je regrette d'avoir reçu aujourd'hui votre lettre de 9 août 1966. C'est pourquoi, je n'avais pas vous ecrêt et remercié.

Je suis très heureux que vous me veuillez signaler quelques autres documents, qui m'interessent beaucoup. Est-il possible, que vous pourrez me en envoyer une photocopie c'est à dire :

Une gravure, portrait de J. B. Neercassel

Lettre du Père de Sainte-Marthe à Neercassel sans date

+ Lettre du Père Berthad à Neercassel 7/12/166

+ Lettre du Père Bronod (Antoine) à Neercassel, Grenoble 2/12/1684

+ Lettre du Père Chancelier (Louis) à Neercassel (Saumur 2/12/1671

Lettre du Père Gough (Etienne) à Neercassel Paris, 26/4/75

Veuillez-vous envoyer s. v. p. votre banque, ou une autre institution, ou je vous donnerai l'argent.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de

mes sentiments respectueusement dévoués

M. G. Spiertz

M. G. SPIERTZ.
Oranjesingel 41 ORANJESINGEL 41
Nimègue Pays-Bas

KATHOLIEKE UNIVERSITEIT

INSTITUUT FRANSE
LETTERKUNDE

NIJMEGEN, le 16 Février 1965

P. Jolliet au R. P. Jos. Lambert
Villa Béthanie, Montsoult (Seine-et-Oise)
(Téléphone 1-7)

Cher Ami,

Monsieur l'abbé Spiertz, docteur de l'Université de Nimègue (1964) avec une thèse sur Maastricht pendant le dernier quart du XVIIIe siècle, prépare un travail sur Neercassel (avec une bourse du Z.W.O. = C.N.R. hollandais).

Il désire beaucoup prendre contact avec l'Oratoire et je lui dis qu'il sera bien reçu à Montsoult. Puis-je vous l'adresser et le recommander ? Merci d'avance

Bien amicalement

P. Jolliet

Jean Baptiste de Neercassel

Bicais BN Fds Fr. n.a. 6653
p. 465 à 477 (12 pages)

Noms des Religieux de l'oratoire de France
BN. MF 8622 fol. 16 v. n° 118 (a n° est celui de la notice)

Né en 1626 à Gorkum (Hollande) de Godefroid de Neercassel
et Mechtilde de Wevelinchoven, catholiques
dans le diocèse d'Utrecht

Envoyé à Paris pour être élevé dans la religion de ses pères, a terminé sa philosophie en 1644. Entré à l'Oratoire en 1645, acolyte en mai 1646, vêtu le 28 septembre
Envoyé à N.D. des Ardilliers où il enseigne au Collège de Saumur
Reçoit les ordres à une date non précisée.
Séjour ensuite à St Magloire, puis envoyé à Malines
Voyage en Hollande en 1652
Sacré evêque de Castorie, à Cologne et sur bulle d'Alexandre VII, le 9 sept. 1662. Prise du siège archiépiscopal d'Utrecht durant 24 ans jusqu'à sa mort le 6 juin 1686 - inhumé dans l'église des religieuses de Glarne au diocèse de Munster
Successeur : le P. Codde, lui aussi oratorien, qui a traduit en hollandais l'ouvrage latin de Jean de Neercassel : Expositio fidei catholicae

notable : en 1672, Louis XIV s'étant rendu maître des Pays Bas, Jean de Neercassel se compromit avec le souverain français pour l'extension de la religion catholique, et à la paix conclue en 1674. il fut en Hollande accusé de trahison envers son pays. D'où des jours difficiles. Il fut ensuite appelé à Rome pour se justifier sur la manière dont il s'était défendu.

Oeuvres Amor poenitens 1ère éd. 1683 in 8° 28 ff et 568 p. BN. D 13887
2ème éd. 1684-85 in 8°

L'amour pénitent trad. par l'abbé Guilbert Utrecht 1741 3 vol. in 12
BN. D. 13888

Constitutiones et Decreta apostolica Cologne 1686 in 8 217 p. BN D12095

Tractatus de lectione Scripturarum Cologne 1677 - Trad. française Paris 1680

Tractatus de Sanctorum et Beatae Mariae - Utrecht 1675

Information rassemblée
par ordre du père Costabel
Oct. 79 (en dehors de ce dossier)

Bicais = L'Oratoire de France = [Copie de la Bibl. Nat^le, I, p. 465. Mss. de l'Oratoire d'Aix I, p. 600.

De tous ceux qui entrent dans le plan de cette notice de l'Oratoire, il y en a peu qui aient eu autant de réputation que Jean de Néercassel. Né en 1626 à Gorkum en Hollande d'une famille aussi pieuse que noble, il fut envoyé à Paris pour y être élevé dans la religion catholique, à laquelle ses pères avaient toujours été constamment attachés. Les heureuses dispositions dont la nature et la grâce avaient doué ce jeune homme annoncèrent bientôt à ses maîtres ce qu'ils devaient en attendre : beaucoup de sagesse et de succès dans ses études. Leurs espérances ne furent pas frustrées. Ayant fini sa philosophie en 1644, il entra à l'institution de l'Oratoire où il semble que Dieu l'appelait comme autrefois Samuel auprès d'Héli pour s'y préparer à rétablir un jour la pureté de son culte dans une terre ennemie. Il fit paraître dans cette retraite un grand amour pour la prière et la méditation de l'Ecriture Ste. Lorsqu'on l'interrogeait sur le N. T., on était charmé d'entendre les réflexions aussi sublimes qu'édifiantes que les paroles de J.C lui fournissaient. On n'était pas moins surpris de voir qu'il y découvrait souvent des vérités qui avaient échappé aux plus habiles commentateurs. Sa candeur le faisait aimer de tout le monde et quoique supérieur en talents à plusieurs de ses confrères, il agissait avec eux avant tant de modestie et d'honnêteté qu'on l'eût pris pour le dernier de tous. Son exactitude à tous ses devoirs était admirable, sa docilité parfaite, sa piété tendre et aisée, qualités rares qui le rendaient cher et recommandable à tout le monde.

Après avoir fini ses temps d'épreuve, le Père N. fut envoyé à N.D. des Ardilliers pour y étudier en théologie et à la fin de son cours, il prit lui-même les cahiers pour donner des leçons publiques de philosophie aux écoliers du collège de Saumur. C'est pendant son séjour en Anjou qu'il reçut les saints ordres. Mais peu de temps après qu'il eut été promu à la prêtrise, il alla demeurer au séminaire de S. Magloire, où il s'appliqua sérieusement à l'étude des Saints Pères et de l'histoire ecclésiastique. Les hommes savants qu'il trouva dans cette maison se firent un plaisir de le diriger soit dans le choix des matières, soit dans celui des auteurs et de lui communiquer leurs lumières. Ces secours joints à son ardent pour le travail et à la pénétration de son esprit lui furent très avantageux. Il avait une prédilection particulière pour les ouvrages de S. Augustin et il se remplit tellement des principes et de la doctrine de ce saint Docteur qu'il ne les a jamais oubliés, comme on peut le remarquer dans les ouvrages qu'il a donnés au public.

Charmé de la société et des bons exemples qu'il trouvait à St Magloire, il s'y serait enseveli, pour ainsi dire, tout vivant s'il n'avait écouté que l'attrait que cette maison avait pour lui. Mais, comme il n'avait embrassé l'état ecclésiastique que dans l'intention de servir l'Eglise, il regarda toujours comme un devoir sacré de préférer les intérêts de cette mère commune des fidèles aux siens propres. Animé de ces sentiments, il se prêta de grand cœur, quand on lui proposa d'aller travailler dans les missions, où il trouva amplement de quoi satisfaire son zèle ; aussi n'eut-il pas plutôt assisté à la première qu'il abandonna volontiers ses études les plus chères pour se livrer entièrement à cette bonne œuvre. Il était infatigable au travail ; rien ne lui faisait de la peine. Il passait souvent les journées entières au confessionnal, d'où il fallait le tirer comme par force pour venir prendre ses repas. Quoiqu'il eût beaucoup de talent pour la parole, il se chargeait de préférence des exercices destinés à l'instruction des enfants et des gens du peuple ; de manière que ce qui rebute souvent bien des prédicateurs, faisait tout son plaisir. Ingénieux et fécond à trouver des raisons pour toucher et convertir les pécheurs invétérés, il savait s'attirer leur confiance, et il suffisait qu'ils se fussent adressés une seule fois à lui pour y retourner jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement changés.

Il était tout absorbé dans ces travaux apostoliques, lorsqu'on voulut l'engager à aller demeurer dans la maison de l'oratoire de Malines. La disposition où il avait toujours été de ne jamais faire sa volonté, ne lui permit pas de refuser l'invitation. Bien persuadé que, quand on a en vue que le bien, on peut le faire partout, il fit le sacrifice de la France à laquelle son inclination et la reconnaissance l'attachaient également et se rendit en 1652 dans les Pays-Bas, où on s'empressa de l'occuper d'une manière utile en le chargeant d'enseigner la théologie aux jeunes ecclésiastiques du séminaire archiépiscopal. Le Père de Néercassel écrivait à ce sujet au P. Jourdin, son ancien supérieur, pour le consulter sur la manière dont il devait s'y prendre pour se mettre en état de remplir comme il faut un emploi si important et il en reçut une fort belle lettre, écrite en latin, qu'on a insérée dans le Batavia sacra, dans laquelle ce Père (Partie II, p. 477) lui trace un excellent plan d'étude, lui indique les sources où il doit puiser et lui donne des avis qui ne peuvent partir que d'un homme animé de l'esprit de J.C. Guidé par un tel maître, il fournit honorablement sa carrière, s'appliquant avec le plus grand soin à former à la piété et aux vrais principes de la foi, dans un pays, où toutes les croyances sont admises et où la religion catholique est de toutes celle qui soit la moins favorisée. La plupart de ceux qui avaient étudié sous lui, furent de dignes dispensateurs des mystères de Dieu, qui servirent l'Eglise avec beaucoup de zèle. Comment Dieu n'aurait-il pas béni les soins d'un maître qui paraissait avoir bien plus profité à l'école du saint Esprit qu'à celle des docteurs, et dont la vie était aussi édifiante que ses leçons étaient lumineuses ? Toutes les personnes, qui le connaissaient, lui rendaient cette justice.

La réputation qu'il s'acquit en même temps à Malines et les Provinces Unies, ayant fait souhaiter aux catholiques de ces contrées de l'avoir auprès d'eux, on le nomma archidiacre et provicaire d'Utrecht ; mais, en consentant qu'on disposât de sa personne, le Père de Nércassel ne cessa point d'être de l'Oratoire, qui l'a toujours compté au nombre de ses membres. S'étant donc rendu à sa destination, il fit paraître tant de piété, de sagesse et de lumières dans les fonctions de ses nouveaux emplois, que le clergé s'empressa de le demander au Pape Alexandre VII pour coadjuteur et successeur de M. de la Torre, ci-devant de l'Oratoire, archevêque d'Utrecht, sous le titre d'Église. Le souverain Pontife, avant de rien accorder, fit écrire au P. Bourgoing, supérieur général de l'Oratoire pour savoir ce qu'il pensait de la vertu et de la capacité du sujet proposé et sur le témoignage avantageux que celui-ci en rendit, la sainteté le nomma son vicaire apostolique dans les Provinces-Unies.

Ayant reçu ses Bulles, le Père fut sacré à Cologne le 9 septembre 1662 sous le titre d'évêque de Castorie pour ne gouverner d'abord que le diocèse d'Utrecht et tout à la fois celui de Harlem, après la mort de M. Catz qui en avait la conduite. Celui-ci étant décédé 8 mois après, l'évêque de Castorie fut chargé seul de tous les catholiques des Provinces Unies. Ce changement d'état n'en produisit aucun dans sa conduite. Il fut toujours également simple et modeste, conservant le même genre de vie, les mêmes habits, la même manière d'agir qu'auparavant. Plus la dignité dont on l'avait revêtu, était élevée, plus il devint humble, plus pénitent, plus austère et plus appliqué à la prière. Il faisait sa principale résidence à Utrecht, où il y avait plus de catholiques que dans les autres villes ; mais il passait la plus grande partie de l'année à visiter les églises dispersées dans les 7 provinces où sa juridiction s'étendait, fortifiant ses ouailles dans la foi, les consolant dans leurs peines, les assistant dans leurs besoins et leur administrant les sacrements.

Il se rendit si recommandable par ses vertus que les Protestants le respectaient autant que ceux de sa Communion. Plus d'une fois il a eu lieu de s'en convaincre. Ayant été obligé de faire plusieurs voyages à Amsterdam et à la Haye, pour des affaires qui concernaient son ministère, il fut reçu du Stathouder et de leurs hautes puissances avec des marques de distinction fort honorables et il en obtint presque toujours ce qu'il demandait. Il lui est même arrivé qu'en sortant de chez les seigneurs avec lesquels il avait à faire, les enfants et les domestiques de la maison s'assemblaient pour le voir et se mettaient quelquefois à genoux pour lui demander sa bénédiction. Ces seigneurs en étaient témoins ; bien loin de l'empêcher, le priaient au contraire de la leur donner, se découvrant en même temps par respect, comme s'ils avaient voulu la recevoir aussi ; tant la vie sainte des ministres de l'Église fait impression sur l'esprit des hérétiques.

Louis XIV, s'étant rendu maître de la Hollande en 1672, il rétablit le service public de la religion catholique dans la ville d'Utrecht, fit rendre les églises aux prêtres et voulut qu'on rebénît l'église cathédrale et qu'on y célébrât tout l'office divin. Sa Majesté y assista elle-même le jour de la Fête Dieu. On tapissa toutes les rues et on fit une procession générale du Saint Sacrement, que M. de Castorie porta, accompagné d'environ 80 prêtres et de la musique du roi. On ne saurait exprimer la consolation dont le cœur de ce pieux prélat fut rempli. On remarqua que, pendant tout le cours de la procession, les larmes lui coulaient des yeux, tellement il était ravi de joie de voir ainsi triompher J.C. au milieu des ennemis de la présence réelle de son temps. Un accueil gracieux et les témoignages d'estime qu'il avait reçus du monarque français l'engagèrent à solliciter auprès de lui le rétablissement de l'exercice public de la religion dans tous les pays conquis ; et, l'ayant obtenu, il se transporta dans la plupart des villes et villages pour bénir les églises qui servaient de prêche aux Protestants. Mais sa satisfaction ne fut pas de longue durée. La paix qui fut conclue en 1674 avec la Hollande changea toute la face des affaires et remit les choses dans leur premier état.

Tout ce qui avait été en faveur des catholiques pendant la durée de la guerre mortifia, comme il est aisé de l'imaginer, les ministres de la religion prétendue réformée. Pour s'en venger, ils dénoncèrent au gouvernement M. de Nércassel, l'accusant de trahison envers la patrie. Cette calomnie préparée et soutenue avec art fit d'abord impression. Mais l'innocent pasteur ayant été lui-même à la Haye rendre compte de sa conduite aux chefs de la République, il ne lui fut pas difficile de se justifier de tous les griefs qu'on lui avait imputés. Le prince d'Orange, qui estimait sa vertu, bien loin de blâmer ce qu'il avait fait, loua, au contraire, le zèle qu'il avait montré pour sa religion et lui permit de continuer ses fonctions selon les lois du pays.

A peine se fut-il tiré de cette affaire qu'on lui en suscita une autre d'une espèce bien différente. On osa attaquer à Rome la pureté de sa foi et rendre sa doctrine suspecte. L'affaire était d'autant plus fâcheuse qu'il avait pour partie des gens accrédités qui appuyaient fortement leur délation. Cité au tribunal du Vicaire de J.C. et obligé de comparaître en personne devant lui, il reçut avec soumission cette nouvelle croix et comme il avait à cœur de se justifier promptement, il se hâta de partir pour Rome. Il eut la consolation, en traversant la France, de revoir ses anciens confrères qui lui témoignèrent toute l'amitié et la vénération qui lui étaient dues ; et Dieu qui, pour éprouver ses fidèles serviteurs, permet quelquefois que, sur de faux exposés, on se prévienne contre eux, changea tellement l'esprit du Pape qu'avant son arrivée à Rome, il fut entièrement désabusé de tout ce qu'on avait dit contre lui.

Quand il se présenta à son audience, il en fut reçu de la manière la plus gracieuse. Le Saint Père le vit plusieurs fois et lui fit toutes les caresses possibles. Il prenait un plaisir singulier à apprendre de sa bouche de quelle façon les catholiques vivaient

dans la Hollande. Il l'exhorta à continuer ses soins pour conserver la foi et les bonnes mœurs parmi les fidèles ; et, dans l'audience de congé qu'il lui accorda, lorsqu'il le vit sur le point de s'en retourner, il lui fit présent de 2 belles médailles sur le revers desquelles il était représenté revêtu de ses habits pontificaux. Ce voyage ne fut pas inutile à l'évêque de Castorie car depuis il fut puissamment soutenu de Sa Sainteté et du Nonce des Pays-Bas contre certains religieux qui, ne pouvant supporter son zèle pour le maintien de la discipline et de la juridiction épiscopale, le contrariaient souvent dans ses meilleurs desseins ou tâchaient de le décrier dans l'esprit du peuple. Mais bien loin de se prévaloir de l'avantage qu'il venait de remporter sur ses dénonciateurs, ce charitable évêque n'en fut que plus attentif à les prévenir par toutes sortes de bons procédés et à saisir toutes les occasions de leur rendre service. Ce qui édifia beaucoup tout le pays.

Pendant les 24 années de son épiscopat, il en soutint le poids avec la sagesse d'un homme apostolique, la vigilance d'un vrai pasteur, la charité d'un père plein de tendresse pour les âmes qu'il avait engendrées en J.C. S'étant fait tout à tous, comme l'apôtre S. Paul, il s'acquit par sa bonté et la sainteté de ses mœurs l'amour et le respect de tout le monde. Extrêmement charitable envers les pauvres, non seulement il employa ses biens en leur faveur dans la mission qui lui avait été confiée, mais encore il y sacrifia sa propre vie pour eux, car Dieu qui avait permis qu'il eût toujours été occupé de la sanctification de son troupeau, voulut aussi qu'il continuât jusqu'à son dernier moment et qu'il mourût les armes à la main.

En 1686, comme s'il avait eût un secret pressentiment que le terme de sa course était peu éloigné, il résolut de faire une visite pastorale dans toutes les églises commises à ses soins. Il est bon d'observer qu'il y avait alors en Hollande 300.000 catholiques, gouvernés par plus de 400 pasteurs, répandus dans les Provinces-Unies. Il fallait, pour entreprendre une œuvre si pénible beaucoup de courage et de zèle. L'évêque de Castorie était abondamment pourvu de l'un et de l'autre, ainsi qu'il l'avait fait voir dans toutes les occasions où il avait fallu pourvoir au bien spirituel de tous ceux dont il se considérait comme le père. Il commença donc sa visite, vers la fin d'avril, n'ayant avec lui que son aumônier, qui lui servait de secrétaire et un seul domestique. Il est aisé de se persuader combien il lui en coûta de soins et de peines pour remplir tous les devoirs qui faisaient l'objet de son entreprise.

On le vit, pendant le cours de cette visite vraiment pastorale, prêcher, confesser, administrer la confirmation, conférer les saints ordres, terminant à la fois les différends qui s'étaient élevés entre les particuliers, entrant dans le détail des besoins de chacun, réformant autant qu'il pouvait les abus, en un mot n'omettant rien de tout ce qui intéressait tant soit peu son ministère. Dieu le soutint qq. temps dans cette rude carrière ; mais enfin, succombant au travail d'une mission qu'il venait de faire dans l'Overissel, il tomba malade à Ruol la veille de la Pentecôte. Cette mission avait été des plus pénibles. Le zélé prélat y avait prêché, quelques semaines, presque tous les jours et souvent 4 ou 5 fois par jour et confirmé plus de 30.000 personnes.

La foule de ses auditeurs était parfois si grande qu'il était obligé de prêcher en pleine campagne où la violence du vent le forçait d'élever la voix pour se faire entendre du peuple qui l'environnait. Bientôt ses forces ainsi épuisées sans prendre aucun soulagement le jetèrent dans une maladie qui l'emporta en 6 ou 7 jours de temps. Dès le 3e il demanda le saint viatique qu'il voulut recevoir hors de son lit et à genoux, malgré la violence de son mal. Il reçut l'extrême onction la veille de sa mort et le lendemain, entre 4 et 5 heures du matin, il rendit son âme à Dieu le 6 juin 1686, n'étant âgé que de 60 ans. Il fut inhumé dans l'église des religieuses de Glamme, au diocèse de Munster.

« Il avait été toujours très affectionné à notre congrégation, dit le Nécrologe de l'Oratoire, dans laquelle il avait été reçu et avait vécu
« plusieurs années avec grande édification. Il est mort dans le cours de ses visites, après avoir donné des preuves sensibles qu'il était en tout
« animé d'un zèle vraiment apostolique. »

« Ainsi finit un prélat qui fut cher à l'Eglise et qui n'eut pour ses peuples pendant les 24 années de son épiscopat que des entrailles
« de père. Continuellement il fut appliqué à prévenir leurs besoins et à les prémunir contre l'erreur par les préceptes qu'il leur donna, de vive voix
« et dans les excellents traités dont il a enrichi l'Eglise. » (Arnaud : Lettres, 327.)

L'évêque de Castorie était en grande relation avec Bossuet, évêque de Meaux, qui le chargea, dans son temps, de veiller à l'édition latine de son Exposition de la foi catholique (voir recueil des lettres de Bossuet) qu'il donna en Hollande et M. de Castorie, convaincu de l'utilité de cet ouvrage, le fit traduire lui-même en Hollandais par le P. Codde, prêtre de l'Oratoire, son successeur dans l'archevêché d'Utrecht.

(1 Tractatus de lectione scripturarum, in quo Protestantium eas legendi præpsis refellitur, catholicorum vero stabilitur.
Embricæ, 1677, in 12.

Ce traité est un excellent ouvrage de controverse, où l'auteur réfute la manière dont les Protestants lisent et font lire l'Ecriture. Il y montre que ce n'est que dans l'Eglise catholique qu'on la lit, comme on le doit. Il y a joint une dissertation très solide De Interprete scripturarum. M. Leroi, abbé de Haute-Fontaine, qui mit l'un et l'autre en français, en publia la traduction à Paris en 1680 in 8. L'ouvrage latin fut très bien reçu à Rome et l'abbé Nazari en a parlé avec éloge dans son Journal des savants écrit en italien en 1677.

4

(2.— Tractatus de sanctorum et præcipue Beatæ Mariæ Virginis cultu. Ultrajecti, Arnoldi ab Lynden, 1675, in 8.

Ce Traité avait été composé pour défendre le culte raisonnable des saints et de la Ste Vierge, contre les protestants, en rejetant les excès que l'ignorance et la superstition pourraient avoir fait recevoir à quelques particuliers et que l'Eglise n'a jamais approuvé. M. Leroi est auteur de la traduction qui parut de cet ouvrage, à Paris, en 1679, in 8°.

(3 — Joannis, episcopi Castoriensis, amor pœnitens, sive de divini amoris ad pœnitentiam necessitate et recto clavium usu, libri duo. — Embricæ, 1683, in 8.

Il n'y a presque point de page, où on ne voit éclater l'érudition de l'auteur et son zèle pour faire connaître la nécessité de l'amour de Dieu et la faire embrasser à tous les fidèles. Il y fait voir que le premier devoir de l'homme est d'aimer Dieu; qu'il y est obligé en quelque état qu'il soit; qu'il n'y peut manquer sans l'offenser. Il prouve que les sacrements ne peuvent empêcher que l'homme ne soit dans le déréglement, s'il ne donne son cœur à Dieu; ce qui ne se fait que par l'amour et que cela est spécialement requis dans le sacrement de la réconciliation; que la crainte de l'enfer ne suffit, ni avec le sacrement de Baptême, ni avec celui de la pénitence; que l'âme n'est vivante qu'en adhérant à Dieu; ce qui ne se fait qu'en l'aimant; que c'est par l'amour que nous nous convertissons à Dieu et que, sans une vraie conversion, on n'obtient point la rémission de ses fautes. L'on peut dire qu'il n'y a presque point de chapitre de cet ouvrage qui ne soit comme une démonstration de cette grande vérité, ou une réfutation de ceux qui la combattent.

On trouve dans ce livre, dit Arnaud (Lettre 313) les plus importantes et les plus saines maximes de l'Evangile, appuyées de l'autorité des saints Pères et expliquées d'une manière noble et pleine d'onction et de piété.

Plusieurs autres savants en font l'éloge.

Le Père Brier, supérieur des jésuites missionnaires de Hollande, fit part dans une lettre écrite à M. de Castorie, de l'édification qu'il avait trouvée dans cet ouvrage; et le Recteur du collège des Jésuites de Crevelt, dans le Diocèse de Munster, ne prêcha autre chose pendant 99 temps, que ce qui y était contenu et annonçait publiquement qu'il ne voyait pas le moyen de se sauver sans pratiquer ce qu'il contient.

Cependant cet ouvrage, qui au jugement des théologiens qui l'ont approuvé, non seulement ne contient rien qui ne soit véritable, orthodoxe et salutaire, mais où même, disent-ils, tout est excellent, fut décrié par les ennemis de la saine doctrine, (Dictionnaire des auteurs Ecclésiastiques.) qui firent quelques poursuites pour le faire condamner à Rome. Mais leurs intrigues furent sans succès. Le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, se déclara en faveur du livre, de même que le Cardinal Le Camus, évêque de Grenoble et le grand Bossuet qui tous deux écrivirent, à cette occasion, des lettres de félicitations à l'illustre auteur.

M. Leroi, qui avait traduit les 2 ouvrages précédents, traduisit encore celui-ci. Mais, ayant appris que l'on en donnait une nouvelle édition, considérablement augmentée, il résolut de l'attendre et mourut avant que d'être en état de conformer son travail à cette nouvelle édition; de manière que ce qu'il avait traduit, n'a pas paru. La troisième édition de l'Amor pœnitens, quoique préparée depuis 1684 pour répondre aux objections faites contre le dit ouvrage et pour prévenir celles que l'on pourrait faire encore, ne parut qu'en 1685 en 2 gros volumes in 8, dont M. Pierre Guibert, parisien, a donné une traduction en 1741 en 3 vol. in 12.

(4 — Il y a du même prélat divers Mandements et Lettres Pastorales, composés et publiés pour l'instruction de ses ouailles, et il est fait mention dans le Batavia sacra d'une vingtaine d'autres petits ouvrages qu'il avait entrepris pour la défense de 3 traités qu'il avait publiés. Parmi ces ouvrages, dont la plupart sont restés manuscrits, il y a quelques Lettres apologétiques qu'il avait adressées au Pape ou à des cardinaux.

(5 — Il laisse aussi une relation abrégée de sa dernière visite pastorale. Il l'écrivit lui-même en latin. Son secrétaire acheva ce qui regardait sa maladie et sa mort. Elle a été imprimée in 8

Plusieurs personnes ont eu soin de célébrer les vertus de ce digne évêque. Comme il serait trop long de rapporter tout ce qu'elles ont dit, on terminera son article par l'épitaphe qu'un solitaire de Port Royal, auquel il avait toujours été fort attaché, a consacrée à sa mémoire.

(Voir Batterel.)

Voir = Dupuis = 17 siècle

Valère André = Bibli. Belgique, édition de Bruxelles 1739 in 4°. T. II, p. 701-705, un long article.

J. F. Foppens = Bibliotheca belgica ... Bruxellis, P. Foppens, 1689, 2 vol in 4. T. II. p. 701-705

Il y a son épitaphe

Constitutiones servandae .. 1668

De sanctorum et praecipue B. Mariae ... cultu, 1675, 1679

Confirmatio in fide ....

Chapitre très intéressant (à revoir)

Adry = Bibl. des Ecrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25.684) T. IV, p. 104 =

Jean de Neercassel, vicaire apostolique en Hollande et évêque de Castorie, fils de Godefroy Neercassel et de Mechtilde Van Werlinchoven, né à Gorcum, diocèse d'Utrecht, reçu le 28 sept. 1645 âgé de 20 ans, mort à Zwol en Zulphanie en 1686, le 8 juin, à 60 ans, après 4 années d'épiscopat

Les ancêtres de Jean de Neercassel étaient dans la magistrature sous le gouvernement de l'Espagne ; mais son père, par un effet des malheurs du temps, n'était qu'un brasseur de bière. Il fit son institution à Paris, à la maison de S. Honoré le 28 septembre 1645. Il y enseigna la philosophie aux confrères, d'où il alla en 1652 professer la théologie dans le séminaire de Malines. Baudoin Conzius ayant succédé à Jacques de la Torre, le Père lui donna le P. de Neercassel comme coadjuteur.

" Jean de Neercassel, évêque de Castorie, vicaire apostolique dans les Provinces-Unies, et très affectionné et uni à
" notre Congrégation, dans laquelle il avait été reçu et vécu plusieurs années avec grande édification. Il est mort à
" Zwoll en Zulphanie dans le cours de ses visites après avoir confirmé dans le temps de 6 semaines plus de 30.000 personnes
" prêché tous les jours et donné les preuves sensibles qu'il était en tout animé d'un zèle vraiment apostolique.
" Mort l'an 1686. " (Nécrologe de l'Oratoire)

— Ouvrages. —

(1 Amor poenitens, auctore Joan. de Neercassel, episcopo Castoriensi. Embricae apud Joan. Arnold. 1683, in 8

(2 Tractatus de sanctorum et praecipue B. Virginis Mariae cultu. Auct. Joan de Neercassel, episcopo Castoriensi, Ultrajecti. Arnoldi ab Eyndem, 1675. in 8.

(3 Du culte des saints et particulièrement de la très Sainte Vierge Marie, par Jean de Neercassel, évêque de Castorie, traduit par L. r. a. de H. Paris, Deprez, 1679, in 8.

(4 Tractatus de lectione scripturarum. Quondam Dissertatio de interprete scripturarum. Auct. J. de Neercassel episcopo castoriensi. Embricae, Arnold ab Eyndem, 1677, in 12.

(5 Lettre de M. Jean de Neercassel, évêque de Castorie à M. de Tillemont. (Voir: Idée de la vie, p. 16)

(6 Relatio visitationis per Daventriensem Dioecesim institutae a Joanne Neercasselio, episcopo castoriensi Brochure in 8. (Voir page 68 du catalogue de Mezière) Lettre au P. Batterel.

---

de Swert = Nécrologe =

Joannes Neercassel, Gorcomiensis, Oratorii D. J. presbyter, episcopatus castoriensis vicarius apostolicus, foederati Belgii piis laboribus immortuus Swollis in Transisillaniâ, vir pietate et doctrinâ clarus, et per plures libros in lucem editos notus, inter quos primarii sunt:
1 Amor poenitens, sive de Divini amoris ad poenitentiam necessitate et rectoclavium usu, libri duo.
2 De cultu Beatae Mariae Virginis et sanctorum.

3 De lectione Scripturae Sacrae.

4 Confirmatio in fide et solatium in persecutionibus quibus adjici possunt variae declarationes apologiae, considerationes, grandes epistolae ad cardinales circa librum: Amor poenitens.

Variae epistolae pastorales et dissertationes super variis materiis

Vitam hujus viri magni breviter complectitur epitaphium lapidi sepulchrali inscriptum in templo religiosarum Tertiae regulae Sancti Francisci glaniae, qui est locus in dioecesi monasteriensi tribus leucis ab Oldentalia tubantiae oppido quod epitaphium quia in Bataviâ sacrâ et variis libris invenitur, hic omittitur. Id unum praetereundum non est cum librum: Amor poenitens, quidam apud Innocentium XI accusarent, respondisse Sanctissimum dominum qui et Neercasselium et praesens viderat et intime noverat: « Il libro è buono, è l'autore santo. »

+ 6 juin 1686.

Moréri = Dictionnaire =

Jean de Neercassel, évêque des catholiques de Hollande, sacré l'an 1662 sous le titre d'évêque de Castorie et vicaire général du Pape en ce pays, était de Gorcum en Hollande. Il avait été de la congrégation des Pères de l'Oratoire et il s'acquitta des fonctions épiscopales en Hollande pendant 24 ans avec un zèle ardent et une assiduité infatigable. Il mourut à Zwol au milieu de ses travaux apostoliques le 6 juin 1686, âgé de 60 ans. Il fut enterré dans l'église des religieuses de Glanne, au diocèse de Munster. On a écrit sur sa mort une lettre latine datée de Zwol le 7 juin 1686, qui est très édifiante et c'est sur cette lettre qu'a été dressé l'éloge du prélat qui est dans le Nécrologe de Port Royal. M. Arnaud, docteur de Sorbonne, a écrit aussi sur la mort de M. de Neercassel plusieurs lettres que l'on trouve dans le 4e volume du Recueil des lettres de ce docteur. On voit aussi son éloge dans ce billet mortuaire du prélat qui a été imprimé sur un billet in 4°.

Dans les Mémoires de l'Eglise par M. de la Roque, à Paris, 1693, in 4°, livre VI pages 682 et suivantes, on trouve l'épitaphe de M. Neercassel et la lettre latine écrite de Zwol pour apprendre aux fidèles la nouvelle de la mort du prélat. M. de Neercassel donna en 1679 une lettre pastorale pour l'observation du décret d'Innocent XI contre 65 propositions de morale. Il nous a laissé 3 traités latins fort utiles: le 1 de doctrine, sur la lecture de l'Ecriture Ste et sur le juge qui a droit de l'interpréter. — Le 2e de morale, intitulé: Amor poenitens, ou de la nécessité de l'amour de Dieu dans le sacrement de Pénitence, — Le 3e, de discipline, sur le culte de Dieu et de la Vierge. Son traité de la lecture de l'Ecriture Ste est un excellent ouvrage de morale et de controverse. Il y réfute la manière des Protestants de lire l'Ecriture Ste, et montre que ce n'est que dans l'Eglise catholique qu'on la lit comme on le doit. Le titre de cet ouvrage est: Tractatus de lectione scripturarum, in quo Protestantium eas legendi praxis refellitur, catholicorum vero stabilitur, Embricae, 1677, in 12. L'auteur y a joint une dissertation très solide: de interpretê scripturarum. M. Le Roy, abbé de Hautefontaine, a traduit ce traité et cette dissertation en français et sa traduction a été imprimée à Paris in 8 en 1680. L'ouvrage latin de M. de Neercassel fut très bien reçu à Rome et l'abbé Nazzari en a parlé avec beaucoup d'éloge dans son journal des savants écrit en italien, en 1677. M. Le Roy a traduit aussi en français le traité du même M. de Neercassel du culte des saints et principalement de la Très Ste Vierge Marie. C'est un gros volume in 8. La traduction a paru en 1679 à Paris.

M. Le Roi avait aussi traduit le traité du même prélat intitulé: Amor poenitens, où l'on trouve une morale si pure et si solide. Mais ayant appris que l'on en donnait une nouvelle édition, considérablement augmentée, il résolut d'attendre et il mourut avant que d'être en état de conformer sa traduction à cette nouvelle édition et ce qu'il a traduit, n'a point paru. Cette nouvelle édition de l'Amor poenitens est en 2 gros volumes in 8. Elle fut faite en 1684 pour répondre aux objections faites contre cet ouvrage par ceux qui y voyaient réfutés leurs relâchements sur la morale et pour prévenir celles que l'on pourrait faire. Mais cette 2e édition ne fut paraître que sur la fin de 1685. On fit quelques poursuites pour le faire condamner, mais inutilement. Il faut voir sur cela le 4e volume des lettres de M. Arnaud, où toutes ces intrigues sont développées. Il faut aussi remarquer que la 2e partie de l'appendix qui est dans la 2e édition de l'Amor poenitens, est l'oeuvre de M. Arnaud et que M. de Castorie ne fit que l'adopter, comme on le voit par les lettres du premier et surtout par la lettre 336 tome IV.

L'Amor poenitens a été traduit en français par Pierre Guilbert, parisien et imprimé à Utrecht (peut-être à Rouen) en 1741 en 3 volumes in 12. On trouve au commencement une préface assez longue qui finit par l'éloge et l'épitaphe de M. de Neercassel et la traduction de la lettre pastorale de ce prélat au sujet de son livre de l'Amour pénitent. Enfin l'on a de M. de Neercassel une relation abrégée en latin de sa dernière visite épiscopale en 1686. Il écrivit lui-même cette relation, et, comme les fatigues qu'il y essuya, lui causèrent la maladie dont il mourut, son secrétaire acheva ce qui regarde sa maladie et sa mort. Cet écrit fut imprimé in 8°. La mémoire de cet évêque sera toujours en bénédiction parmi les catholiques de Hollande, pour lesquels il a travaillé avec un zèle infatigable et qu'il a instruits et édifiés par ses paroles, par ses exemples et par ses écrits. Ses ouvrages sont non seulement pleins de doctrine et de piété, mais aussi de science vraiment chrétienne et de

raisonnements très solides. Pour son style, il n'y faut pas chercher beaucoup de politesse ni d'élégance ; mais on y trouvera de la simplicité et de la netteté qui répondent à la candeur de ses mœurs et à la sincérité de son cœur.

Adry ajoute : On se trompe dans cet article de Moreri. L'Arnot pœnitens fut mis à l'Index ; du moins si l'on en croit l'appendix ad indicem librorum prohibitorum .... ab anno 1681 usque ad mensem junii 1704 inclusive, qui accompagne l'Index. Romæ, 1704, petit in 8, page 306 où l'on trouve :
« Arnot pœnitens, sive de divini amoris ad pœnitentiam necessitate et recto clavium usu, libri duo ... auctore Joanne, « episcopo castoriensi. Imbriæ apud J. Arnold et socios, anno 1683 : Suspenditur donec corrigatur. Decreto Sacræ « Cong. Sti Officii 20 juin 1690. »

(A. Utrecht) (qu'est-ce que cela signifie ?) Adry ne l'indique pas.

Originaire de Gorcum, avait été nommé coadjuteur à l'archevêché d'Utrecht Jacques de la Torre, immédiatement après la mort de Zacharie de Metz. Alexandre VII voulut néanmoins que Baudoin Catz doyen du chapitre d'Harlem, succédât à Jacques de la Torre dans l'archevêché d'Utrecht. Le différent qui en résulta fut terminé au gré du clergé. Baudoin Catz fut chargé du gouvernement du diocèse de Harlem et M. de Neercassel de celui d'Utrecht ; mais le premier étant décédé le 18 mai 1663, M. de Neercassel resta seul évêque des Provinces Unies sous le titre d'évêque de Castorie.

Nicole, cité par l'abbé l'Advocat =

M. de Neercassel était puissant en paroles et en œuvres. Il a défendu la foi contre les hérétiques par des livres très bons et il y a toujours de la dignité, de l'onction et de la solidité dans ce qu'il a écrit. Ainsi il a rempli toutes les parties de son ministère d'une manière excellente.

Choyseault : Mémologe, p. 168-172 =

Le Père Jean de Neercassel, évêque de Castorie, naquit l'an 1626 à Gorchum dans la province de Hollande, de parents riches et nobles, qui, nonobstant toutes les persécutions, avaient toujours persévéré dans la religion catholique. Après avoir achevé son cours de philosophie, il se détermina d'entrer dans la congrégation de l'Oratoire.

Pendant l'année de son institution, il ne se distingua pas moins des autres confrères par la solidité de son esprit que par sa rare piété. On l'envoya ensuite étudier en théologie à Saumur dans la maison de N.-D. des Ardilliers. Il fit un progrès si notable dans cette divine science qu'au bout de 2 ans, il fut en état de l'enseigner en quelque célèbre université. A la fin de sa théologie, il reçut la prêtrise et il vint demeurer au séminaire de St Magloire où il s'appliqua à l'étude des SS. Pères et de l'histoire ecclésiastique. On ne l'en retira que pour l'employer en des missions. Il était ainsi saintement occupé, lorsqu'en 1661, le vicaire apostolique dans les Provinces Unies mourut. Sa vertu et sa capacité étant connues de la plupart des catholiques du Pays-Bas par quelques voyages qu'il y avait faits depuis qu'il était prêtre de l'Oratoire, ils le demandèrent pour vicaire apostolique au Pape Alexandre VII qui le leur accorda et pour cet effet le fit évêque de Castorie in partibus en 1662. Cette sublime dignité ne fit aucun changement en son extérieur : il vécut toujours dans la même modestie et dans la même simplicité. Pour son intérieur, il n'en fut pas de même : il parut beaucoup plus humble, plus appliqué à la prière, plus pénitent et plus austère pour lui-même. Il passait souvent les nuits à pleurer, à gémir et à soupirer devant Dieu pour tant d'âmes malheureusement engagées dans l'hérésie dans le troupeau qui lui était confié. Il n'y faisait jamais réflexion que les larmes ne lui tombassent des yeux.

Le principal lieu de sa résidence était la ville d'Utrecht, où le plus grand nombre des habitants est catholique. Cependant il passait une bonne partie de l'année à visiter les catholiques dispersés dans ces 7 provinces, à les fortifier dans la foi, les consoler dans leurs afflictions, les assister dans leurs besoins et leur administrer les sacrements. Il répandit partout par sa piété, par sa modestie et par sa mortification une si grande odeur de sainteté qu'il ne fut pas moins respecté des hérétiques que des catholiques. Il fut obligé plusieurs fois d'aller à Amsterdam parler aux puissants seigneurs qui gouvernent le pays et à la Haye, à la cour du Prince Guillaume d'Orange, dernier stathouder, pour plusieurs affaires qui concernaient la religion catholique. Partout il fut reçu avec un honneur et un respect tout particulier, non à cause de sa dignité d'évêque pour laquelle on sait que les hérétiques font gloire de n'avoir aucune déférence, mais à cause de la sainteté de sa vie.

Il manquerait qq. chose à sa vertu, s'il n'avait pas été persécuté. Les ministres hérétiques ont employé toutes sortes de stratagèmes pour lui faire perdre la vie, ou du moins pour le rendre suspect aux seigneurs

MM 608 p 53 N 766:

Le Confrère Jean Neercassel

Né à Gorsom dioc Utrecht 19 ans

fils de Godefroy Neercassel et Mechtilde Wan Wevelinchoven

reçu à

printlarobbe 28 sept 1645

du pays ; mais ce qui est plus surprenant, est que les prêtres et les religieux l'ont encore moins épargné. Il n'y a sortes de calomnies qu'ils n'aient inventées contre lui pour le noircir dans l'esprit du Pape. Il fut obligé d'aller à Rome pour ce sujet. Sa Sainteté ne l'eut pas plutôt connu qu'elle fut charmée de sa piété et de sa sagesse. Il retourna en Hollande plus glorieux que jamais et il s'y appliqua avec un nouveau zèle à visiter les catholiques et à les fortifier dans la foi.

Il composa même plusieurs livres pleins de sagesse et d'onction pour ce sujet.

Il mourut, dans le cours de ses visites, le 8 juin 1686, âgé de 60 ans à Zwol en Zuphomie après avoir confirmé, dans le temps de ses visites, plus de 30.000 personnes, prêché tous les jours et donné des preuves sensibles qu'il était en tout animé d'un zèle vraiment apostolique.

Il serait à souhaiter que quelque catholique des Provinces unies écrivît l'histoire entière de sa vie dans un grand détail. Ce serait sans doute un ouvrage très utile pour tout le monde. Les ecclésiastiques et les évêques y trouveraient un modèle à imiter et quantité d'instructions et d'exemples qui les animeraient à s'acquitter fidèlement de leurs devoirs.

Listes des assemblées =

1651 Paris Oct.

M. M. 607, 2e catalogue, N° 676 =

Jean de Néercassel, du diocèse d'Utrecht, évêque de Castorie, entré à Paris en 1645

prêtre, mort en 1686.

M. M. 610, N° 118 =

Jean de Néercassel, fils de Godefroy de Neercassel et de Mechtilde Van Wevelinchoven, natif de Gorcom, diocèse d'Utrecht 20 ans, vêtu le 28 septembre 1645. Il a étudié en philosophie

acolythe en mai 1646

prêtre

MM. 610 , page 29 , N°. 118

Le Conf. Jean de Neercassel, acolythe en mai 1646

Né à Goreum, dioc Utrecht 20 ans

Fils de Godefroy et Melchtilde Van Wevelin

Humanités et philo

Entré à Paris le , vêtu le 28 sept 1645

Pension : prêtre

Hoefer = Nouvelle Biog. générale, Paris, Didot, 1863, t. XXXVII, col. 609 =

Jean de Neercassel, prélat hollandais, né à Gorcum en 1623, mort à Zwoll (Non) en 1686. Entré dans la Congrégation de l'Oratoire, il enseigna la théologie à Malines et à Cologne, fut nommé archidiacre d'Utrecht puis évêque de cette ville sous le titre d'évêque de Castorie. En 1663, il devint le seul évêque des 500.000 catholiques disséminés en Hollande. Il administra son vaste diocèse avec la plus grande sollicitude et parvint à rétablir la discipline ecclésiastique, depuis longtemps relâchée; aussi jouissait-il de la plus grande considération, même auprès des Protestants. Il était en correspondance avec Bossuet, qui estimait beaucoup ses écrits. On a de lui:

- De sanctorum et præcipue B. Mariæ cultu, Utrecht, 1675 in 8
  traduit en français par l'abbé Le Roy, Paris, 1679 in 8
- Tractatus de lectione scripturarum in quo Protestantium eas legendi praxis refellitur, catholicorum vero stabilitur. Emmerich, 1680, in 8
  traduit en français, Cologne, 1680, in 8
- Amor pœnitens, seu de recto usu clavium, Emmerich, 1683, in 12. Cet ouvrage fut mis à l'Index; dans une nouvelle édition, donnée l'année suivante, l'auteur supprima les propositions qui avaient déplu à Rome
  traduit en français, Utrecht, 1741, 3 vol in 12

Chaudon et Delandine: Dictionnaire historique, Paris, Méjard, 1822, t. XX, p. 224.

Jean de Néercassel, né à Gorcum en 1626, entra dans la Congrégation de l'oratoire à Paris. Après avoir professé avec succès la philosophie et la théologie dans cette congrégation, il devint archidiacre d'Utrecht et provicaire apostolique. Le chapitre de cette ville, ayant perdu son archevêque, donna cette place à Néercassel. Le Pape Alexandre VII avait voulu faire élire l'abbé Catz, doyen du chapitre de Harlem: les 2 confesseurs, amis l'un et l'autre de la paix, convinrent que Catz gouvernerait le diocèse de Harlem sous le titre d'archevêque de Philippes, et Néercassel, celui d'Utrecht, sous le titre d'évêque de Castorie. Le nonce du Pape approuva cet accord et, après la mort de Catz, Néercassel fut le seul évêque de tous les catholiques de Hollande, dont le nombre était fort grand. Il mourut le 8 juin 1686. On a de lui 3 traités en latin:

- Le premier sur la lecture de l'Ecriture Ste, traduit en français par Le Roy, abbé de Haute Fontaine, Cologne, 1680 in 8.
- Le second, sur le culte des saints et de la Ste Vierge, traduit en français par le même, Paris, 1679. in 8
- Le troisième, l'amour pénitent, traduit en français par l'abbé Guilbert, Utrecht, 1741, 3 vol in 12. C'est un traité de l'amour de Dieu dans le sacrement de Pénitence.

Bossuet faisait beaucoup de cas de ces 2 derniers traités. La meilleure édition de l'Amor pœnitens est celle de 1684, 2 vol. in 12.

Il parut en français en 1740 en 3 vol. in 12. Les deux autres traités ont été traduits en français par l'abbé de Haute Fontaine, l'abbé Le Roy. Ils sont estimés, à qqs endroits près, où Néercassel paraît favoriser les rêveries de Jansénius.

L'amor pœnitens fut censuré par Alexandre VIII et défendu par un décret de la sacrée congrégation. Innocent XI, à qui il avait été déféré, ne voulut jamais le condamner.

Son petit livre de l'affermissement dans la foi et la consolation dans les persécutions, Bruxelles, 1670 in 8, en hollandais fut très recherché quand il parut.

10

Feremés : Biographie universelle, Paris, Besançon, 1818. T. IX, page 125 =

Jean de Neercassel, évêque de Castorie, né à Gorcum en 1626, entra, en 1655 dans la Congrégation de l'oratoire à Paris. Après avoir professé avec succès la théologie dans le séminaire archiépiscopal de Malines, l'an 1652 et dans le collège des 88 Willibrod et Boniface à Cologne, qui était le séminaire de la maison hollandaise, il devint prédicateur apostolique. Alexandre VII le nomma, en 1662, coadjuteur de Baudouin Catz, archevêque de Philippes, vicaire apostolique en Hollande, auquel il succéda l'an 1663 sous le titre d'évêque de Castorie.

En 1670, il se rendit à Rome pour rendre compte à Clément X de l'état de la religion catholique en Hollande. Il fut bien accueilli du Pontife et souscrivit solennellement et avec serment au formulaire d'Alexandre VII. Il ne s'arrêta guère à Rome et revint en Hollande où l'on ne s'aperçut que trop, par ses liaisons avec les chefs du parti, que son adhésion n'avait pas été sincère. Il mourut à Zwol en 1686 et eut pour successeur Pierre Codde. On a de lui 3 traités latins

le 1, sur le culte des saints et de la Ste Vierge, Utrecht, 1675, traduit en français, Paris, 1679, in 8.

le 2, sur la lecture de l'écriture Sainte

le 3, intitulé l'Amour pénitent qui est un traité de l'amour de Dieu dans le sacrement de pénitence. La meilleure édition est celle de 1684, 2 vol. in 12. Il parut en français en 1740 en 3 vol in 12.

Le but de cet ouvrage est d'établir la nécessité de l'amour de Dieu dans le sacrement de pénitence, contre les théologiens qui prétendent que l'attrition suffit. on sait que les 2 sentiments sont appuyés sur des raisons imposantes. Si, d'un côté, il paraît absurde qu'on puisse être justifié et devenir l'ami de Dieu sans charité; de l'autre, le sacrement de pénitence semble perdre son efficace primordiale si la charité est nécessaire, parce qu'elle suffit seule pour couvrir la multitude des péchés. Peut-être concilie-t-on heureusement les deux opinions, en disant que l'attrition se change en contrition par la vertu et la grâce du sacrement, de manière que l'amour de Dieu nous est donné avec la justification et la charité habituelle; et c'est peut-être le vrai sens du concile de Trente qui dit, en parlant de l'attrition : « Ad Dei gratiam in sacramento impetrandam disponit. » C'est certainement le seul sens raisonnable qu'on peut donner à cet adage de l'École : « Attritus in sacramento fit contritus. » comme c'est le seul encore qui se présente naturellement dans le titre du paragraphe 47 de Poenitentiâ, dans le catéchisme romain : « Contritionem perficit contritio. » titre mal expliqué dans le paragraphe, selon lequel il faudrait : supplet. « Le Seigneur, dit un théologien, toujours riche en miséricordes, accueille le pécheur timide et craintif; touché de la candeur de ses aveux et de la volonté d'appartenir à Dieu d'une manière quelconque, il achève, purifie et perfectionne tout cela; fait naître son amour dans le cœur qui se montre disposé à le recevoir; et tout cela se fait dans le sacrement même. »

Quoi qu'il en soit, on trouve dans l'Amour pénitent quelques endroits favorables aux erreurs de Jansénius; et c'est ce qui l'a fait censurer par Alexandre VIII et défendre par un décret de la sacrée congrégation. Innocent XI, à qui il avait été référé, ne voulut pas le condamner; mais ce qu'on a fait dire là-dessus à ce Pape. « Il libro è buono, e l'autore è un santo », est une fable.

(Voir à ce sujet l'ouvrage imprimé par ordre de l'archevêque de Malines sous le titre de Causa quesnelliana et Historia Ecclesiæ ultrajectinæ, Cornelii Hoyneck van Papendrecht, canonici mechliniensis.)

Il ne faut nullement croire ce que dit Henssenius dans sa Batavia sacra part. 2. page 452 : on sait qu'il était totalement livré au parti.

Neercassel ne doit cependant pas être compté parmi les coryphées du jansénisme, non seulement parce qu'il a souscrit au formulaire mais parce qu'il n'adoptait pas la plupart de leurs opinions et qu'il était zélé au contraire pour les choses qui leur sont pour le moins indifférentes : comme on voit dans le Traité du culte des saints et de la Ste Vierge. On assure qu'il a été longtemps très opposé à la secte mais qu'une affaire où l'intérêt et l'ambition sont intervenus, l'en ont rapproché.

On croit que M. Arnauld, qui a demeuré qq temps chez lui, a eu part à ses ouvrages.

Nécrologe des plus célèbres défenseurs de la vérité du XVII siècle, 1761, pag. 223.

Messire Jean de Neercassel, archevêque d'Utrecht, naquit à Gorcum en Hollande. Il entra à l'Oratoire dont il fut tiré en 1662 pour être fait évêque de Castorie et vicaire apostolique dans les Provinces Unies et réellement archevêque d'Utrecht. C'était vraiment un homme apostolique, plein d'amour pour la vérité et de zèle pour l'Eglise, pour laquelle il employa avec ardeur tous ses soins et tous ses travaux; il a laissé plusieurs ouvrages qui le rendront recommandable à toute la postérité et surtout son livre de l'amour pénitent, que les Jésuites ont décrié comme dangereux et hérétique, accusant sans cesse ce digne prélat de Jansénisme.

Il était lié à tous les amis de la vérité et singulièrement à Port Royal des Champs, à qui il donna des marques sensibles de son attachement. Il y vint dire la sainte Messe dans deux voyages qu'il fit à Paris pour les affaires de son Eglise. Il fit aux religieuses un discours fort édifiant et il leur fit présent de plusieurs reliques considérable des saints de son église. Il était en relation avec M. Arnauld qui lui a écrit plusieurs lettres.

Sa dernière maladie fut causée par une fatigue excessive qu'il ressentit dans une retraite de 6 semaines consécutives, pendant laquelle il prêcha presque tous les jours, trois fois et souvent en pleine campagne, à cause de la foule de ses auditeurs et donna la confirmation à plus de 3000 personnes

Ce respectable prélat mourut saintement à Zwol en Overyssel le 6 juin 1686, âgé de 60 ans. Il fut enterré dans l'église des Religieuses de Glanne au diocèse de Munster.

Supplément au Nécrologe, 1763. p. 264 =, donne la liste de ses ouvrages:

— Tractatus de lectione scripturarum, in 12. 1677.
— De cultu Sanctorum et Beatæ Virginis Mariæ, in 8. 1677
— Amor pœnitens, 1689 2 vol. in 8

Ces ouvrages ont été traduits par M. le Roy, le premier en 1680, in 8
le second en 1679, in 8

et le 3e par M. Guilbert 1741, 3 vol in 12

Colonia. S.J. et Patouillet S.J. Dictionnaire des livres jansénistes, Anvers, 1752. t. I. p. 48 =

Amor pœnitens, sive de recto clavium usu, auctore Joanne de Neercassel, episcopo castoriensi, vicario apostolico. Utrecht, 1683.

Cet ouvrage favorise ouvertement l'erreur condamnée par le concile de Trente, session 6, que la crainte des peines de l'enfer est mauvaise et nous rend encore plus méchants. Il a été censuré par Alexandre VIII et défendu par un décret de la sacrée congrégation.

Il avait été déféré à Innocent XI qui ne la condamna point; mais ce qu'on a fait dire là dessus à ce Pape: « Il libro è buono, è l'autore è un santo » est une fable inventée par le parti. Voyez sur ce sujet cet excellent livre imprimé par ordre de l'archevêque de Malines sous le nom de Causa quesnelliana.

L'évêque de Castorie était de l'Oratoire de la Congrégation de France, aussi bien que M. Codde, dont nous avons parlé dans l'article: Abus et nullités et M. de Withe dont nous parlerons dans la suite.

Il a paru, à la fin de 1740, une traduction de l'amor pœnitens en 3 vol. in 12 avec ce titre: L'amour pénitent
Livre I de la nécessité et des conditions de l'amour de Dieu pour obtenir le pardon des péchés.
Livre II de l'usage légitime des clefs ou conduite des confesseurs et des pénitents par rapport au sacrement de pénitence.

12 Ibid, T. IV. p. 119 =

Tractatus de sanctorum et præcipue Beatissimæ Virginis Mariæ cultu, Auctore Perillustri ac Reverendo D. Joanne, episcopo Castoriensi, Vicario apostolico, Ultrecht, 1675.

M. de Neercassel, évêque de Castorie et vicaire apostolique en Hollande, débite dès la 5e page de son traité cette étrange proposition, à laquelle les calvinistes souscrivent sans peine : « que nous ne devons rendre aux saints régnans dans le ciel, que le même honneur que nous rendons aux justes vivant sur la terre. C'est ce même évêque de Castorie, dont le Traité, Amor pœnitens, fut condamné à Rome par Alexandre VIII.

« Vous imaginez-vous, dit M. Arnauld (dans un ouvrage contre M. Steyaert) qu'après le Donec corrigatur, « que vous appelez : solemne decretum Pontificis jussu editum » nous soyons obligés de prendre l'excellent livre de ce « saint prélat pour un méchant livre ? »

Mme Albert-Le Roy = Correspondance de Quesnel, Paris. Perrin, 1900, 2 vol in 8.

T. I. p 32 Lettre à M. de Neercassel, évêque de Castorie du 28 janvier 1683

Je vous remercie très humblement, mon très cher et très honoré Seigneur et Père de la réponse du 6 de ce mois dont vous m'avez honoré. Je demande à Dieu, de tout mon cœur, qu'il répande de plus en plus ses bénédictions et ses grâces sur votre sacré ministère. Je me représente que, les peines et les traverses que vous avez à souffrir vous étant communes avec tant d'hommes apostoliques que N.S. a employés au salut des âmes, les assistances merveilleuses dont il lui a plu bénir leur travail et récompenser leur zèle et leur patience, vous seront aussi communes avec eux ; et, plus vous aurez de difficultés et de contradictions à combattre et à vaincre, plus vous aurez aussi de couronnes à recevoir de la main du juste et suprême juge.

Je recevrai avec une grande joie la suite de votre ouvrage (Amor pœnitens), quand je la verrai arriver ici. Je considère bien cette fâcheuse nécessité des adoucissements. Il faut demander à N.S la grâce de rendre la vérité agréable sans l'affaiblir et de faire voir le mensonge sans irriter ceux qui le propagent.

T. I. p. 33 Lettre de Quesnel à l'abbé Nicaise à Dijon, Orléans 9 mars 1683.

Vous avez du sans doute, Monsieur, l'Amor pœnitens de Mgr l'évêque de Castorie. Il est admirablement beau et je voudrais bien pour beaucoup que l'on goutât et que l'on approuvât à Rome ce livre, qui règle le cœur du pénitent et le jugement que le prêtre doit prononcer sur lui, par les 2 parties dont il est composé.

T. I, page 34, Lettre à M. de Castorie, 1 janvier 1684

En ce renouvellement d'année, je vous souhaite de tout mon cœur, mon très honoré seigneur et Père, toutes les plus abondantes grâces et tous les succès les plus heureux que votre sacré ministère puisse obtenir. La traduction de l'Amour pénitent est toute achevée. J'ai mis dans ma traduction les additions et les changements que vous m'avez marqués dans vos deux lettres. Il n'a pas été difficile d'adoucir et de rendre recevable et plausible, aux plus délicats et aux plus sensibles, l'expression de la dernière période du 3e paragraphe du chapitre V du dernier livre, qui vous a paru trop forte. Vous savez mieux que moi, Monseigneur, qu'il y a un secret, dans la rhétorique chrétienne pour exprimer les vérités les plus fortes et même foudroyantes, d'une manière douce, humble, qui les fait recevoir avec un esprit de docilité et de paix. Ce secret est de s'appliquer et de s'adresser à soi-même, comme en s'exhortant, ce que l'on pourrait dire aux autres ou des autres en les notant ou les reprenant d'une manière âpre et véhémente. J'ai suivi cette méthode en changeant cette période, comme vous le verrez dans l'extrait joint à cette lettre.

Je vais relire bien exactement toute la traduction et je suivrai très soigneusement ce que vous me prescrirez en ce qui est des tempéraments et des adoucissements. C'est assez la génie de notre langue de tempérer et d'adoucir les expressions latines en ce qu'elles peuvent avoir de trop fort et qui souvent ne paraît pas si offensant et si rude dans le latin que dans le français, à cause de certaines libertés que l'on a dans cette langue-là et que l'on n'a pas dans la nôtre sur beaucoup de choses.

Il est certain qu'il faut que nous fassions notre possible pour faire imprimer la traduction en France et qu'elle s'en répande avec beaucoup plus de facilité. La réputation que l'original s'est acquise avec un si juste fondement donnera cours à la traduction, Dieu aidant.

Je n'oserais, Monseigneur, m'étendre à vous expliquer mes sentiments touchant votre ouvrage. Le grand sujet que vous y avez pris, ne pouvait être traité plus dignement, ni plus parfaitement. Je dois donc tenir à un grand bonheur que vous m'ayez fait la grâce d'avoir agréable que je le traduisisse en notre langue.

— page 38 Lettre de M. de Pontchâteau, solitaire de Port-Royal, Orléans, février 1684

« J'ai reçu enfin le Pénitent ! La belle chose ! la digne apologie de l'amour de Dieu et de la grâce
» de la Nouvelle alliance ! Il est bien important que ce livre soit approuvé à Rome et qu'il coure dans les
» mains de tout le monde en toutes langues. »

(Il fut au contraire censuré par Alexandre VIII et défendu par un décret de la Sacrée Cne. Il parut, à la fin de 1740 une traduction française en 3 vol in 12.)

— page 54 Lettre de du Vaucel à Arnauld, 29 avril 1684

J'ai parcouru depuis peu un livre que le cardinal Capisucchi vient de publier et de dédier au Pape. Il a pour titre : quæstiones theologicæ. Il y a plusieurs de ces questions qui sont directement opposées au livre de M. de Castorie. J'ai lu ou parcouru ce livre avec bien du dégoût. M. Casoni me parla de l'auteur avec un fort grand mépris.

— page 71. Lettre de Quesnel à M. Fromentin à Orléans, 12 juin 1686 =

Peut-être, Monsieur, que le bruit public vous aura déjà appris la perte que nous venons de faire du saint évêque de Castorie. Vous le connaissiez et vous l'aimiez ; c'est assez pour me faire comprendre jusqu'à quel point cette nouvelle vous affligera et pour vous faire concevoir combien nous en sommes touchés. Mais enfin Dieu l'avait donné à son Eglise comme un flambeau pour l'éclairer. Il s'est consumé en l'éclairant, et le voilà réuni pour jamais à la source et heureusement perdu dans cette lumière inaccessible et éternelle. qu'il est heureux, Monsieur, d'avoir consommé l'œuvre que Dieu lui avait donné à faire et d'avoir travaillé à son salut, en travaillant de toutes ses forces à celui des peuples que la Providence lui avait confié ! Il est mort à Zwolle, dans l'Over-Yssel, achevant une visite pastorale qu'il était allé faire dans un pays où la religion est plus persécutée et où il courait beaucoup de risque. Il a achevé de se consumer dans cette visite où l'on dit qu'il a confirmé près de trente mille âmes. Un tel évêque, après une vie toute remplie de travaux, de fatigues, de peines, de sollicitudes, sans aucun retour assuré, au milieu des traverses et des persécutions de la part des faux frères et des ennemis déclarés, occupés outre cela à la défense de la vérité et consommée par une sainte mort, un tel évêque va paraître devant Dieu avec confiance, et c'est quelque chose de terrible pour d'autres prélats qui passent la plus grande partie de leur vie éloignés de leur troupeau, dont ils se sont peut-être chargés sans vocation, chargés de bénéfices, au milieu des richesses, de la victime et de la pompe du monde, et faisant peut-être peu de chose dans leur diocèse. C'est, dis-je, une chose terrible que de penser au dernier jour, où il faudra paraître

devant un juge qui est Dieu et qui opposera à ces évêques la vie des plus saints prélats de l'Eglise ; mais ce n'est pas notre affaire. Nous avons assez à craindre pour nous, et nous avons sujet de trembler chacun pour nos péchés. Proposons, mon cher Monsieur, de tant d'exemples qui nous persuadent que la vie est courte et que cette vapeur que nous voyons disparaître si souvent en la personne de nos amis, disparaîtra l'un de ces jours dans la nôtre.

Ouvrages

(1 — Tractus de sanctorum et praecipue Beatissimae Virginis Mariae cultû, authore Perillustrissimo ac Reverendissimo Domino Joanne, episcopo Castoriensi, vicario apostolico Ultrajecti, apud Arnoldum ab Eynden, 1675
Censura .... Antverpiae, die 17 octobris 1674 - Aubertus Van den Eede, archidiaconus Antverpiae et librorum censor
in 8 et in 12
in 8 de 19 ff, 554 pages et 9 ff Un exemplaire à Louvain V M. II 22

Traduction en français:

+ [Néercassel, Jean, évêque de Castorie.] Du culte des Saints et principalem. de la très-sainte V. Marie. Trad. par Le Roy, abbé de Haute Fontaine. Paris, Desprez, 1679. 661 pp. Veau. in 8 de 9 ff, 661 pp. 6 —
— Nouvelle édition, 1681 in 12 (Barbier N° 21.590)

+ Traduction en flamand. Anvers Jacobus Woons 1676 in 12

— Tractatus quartus de sanctorum et praecipue Beatissimae Virginis Mariae cultu.
Authore Joanne, episcopo Castoriensi, vicario apostolico.
Coloniae, Pro Arnoldo ab Eynden, bibliop. 1676
in 8 de 102 pp et 1 f
C'est la même édition que celle de 1675 avec un titre neuf
Un exemplaire à Louvain V M II. 22 in fine

— Tractatus tres de sanctorum et praecipue BB Mariae virginis cultû. Coloniae 1695. in 12

16
(2

Tractatus de lectione Scripturarum, in quo Protestantium eas legendi praxis refellitur; Catholicorum vero stabilitur. Accedit dissertatio de interprete Scripturarum.

Authore Joanne, episcopo Castoriensi.

Embrica, pro Arnoldo ab Zyrden, 1677

Sur le titre une gravure par G. Appelmans : Deux personnes dans une voiture du XVII siècle, attelée de deux chevaux, conduits par un postillon et la devise : « Putasne intelligis quae legis? - Et quomodo possum, si non aliquis ostenderit mihi. » (Actes : VIII, 30)

Epître : Ad Catholicos foederati Belgii epistola.

Approbatio... Datum Antverpiae die XI Novembris 1676 Ludovicus Houtraken... canonicus antverpiensis.

in 8 de 20 xff. 393 pp.

A la suite :

Dissertatio de interprete Scripturarum et Index pour les 2 parties

in 8 de 2 xff, 145 pp, 2 ff x

ou in-12

Un exemplaire à Louvain V.D.I, 17.

— Traité de la lecture de l'Ecriture Ste, traduit en français par l'abbé Leroy. Cologne, 1681 in 12 Veuve d'Egmont

(Barbier, n° 21.590)

où l'on réfute la pratique des Protestants dans cette lecture et où l'on montre la solidité de celle des Catholiques. Avec une dissertation sur l'interprète de l'Ecriture Sainte

Traduction en flamand

Neercassel

Gand

Verhandeling Van de Eere en Dienst der Heiligen: En aldermeest van de Alderheiligste maget Maria, Beschreven in 't Latijn Door Joannes, Bisschop van Castorien, &c. En Vertaelt in 't Nederduyts tot onderwijzing der Catolijken en Oncatolijken, Door F. v. H.* Tot Antwerpen, Voor Jacobus Woons, 1676 in 12 ff. 16* pp 529, ff 11*.

(* F. van Hoogstraeten, d'après une approbation)

approbatie ... Antwerpen den 17 octob. 1674. Aubatus van den Eede, archidiac. Ant. et librorum censor. Judocus .....

(3 Amor poenitens, sive de divini amoris ad poenitentiam necessitate et recto clavium usu

libri duo. Cum appendice in quâ circa quorumdam theologorum doctrinam de remissione peccatorum nonnullæ difficultates proponuntur. Demonstratur vero sententia Sancti Thomæ Aquinatis de Sacramento Pœnitentiæ.

Auctore Joanne, episcopo Castoriensi.

Embricæ, apud Joannem Arnoldi et socios. anno 1683

T.I in fo de 28 xff, 567 pp et

T.II in fo de 7 xff, 349 pp

In fine: appendix Joannis episcopi Castoriensis ad clarissimum et eruditissimum virum ch. ff Epistola, in quâ circa illustrium aliquorum theologorum doctrinam nonnullæ difficultates proponuntur

82 pp, 11 xff (Louvain V. S. III, 42, 43, 44)

+ Amor poenitens....

Libri duo cum appendice in quâ circa.... pœnitentiæ

Auctore Joanne, episcopo Castoriensi

Secunda editio auctior

Diliges Dominum.... mandatum (Matth. XXII, 37.)

Embricæ apud Joannem Arnoldi et socios 1685

Venerunt, Bruxellis, apud Eug. Henricum Frick ix 2 vol. in 8 de

T.I, 47 xff, 484 pp et 20 xff approbations nombreuses, entr autres du chanoine Hermant et Epistola ad clerum

T.II de 18 ff, 349 et 82 ff

Voir: Gérennés. T.I, p 453.

+ L'amour pénitent, traduit par l'abbé Guilbert, Utrecht 1741, 3 vol. in 12.

T.I de XXX, 517 et 14 ff.

T.II de 585 pp et 14 ff.

T.III de 590 pp et 10 ff.

Voir: Bossuet: Lettres, édit. Vivès, T. XXVI, p. 200

18

D'après L'Intermédiaire des chercheurs du 25 mars 1888, il aurait publié vers 1673 le récit de la conversion d'un certain Amélis Vandam, qui, d'abord protestant, entra chez les Chartreux d'Anvers.

91

R. P. BOUGEREL
Bibliog-Orat. T 1,p 301
Ms. de Montpellier
N° de la notice : 91

Jean de Néercassel
Vicaire apostolique en Hollande
Évêque de Castorie

Jean de Néercassel naquit l'an 1626 à Gorchum, dans la province de Hollande, de parents riches et nobles, qui nonobstant toutes les persécutions, avaient toujours persévéré dans la religion catholique. Je trouve ailleurs que ses ancêtres étaient dans la magistrature sous le gouvernement d'Espagne : mais que son père, par un effet des malheurs du temps, n'était qu'un brasseur de bière.

Dès ses jeunes années ils l'envoient en France, où, après avoir achevé ses humanités et son cours de phie, il entra dans l'Oratoire à Paris en 1645. Il fit son institution à St Honoré. Delà il fut étudier en théologie à Saumur dans la maison de N. D. des ardilliers. Alors de sa théologie, il était en état de l'enseigner aux autres. Il revint à St Honoré où il enseigna, en 1650, la philosophie aux confrères — En 1652 il fut enseigner la phie au séminaire de Malines. Il fut ensuite ordonné prêtre, et vint demeurer à St Magloire. Il s'y appliqua à l'étude des Saints Pères et à celle de l'histoire ecclésiastique. Des savants qui étaient dans cette maison lui réglèrent ses études de telle manière qu'en peu de temps il y fit un grand progrès. Il s'addonna particulièrement à l'étude de St Augustin et se remplit tellement de sa doctrine et de ses principes, que, de sa vie, il ne les a oubliés. Il a souvent dit que jamais il n'avait été ni plus heureux, ni plus content. Il y aurait volontiers passé le reste de ses jours ; mais on l'en retira pour l'employer à des missions, où son zèle trouva de quoi se contenter. Il prenait un singulier plaisir à catéchiser et à instruire. Cependant en 1661 le vicaire apostolique dans les Provinces unies du Pays Bas mourut. La vertu et la capacité du P. Jean de Neercassel étant connue de la plupart des catholiques, par qqs voyages qu'il avait faits dans son pays, ils le demandèrent au pape Alexandre 7. qui en écrivit au Père Bourgoing, général de l'oratoire, pour avoir son sentiment. Il lui rendit un témoignage très avantageux, et le Pape le choisit pour vicaire apostolique, et le fit évêque de Castorie en 1662

Cette dignité ne fit aucun changement à son extérieur. Il vient toujours dans la même modestie et dans la même simplicité ; mais il parut plus humble, plus appliqué à la prière, plus pénitent et plus austère qu'il n'était auparavant. Il passait souvent les nuits à pleurer et à gémir devant Dieu pour tant d'âmes malheureusement engagées dans l'hérésie. Il n'y faisait jamais réflexion que les larmes ne lui vinssent aux yeux et ne tombassent en abondance.

Le principal lieu de sa résidence était la ville d'Utrecht ; mais il passait la plus grande partie de l'année à visiter les catholiques dispersés dans les 7 provinces. Il les consolait, les assistait dans leurs besoins et leur administrait les sacrements. Sa Sainteté éclata tellement qu'il n'était pas moins respecté des hérétiques que des catholiques. Il fut plusieurs fois obligé d'aller à Amsterdam parler à leurs hauts et puissants seigneurs, ou à la Haye à la cour du Prince Guillaume d'Orange, stadouder, pour plusieurs affaires qui concernaient la religion catholique, et partout il fut reçu avec un respect et un honneur particulier, non à cause de sa dignité mais à cause de sa vertu. On lui accorda tout ce qu'il demandait. En 1662 Louis XIV s'étant rendu maître de toute la Hollande, rétablit l'exercice libre de la religion catholique dans la ville d'Utrecht. Le jour de la fête Dieu il assista à la procession générale du St Sacrement que notre pieux prélat porta accompagné de plus de 60 ou 80 prêtres et la musique du roi. Qui pourrait exprimer quelle fut sa consolation ? On remarqua que pendant toute la procession, les larmes de joie coulaient de ses yeux. Le roi ordonna ensuite que l'exercice de la religion catholique serait rétabli partout. Il y alla lui-même ce qui ne put se faire sans travail et sans contradiction. Mais cet heureux changement ne fut pas pour longtemps, car après la paix tout retourna dans son premier état. Les ministres, qui se trouvaient alors les maîtres, conspirèrent contre notre prélat. Ils

firent auprès des hauts seigneurs tous leurs efforts pour le perdre. Il ~~[illegible]~~ fut obligé de se cacher pendant qq. temps pour éviter la fureur du peuple hérétique ; mais après avoir beaucoup prié dans la retraite, et fait de grandes pénitences, mettant sa confiance en Dieu, il alla lui même à la Haye trouver le prince d'Orange. L'estime qu'ils avaient de sa vertu le fit recevoir avec tous les honneurs possibles, et, bien loin de le condamner, ils louèrent son zèle pour la religion et défendirent qu'on lui fit aucune injure.

Mais des religieux voulant l'emporter sur les hérétiques le calomnièrent à Rome auprès du Pape. Ils l'accusèrent d'avoir une morale outrée, une doctrine suspecte. Le Pape le cita à Rome. Il se rendit aussitôt. Il passa par la France où il eut occasion de voir et de s'entretenir avec plusieurs prêtres de l'oratoire, ses anciens amis. Mais le seigneur qui l'avait pris sous sa protection, permit que ce voyage, qui ne pouvait être que triste pour notre prélat, devint un sujet de triomphe pour lui. Sa Sainteté le reçut avec toutes les marques d'estime. Il fut charmé d'apprendre de sa bouche de quelle manière les catholiques vivaient en Hollande. Il l'exhorta à continuer ses soins pour y conserver la foi et les bonnes mœurs, et après lui avoir fait des présents, le renvoya. Depuis ce temps-là, il fut puissamment soutenu du Pape et du nonce des Pays-Bas contre ces religieux, ennemis de la discipline et de la juridiction épiscopale. A son retour, au lieu de lui témoigner son ressentiment, il ne laissa échapper aucune occasion de les servir et de leur faire plaisir.

Il entreprit ensuite une visite générale de toutes ses églises, étant seulement accompagné d'un prêtre et d'un valet. Partout il prêcha, il confessa et donna la confirmation. Enfin il mourut dans le cours de ses visites à Zuvol et Zutphanie, après avoir confirmé dans le temps de 6 semaines plus de 30.000 personnes prêché plusieurs fois par jour et donné des preuves sensibles qu'il était en tout animé d'un zèle vraiment apostolique. Sa mort arrive l'an 1686. Ça été un des plus s. et des plus savants prélats qu'il y ait eu. Il fut l'intime ami du grand Arnauld qui demeura qq. temps avec lui et qui a fait son éloge en différentes occasions. M. de Tillemont alla exprès en Hollande pour le visiter.

M. Arnauld dans la lettre 201 t. 3. à la mère Angélique de St Jean : « Quel église, dit-il, serait florissante, si elle avait beaucoup de tels pasteurs. Il semble que l'on soit au temps de ces anciens évêques qui ne se discernaient que par le zèle et la charité avec laquelle ils connaissaient leurs troupeaux, et en qui il ne paraissait rien du siècle. Il n'a pour train que son aumônier qui lui sert de secrétaire et un valet de chambre ; mais Dieu lui a donné des Chrisothées, des Phèbes et des Mèles (M. Van Hussen et Mlles ses sœurs) avec lesquels il vit presque toujours dans une sainte retraite qui a qq. chose de si doux et de si édifiant que tout respire la piété dans cette église domestique. »

On trouve dans le T. IV des lettres de M. Arnauld page 495 une belle lettre de M. Arnauld à M. Castori sur la mort de M. de Castorie. Dans 20 autres endroits il fait encore l'éloge de ce grand prélat. On trouve son éloge dans le Nécrologe de Port Royal. Il fut enterré dans l'église des religieuses de Glane, près Münster.

Ouvrages :

I Tractatus de lectione Scripturarum in quo Protestantium eas legendi praxis refellitur, catholicorum vero stabilitur. Embricae 1677 in 12. Ouvrage très estimé. L'abbé Mazari en a fait l'éloge dans son journal italien

M. Le Roy, abbé de Ste Fontaine l'a traduit en français en 1680, in 8°

II De interpretatione Scripturarum. Dissertation que l'auteur a jointe avec le précédent et que Le Roy a aussi traduite.

III (Du culte des saints). Tractatus de Sanctorum et praecipue B. Virginis Mariae cultu, auctore Joan. de Neercassel episcopo castoriensi. Ultrajecti 1675 gros in 8° traduit encore par Le Roy en 1679 à Paris.

IV Amor poenitens. La 1re édition est de 1683 in 8°. Il en donna ensuite une nouvelle très considérablement augmentée en 1684 en 2 gros in 8° pour répondre aux objections faites contre cet ouvrage par ceux qui y voyaient réfutés les relâchements sur la morale, et pour prévenir celles que l'on pourrait faire

mais elle ne parut que sur la fin de 1685. On fit qqs poursuites à Rome pour le faire condamner mais elles furent inutiles. Il faut voir sur ce sujet le 4 vol. des lettres de M. Arnauld où toutes ces intrigues sont développées. La 2e partie de l'appendix qui est dans la 2e édition est de M. Arnauld. M. de Castorie ne fit que l'adopter comme on le voit par la lettre 236 du même volume.

Le même écrit à M. du Vaucel le 14 août 1684 : Je ne saurais croire que sous ~~[illegible]~~ un si bon Pape (Innocent XI) et qui a témoigné jusqu'ici tant de zèle pour la pureté de la morale chrétienne, il arrive un si grand scandale dans l'Eglise de Dieu, car s'en serait un très grand qu'un livre si pieux et si solide, fait par un si saint évêque se trouvât flétri par une condamnation de Rome à la sollicitation de qqs religieux qu'on sait être ses ennemis déclarés. » T. IV p. 138 sur le bruit qui courut que ce livre allait être condamné M. Ar. écrivit le 1 mars 1686 à M. Duvaucel : « Il faudrait bien manquer de lumière ou d'attention pour ne pas voir quel préjudice on ferait à ces 3 choses : la vérité, l'église et le St Siège, si un livre si bon en soi, si recommandable par le mérite de son auteur était flétri par une censure qui portât le nom de S. S. ... Je ne saurais croire que Dieu le permette et j'espère que dans une affaire si importante, il ne refusera pas à un si bon Pape les lumières qui lui sont nécessaires pour redresser ses officiers qui, étant hommes, peuvent s'être laissé aller par un amour déréglé de leurs propres opinions à condamner des vérités dont ils ne sont pas assez instruits. Le St Esprit lui fera faire une nouvelle attention à ce que lui a écrit sur ce sujet le card. Grimaldy qui a répandu dans l'Eglise une si grande odeur de piété et qui par une application si continuelle et de tant d'années aux devoirs d'un véritable pasteur, s'était rendu très capable de juger ce qui peut nuire ou servir au salut des brebis de J. C. Il a jugé que cette censure leur serait très préjudiciable. Ceux qui en jugent autrement le valent-ils ? et méritent-ils qu'on ait plus de créance en eux ? Mais ils sont théologiens. C'est ce qui doit rendre leur jugement suspect en cette rencontre parce qu'il s'agit d'un livre qui est tout rempli de la doctrine des Sts Pères que l'on sait être assez peu lus par les théologiens de l'Ecole, outre qu'étant accoutumés à un certain langage, ils se choquent facilement de tout ce qui n'y revient pas pour être plus conforme à celui des Sts docteurs ..... L'on trouve dans ce livre les plus importantes et les plus saintes maximes de l'Evangile, appuyées de l'autorité des Sts Pères et expliquées d'une manière noble et pleine d'onction et de piété. C'est ce qui le fait estimer de tant de personnes. On vient de me faire voir une lettre de Trèves, par laquelle on mande que cet électeur, qui est très pieux, le lit avec la plus grande satisfaction du monde. »

On n'a qu'à lire cette lettre qui est fort longue et on sera convaincu de l'excellence de cet ouvrage. Dans un endroit M. Arnauld parle du cardinal Capizuchi « comme de l'ennemi déclaré de ce livre. Il dit qu'il s'est déclaré contre l'Amor poenitens avec une chaleur incroyable, en même temps qu'il prétend en être le juge pour se venger de ce qu'on y a fait voir qu'il n'y a rien de plus absurde au jugement de tous les savants que ce que cette Eminence a entrepris d'établir dans ses Dissertations que l'absolution qu'on donnait aux pénitents dans les premiers siècles après la pénitence accomplie, n'était que cérémonielle, et qu'on leur donnait d'abord aussitôt qu'ils s'étaient confessés, l'absolution sacramentale qui leur remettait leur péché. »

« La 2e édition de l'Amor poenitens parut avec l'approbation des évêques et de plusieurs théologiens de diverses églises qui jugent tous que c'est un excellent livre, qu'on en peut espérer de très grands fruits, et qu'il ne contient rien que de très orthodoxe et de très pieux. A quoi on peut ajouter M. le card. de Grimaldi et M. l'évêque de Grenoble qui en a écrit autrefois une très belle lettre à M. l'évêque de Castorie.

page 415 du même volume

« Dans une autre, nous serons, dit-il à M. du Vaucel, fort consolés de la bonne volonté du Pape pour l'Amor poenitens si nous le voyons disposé à employer l'autorité que Dieu lui a donnée à faire cesser une si injuste vexation mais à quoi servira la persuasion où il est que c'est un très bon livre et que l'auteur est un saint homme, si cela ne produit autre chose que de chercher de nouveaux examinateurs

page 467

Enfin M. de Castorie étant mort, l'affaire s'assoupit peu à peu. Il a paru une nouvelle traduction l'an 1741 en 2 vol in 8. On y trouve une morale pure et solide.

V Relation abrégée (en latin) de sa dernière visite épiscopale 1686. Il la composa lui-même : mais les fatigues qu'il y essuya, lui causèrent la maladie dont il mourut. Son secrétaire acheva ce qui regardait sa maladie et sa mort. Elle fut imprimée la même année in 8°.

VI Lettre de M. de Neercassel à M. de Tillemont. Voyez l'idée de la vie de celui-ci page 16.

Epitaphium

(voir Nattenl)
épreuves.

Ici repose après de grands travaux Messire Jean de Neercassel, né à Gorkum en Hollande. Il fut tiré de la Cong^{ion} des prêtres de l'Oratoire pour être ordonné évêque de Castorie et vicaire général du Pape dans les Provinces Unies.
Ses travaux, ses instructions, ses écrits, ses moeurs et sa vie, autant que sa dignité lui acquirent le titre d'homme vraiment apostolique. Il consacra à l'Eglise et à la vérité tout le temps qu'il vécut. N'agissant que pour l'édification de l'une et la défense de l'autre, il aima si ardemment la vérité qu'il ne chercha qu'à lui plaire uniquement. Il l'enseigna avec tant de douceur que l'onction même semblait parler par sa bouche. Il la défendit avec tant de force qu'il la rendit toujours victorieuse. Appelé au redoutable gouvernement de l'Eglise pour lequel il avait une sainte frayeur, il l'accepta malgré lui, le soutint infatigablement et ne le quitta qu'avec la vie, accablé du poids du jour et de la chaleur, dans le cours de ses visites pastorales, à Zwol en Zutphalie
le 8 juin de l'an 1686, âgé de 60 ans
après 24 ans d'épiscopat.
Qu'il repose en paix!

Litterae Reginae
fuerunt quib[us]
confertur
Officium Eleemosyn[arii]

25 mars 1671.

LA REYNE CHRISTINE ALEXANDRE

Nous faisons sçauoir à tous ceux qu'il appartiendrà, qu'ayant voulù honnorer d'une marque de nostre estime la vertù et le merite de Mr. de Wercassel Euesque de Castorie, Nous l'auons declaré nostre Ausmonier d'honneur, comme aussy en vertù de la presente Nous le declarons, et constituons tel auec tous les honneurs, et priuileges, qui luy appartiennent: Nous requerons pourtant touts ceux, qui verront ces presentes de le considerer et respecter comme une personne, qui est à Nous les asseurant de nostre reconnoissance: En foy de quoy nous auons signé ces presentes et y fait apposer nostre seau royal. Fait à Rome ce 25. mars 1671

Christine Alexandre

M. Santini

Eximie Et venerande Dne

Parisienses definierunt consulti a nobis Matrimonia coram aut Ministris aut Magistratibus contracta esse legittima.

Romani a me consulti, rem prae [s]tam officio illud noluerunt definire, nisi quod Poenitentiarii Romani Parisiensium probaverint sententiam. Unde etiam recordor quod cum Romae essemus, quandam mulierem Germanam coram Haereticis coniunctam, declaraverint Poenitentiarii, Matrimonii firmo vinculo coniunctam, nec posse a viro suo recedere, quod ipsa cupiebat. Caussa cur Sanctum officium nolebat propositum a me casum definire Hae mihi videbantur. Si definiissent esse valida coram Haereticis contracta in locis ubi Tridentinum fuerat receptu[m]

viderentur agnoscere, et in potestate Magistratuum aut populorum, leges et statuta Ecclesiae abrogare, et concessam illi potestatem celebrandi Matrimonia, eripere Ecclesiae et vindicare Reipublicae. Oppositum non declararunt quia inde praevidebant consequens esse, quod si Hollandi non habeant facultatem Matrimonia celebrandi, non essent nisi aggregatum spuriorum hominum, illorumque Matrimonia non et Matrimonia sed perpetuum concubinatum. Hoc etiam veriti fuerunt definire. Paenitentiaria tamen Congregatio definivit pro Hollandicis Matrimoniis.

Addo his et in Hollandia moris ut Matrimonia quoad cohabitationem ob adulterium separata, etiam separent quoad thorum, et permittant ut pars praesertim innocens

adeat alterum matrimonium, rea
eandem ipsae concedunt libertatem
ne, dicant in perpetua vivat
~~fornicatione~~

Habes Eximie Dne quid
parisiis quid Romae quid in
Hollandia sentiant de matrimo
niis Hollandiae. Forte si
Gandenses scribant Romam,
liberius respondebunt ipsis, quam
mihi, qui exponens utrimque rationes
et difficultates, solutionem reddidi
magis difficilem, et Romanos
magis cunctabundos.

Vale Vir Eximie et
me habeas

Dnationis tuae

Officiosissimum
famulum
Egid. Catt. V.P.

Salveat
Exim. Vianus

Ant. 26 Aug 1674

ante 26 — août 1874
Lettre de M. de Castorie
sur la validité du mariage
contracté devant les Magistrats
ou les ministres
protestans.

Hic

Requiescit a laboribus suis

D. Joannes Neercassel Gorcomio=Batavus,

Episcopus Castoriensis,

Ac per Belgium fœderatum

Vicarius Apostolicus,

non magis dignitate,

quam

opere, sermone, et scriptis,

vere Apostolicus.

Quod vixit,

Ecclesiæ et veritati

vixit;

Illi pascendæ, isti tuendæ

Immortuus.

Hanc

Sic descripsit ut uni placere studeret

sic docuit ut unctio docere videretur

sic propugnavit ut victricem faceret

Illius regendæ onus

quod

Horruit vocatus

Subiit invitus

Gessit indefessus

oppressus pondere diei et æstus

cum vita posuit

Zwollæ in Transisalania

in pastoralis visitationis cursu

8 di Junii an 1686

ætatis suæ 60 episcopatus 24

BIBLIOTHÈQUE DE L'ORATOIRE

vallonı. 28 Maii 1683 Apud Timotheum

Cum essem Lovanii causa negotiorum, quorum Ecclesiae nostrae plurimum interest, redditae mihi fuerunt litterae, quibus me honorare et consolari dignatus es.

Officia pro Regularibus impensa in calumniam vertuntur

Quae maximis meis cum periculis in Religiosos Gratiam a me acta sunt, invidia in atrocem calumniam vertit, inde mihi Emos patres tentans reddere infensos, unde merito maximum illorum erga me amorem sperare soleram. Sed spero quod mendacissimus Calumniator cogetur erubescere, detectis eius mendaciis illorum testimonio qui eius sodales sunt et amici.

Liber de Amore paenitente in Brabantia totoque Belgio avidissime distrahitur, et cum illorum omnium gaudio excipitur, qui saniori student doctrinae. Varia Exemplaria in urbem direxi. Spero nunc esse allata vel certe brevi afferenda

Bruxellis unum exemplar cursori deferendum in Urbem tradere volui, sed non potui, distractis et divenditis omnibus quae illuc missa fuerant, exemplaribus.

Extitit iam per trimestre venalis; verum nulli contra ipsum elati clamores, nullae sparsae querelae: unde arbitror eum Romae nullos habiturum accusatores. Quicquid sit spero quod illic non deerunt defensores; praesertim cum ita animo sim affectus ut in secunda editione sicuti librum augere, ita quoque eum corrigere sim paratus, si quid occurrat, quod correctione videatur egêre.

Amici Exules, Bono loco sunt, et pia laetitia perfruuntur ambulantes in

innocentia cordis sui.
Quod Romanum cælum ac solum vobis
placeat animitus Gaudeo. Utinam Romani
Patres tua merita explorata haberent.
Illmum Casonum pergere in suo erga me
amore, uti valde Lætor, ita nihil miror.
Ea est viri virtus ut amicorum suorum
merita ac vota excedere soleat. Scribam
ipsi cursore proximo. D. Prior quem pera
manter et reverenter saluto, ei nunc maximam
et officiosissimam ex me salutem dicere
dignabitur. Et Tu Dne Perillustris,
frater in Christo Jesu charissime
ac unanimis me tuis precibus ac studiis
semper iuvabis ita sperat qui tibi a
Domino nostro & Cro summa bona exoptat
tuus officiosissimus et obedientissimus [illegible]

Epist. Neerass. I

A Paris le 10 febvr. 1662.

Monseigneur.

C'est avec quelque sorte de justice que Vostre grand^r approuve mon zelle puisqu'il contribue a faire paroistre le sien en appuyant l'election qu'on a faite de votre personne pour gouverner les Eglises de Hollande, quoyque la piete des catholiques du pais ne responde pas mal a la vostre, comme ils sont pourtant meslés parmy les heretiques, dont ils voient les mauvais exemples & sont contraints quelquefois de souffrir les insultes, Vostre grandeur aura a y souffrir & a y exercer son courage & sa ferveur. Tandis qu'elle sera dans le combat j'offriray a Dieu mes prieres, pour attirer sur ses travaux les benedictions du Ciel & tascher de meriter qu'elle m'accorde quelque part a ses saints sacrifices, c'est la graie que je luy demande tres humblement & celle de me croire

Monseigneur

Vostre tres humble & tres obeissant serviteur

Franc. Annat.

Notice sur Mgr de Neercassel, Evêque de Castorie, extraite d'une lettre de Mr. Delouit, Prêtre de l'Oratoire, Secrétaire de Mgr Van-Os, archev. d'Utrecht, à Mr. Morillon, de Villiers-le-bel, en date du 21 janvier 1822.

Mr. de Neercassel a eu le malheur de signer à Rome le formulaire, cédant aux promesses qu'on lui fit de seconder son zèle pour la mission d'Hollande de tout le crédit de Rome, et se laissant séduire par le sophisme auquel donna lieu la paix de Clément IX, d'après lequel on voulait que la signature du formulaire ne touchât que sur le droit. Mr. de Neercassel reconnut son erreur, et en fit une sérieuse pénitence par les fatigues de sa mission apostolique, et en se revêtant d'un cilice jusqu'à sa mort.

Mr. (Marc) Delouit, qui est allé à Glanna, (ou Glanne), procéder à la levée des restes du saint archevêque, soupçonne avoir vu dans son tombeau des fragmens de son cilice.

COLLECTION DUP INGOLD

Le St. archevêque a été enterré à Glanna ou Glanne, qui n'est pas un village, mais un simple monastère de franciscaines, dont il fit choix. Ce monastère est situé (au Diocèse) de Munster.

Dans une relation latine de la vie et de la mort de Mgr de Neercassel, de laquelle parle Arnauld, on lit ces paroles du St. archevêque sur ces saintes filles de Glanna. Sorores (Glanna) sunt piæ, castæ, et in sua paupertate optimè contentæ. On croit qu'il les dit encore laboriosæ. Cette relation a été imprimée: il en existe un exemplaire à Utrecht.

Mr. Delouit ajoute : Au surplus je ne vous enverrai pas le procès-verbal dressé par moi, et que personne n'a voulu signer à ~~Est Eusthedé~~ Euschede ni à Glania, et qui n'en vaudrait pas plus muni du sein de Mgr. Van-Os ; mais à sa place vous aurez une petite relation de la levée des restes du S. Archevêque que j'en ai faite, signée de moi seul, et qui vous sera adressée chez M. Prieur, rue de la Croix-Brétonnerie, à Paris.

Extrait conforme à l'original

Rondeau, Ptte

Consultez sur la vie de Mgr. de Néercassel (Jean,

1°. Le Nécrologe de Port-Royal, page . . . 223.
on y trouve son épitaphe.

2°. Le Suplement audit Nécrologe page . . 638

3°. Le Nécrologe des amis de la Vérité, tome 1er. p. 223.

4°. Histoire ecclésiastique de Racine, Tome 13. p. 565

5°. Les divers Dictionnaires historiques des hommes célèbres, particulierement celui de Moreri et celui de l'abbé Barral.

6. La Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire, ou histoire littéraire de cette Congrégation, par M. Adry, manuscrit entre les mains de M. Rondeau, prêtre.

Mr. de Néercassel a été réellement Archevêque d'Utrecht, avec son titre d'Evêque de Castorie, et de Vicaire Apostolique en Hollande.